

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION DU BASSIN DE THAU 2015-2020



Sommaire

Préambule	5
I. Présentation du territoire	7
<i>A) Présentation générale du territoire</i>	<i>8</i>
Présentation de l'EPCI	8
Présentation des communes	10
La nouvelle géographie prioritaire : présentation des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active	12
<i>B) Etat des lieux de la politique de la ville</i>	<i>24</i>
Bilan des CUCS 2007-2014	24
Bilan et perspectives des programmes de renouvellement urbain à Sète	28
II. Organisation de la conduite du contrat	31
<i>A) Gouvernance, pilotage et animation du contrat</i>	<i>32</i>
<i>B) La co-construction avec les habitants : les conseils citoyens</i>	<i>36</i>
III. Cadre stratégique et opérationnel	38
<i>A) La prise en considération des enjeux transversaux</i>	<i>39</i>
La promotion de la jeunesse	39
Les égalités hommes-femmes	39
La lutte contre les discriminations	40
Les valeurs républicaines et la citoyenneté	40
L'attractivité	41
La mobilité et la notion de parcours	41
La participation citoyenne	42
<i>B) Pilier cohésion sociale</i>	<i>44</i>
Le diagnostic : les faits marquants	44
Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du pilier « cohésion sociale »	51
<i>B) Pilier développement économique et accès à l'emploi</i>	<i>61</i>
Le diagnostic participatif : les faits marquants	61
Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du pilier « développement économique et accès à l'emploi »	64
<i>C) Pilier cadre de vie et renouvellement urbain</i>	<i>74</i>
Le diagnostic participatif : les faits marquants	74
Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »	77
IV. Les conventions d'application et le suivi de la mise en œuvre du Contrat de Ville	86
<i>A) Le cadre d'intervention des signataires dans le Contrat de Ville</i>	<i>87</i>

Cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts et de Consignation	88
Cadre d'intervention de la Région Languedoc-Roussillon	89
Cadre d'intervention du Département de l'Hérault	93
Cadre d'intervention de Pôle Emploi	95
Cadre d'intervention de la MLIJ du Bassin de Thau	97
Cadre d'intervention de l'O.P.H. de Sète	99
Cadre d'intervention d'Hérault Habitat	102
Cadre d'intervention de la CAPEB.....	104
cadre d'intervention de la CAF.....	106
Cadre d'intervention de la CCI	110
Cadre d'intervention de l'Europe (ATI).....	110
<i>B) Les conventions d'application du Contrat de Ville</i>	<i>111</i>
<i>C) L'observation, le suivi et l'évaluation</i>	<i>112</i>
Annexes	114

Préambule

Depuis plusieurs années, Thau Agglo et les communes qui la composent sont engagées conjointement dans la mise en œuvre de la politique de la ville, avec pour objectif de réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines entre les quartiers en ciblant des moyens et des actions sur les territoires identifiés comme les moins favorisés.

Face à ces défis, cette politique doit devenir une politique de cohésion sociale et urbaine qui :

- traite ensemble les actions en faveur des habitants et les interventions sur le bâti,
- mobilise d'abord les moyens des politiques de droit commun,
- agit au niveau intercommunal, pour transformer le cadre de vie et arrimer les quartiers prioritaires aux dynamiques de l'agglomération.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a fixé les principes de cette nouvelle politique de la ville et le Contrat de Ville 2015-2020 en est le cadre d'action sur une nouvelle géographie prioritaire concentrée sur les quartiers les plus pauvres.

Par la concentration des moyens, avant tout de droit commun, dans ces quartiers, grâce à la pleine articulation des piliers sociaux, urbains et économiques, par la place faite à l'innovation et au renouvellement des actions avec les habitants, les acteurs locaux et le soutien des collectivités et des pouvoirs publics, ce nouveau contrat porté à l'échelle de Thau Agglo vise, dans un contexte de maîtrise budgétaire, à produire de réels effets pour les quartiers et leurs habitants à l'issue de cette contractualisation.

La situation de l'agglomération impose de renforcer la fonction d'effet levier d'une Politique de la Ville qui a permis de déployer, depuis dix ans, des dispositifs inter-partenariaux porteurs de sens : un site ANRU à Sète, des Programmes de Réussite Educative en développement,...

Enfin, Thau Agglo se porte candidate aux Approches Territoriales Intégrées (ATI) dans le cadre de la mise en œuvre du volet urbain du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 au bénéfice des quartiers Politique de la Ville, en priorité ceux issus de la nouvelle géographie mais également des quartiers de veille.

❖ Le Contrat de Ville unique, nouveau cadre de la politique de la ville

Les contrats de ville nouvelle génération succèdent en janvier 2015, aux contrats urbains de cohésion sociale.

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination. Elle redéfinit les instruments de la politique de la ville en s'appuyant notamment sur une nouvelle géographie prioritaire resserrée basée sur un critère unique : le taux de pauvreté.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique, adossé à un projet de territoire ;
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale dans le respect des prérogatives communales, dans un esprit de solidarité fonctionnelle et financière et un élargissement affirmé des signataires et des partenaires du Contrat de Ville pour une mise en œuvre opérationnelle résolument transversale, collaborative et co responsable ;
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales, lequel est consolidé par les crédits spécifiques de la politique de la ville ;
- un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants, les associations et l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

L'ambition portée, est de définir, avec les habitants, ceux qui vivent ou travaillent dans les quartiers, quel sera le futur désirable à l'échéance des six années du Contrat. Il s'agit de construire et d'animer collectivement le projet de cohésion sociale et urbaine de l'agglomération à travers un processus de co-élaboration et de co-évaluation des projets avec les acteurs de la société civile (habitants, associations, acteurs économiques, etc.). La participation citoyenne doit ainsi être intégrée au processus décisionnel, en s'appuyant notamment sur la création de conseils citoyens et sur l'ouverture à des représentants des conseils citoyens aux instances de pilotage du contrat.

Ce renouvellement de l'action publique est à favoriser par l'expérimentation. Il s'agit donc de ne pas cantonner le dispositif participatif à des fonctions d'information et de consultation et de favoriser le pouvoir d'agir.

❖ **Le processus d'élaboration du contrat de ville de l'agglomération du bassin de Thau**

L'élaboration du Contrat de Ville s'est construite en plusieurs temps :

- La réalisation du diagnostic de territoire (janvier 2015)
- La mise en place des instances de pilotage et de gouvernance du contrat (février 2015)
- La définition du cadre stratégique du contrat : orientations stratégiques et objectifs opérationnels (avril-mai 2015)

Ces différentes phases ont mobilisé une diversité de partenaires à l'échelle de l'agglomération (56 structures/services représentés) : les services de l'Etat (administrations déconcentrées et opérateurs publics), de Thau Agglo, des deux Villes concernées par la politique de la ville, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, des bailleurs sociaux, des acteurs économiques et des associations qui ont travaillé de concert au sein des instances de pilotage et de plusieurs groupes thématiques, menés à l'échelle de l'agglomération.

Ce processus d'élaboration a abouti à la rédaction d'un contrat cadre qui :

- Met en lumière les enjeux prioritaires qui se dessinent pour les quartiers et les organise autour de trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi
- Présente les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du projet

❖ **La forme du contrat de ville**

La circulaire du 15 octobre 2014 a fixé le cadre de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville et les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville. Ainsi, concernant le format du contrat de ville, et selon le niveau d'intégration de l'EPCI, il peut prendre deux formes :

- la forme d'un contrat unique et pleinement intégré au niveau intercommunal,
- la forme d'un contrat cadre intercommunal mettant en cohérence des conventions territorialisées par commune.

Suite à cette circulaire et en concertation avec Thau agglo, l'Etat et les communes, le format d'un contrat cadre porté par Thau agglo et d'une convention d'application territoriale ciblant la commune de Frontignan, le quartier prioritaire et les quartiers « en veille active », a été choisi.

Elle a pour objet de définir, gérer et mettre en œuvre les actions relevant du pilier « cohésion sociale » et leurs crédits spécifiques attribués par l'Etat et par les autres partenaires concernés. Ce mode d'organisation répond à la volonté de Thau agglo et de la commune de Frontignan de permettre une gestion de proximité du pilier « cohésion sociale », la commune étant l'échelon pertinent pour l'assurer.

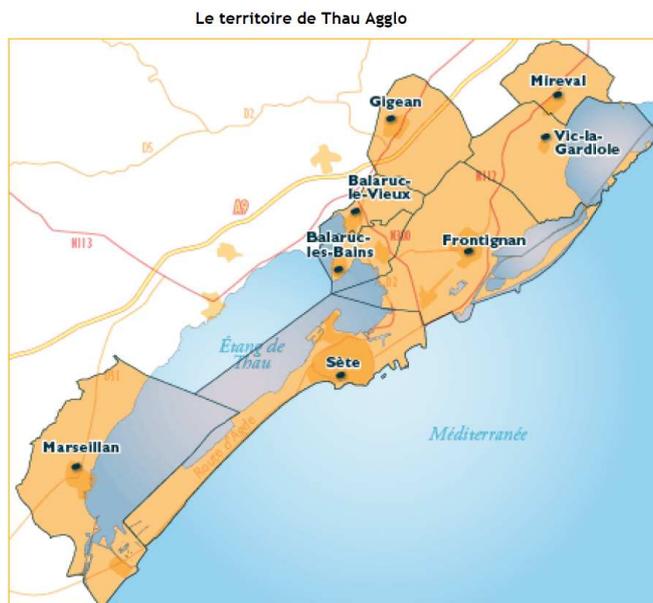
Les contenus des actions proposées dans les 5 fiches actions de cette convention s'appuient sur le diagnostic réalisé par Thau agglo ainsi que sur les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels définis par l'ensemble des acteurs lors de la construction du contrat de ville.

I. Présentation du territoire

A) Présentation générale du territoire

Présentation de l'EPCI

❖ Thau agglo, troisième agglomération du département



La Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau est née le 31 décembre 2002 d'une volonté de rapprochement de ses huit communes membres : Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Frontignan, Gigean, Marseillan, Mireval, Sète et Vic-la-Gardiole.

Avec 95 086 habitants en 2011 (population municipale – source INSEE), soit environ 9% de la population de l'Hérault, Thau Agglo constitue la troisième agglomération du département.

Au cœur de l'Arc méditerranéen, à 3 heures de Barcelone en voiture, 3 heures 40 de Paris en train, le territoire est desservi par les aéroports de Montpellier et Béziers. Il bénéficie d'une bonne desserte routière avec l'Autoroute A9 qui draine la plus grande partie du trafic routier et la D612 qui longe la côte entre Sète et Marseillan. Le réseau routier secondaire est particulièrement développé. La liaison ferroviaire Montpellier-Béziers traverse le cordon littoral entre mer et étang en se calquant sur les axes routiers principaux.

Cette situation au regard des infrastructures de transports facilite l'accessibilité du territoire au niveau national et européen. Plus localement il le place, au niveau du département de l'Hérault, en interface entre plusieurs bassins de vie et d'activités :

- L'agglomération de Montpellier, située à moins de 20 mn du territoire, dont les interactions/échanges sont importants et structurants pour le territoire
- L'agglomération de Béziers, située à 30 mn du Bassin de Thau
- Le cœur d'Hérault, territoire en forte expansion et donc l'accessibilité va être accrue par l'arrivée de l'autoroute A75 à Béziers et Montpellier.

Le contexte territorial dans lequel s'inscrit le Bassin de Thau participe et structure fortement les dynamiques urbaines et démographiques.

Le bassin de Thau, en conjuguant les effets de l'héliotropisme et l'extension de l'agglomération Montpelliéraine, connaît une forte croissance démographique. Entre 1999 et 2011, la population de l'agglomération a augmenté de +17%, soit + 13 600 habitants en 12 ans. En moins de 30 ans, la population du territoire s'est accrue de 40%. La croissance démographique est en majorité nourrie par le solde migratoire et l'installation de ménages extérieurs au territoire.

L'attractivité du Bassin de Thau est ressentie par les acteurs locaux à la fois comme une opportunité de développement et comme une source de tension importante sur le marché foncier et de l'habitat.

Le territoire de Thau doit ainsi faire face à des besoins résidentiels importants liés à son dynamisme démographique. L'offre actuelle, tant au niveau de la structure que du marché, ne répond pas aux différents enjeux du territoire. Le territoire du bassin de Thau cumule des caractéristiques qui contribuent à une pression constante ou croissante sur la demande en logement. Ces éléments sont : la situation littorale, l'accessibilité, la proximité de Montpellier, mais également le desserrement et la décohabitation qui sont facteurs de besoins endogènes.

Avec plus de 70% d'espaces naturels, le territoire de Thau place la protection et la valorisation de l'environnement au cœur de ses politiques publiques (cf SCOT). Ce principe donne ainsi la priorité au maintien et au développement des activités économiques de la pêche, de la conchyliculture, du thermalisme, du tourisme, de l'agriculture...

Enfin, Thau agglomération offre un environnement lagunaire ouvert à de multiples activités économiques. Le territoire dispose de deux gares maritimes à Sète qui est aussi le 1er port de pêche de Méditerranée (3 000 emplois). La lagune de Thau représente environ 10% de la production nationale conchylicole et 90% de la production méditerranéenne. L'activité génère directement ou indirectement près de 9% du nombre total des emplois de l'agglomération (2000 emplois directs et autant d'indirects). 1,3 million de touristes visitent chaque année les communes de Thau agglomération. Balaruc-les-Bains est, par ailleurs, la deuxième station thermale de France avec 46 000 curistes/an.

❖ Une tendance à la précarisation et au vieillissement des ménages

Deux évolutions sociodémographiques majeures peuvent être relevées dans l'agglomération :

- une précarisation des ménages, particulièrement marquée dans les quartiers Politique de la ville.
 - o Sur l'ensemble de l'agglomération, 20% de la population vit sous le seuil de pauvreté à 60% en 2011. Cette proportion est légèrement supérieure au taux départemental (19%) mais nettement supérieure au taux national (14 %). Sur les Iris concernés par la Politique de la ville de l'agglomération, ce taux varie entre 25 % et plus de 60 % des ménages.
 - o A la fin du 1er trimestre 2011, l'agglomération totalise plus de 6 800 DEFM (demandeurs d'emploi en fin de mois) de catégorie A, dont la moitié résident sur la commune de Sète et un quart sur la commune de Frontignan
- Un vieillissement de la population, les plus de 60 ans étant en nette progression dans la mesure où ils représentaient 25% de la population en 1999 et qu'en 2011, ils représentent plus de 30%. Ce phénomène est accentué par l'arrivée de jeunes retraités sur le territoire. Il s'agit d'une situation classique sur ce type de territoire littoral attractif en termes de qualité de vie. Si la tendance continue, il y aura en 2020 sur le territoire du SCOT seul 1 jeune de moins de 20 ans pour 2 personnes âgées de 60 ans et plus.

Présentation des communes

Chiffres clés des deux communes concernées par la politique de la ville

Indicateurs clés	Frontignan	Sète	Thau Agglo
Population <small>Insee RP 2011</small>	22 719	43 408	95 086
Evolution de la population 2006-2011 <small>Insee RP 2006-2011</small>	+1.4%	+0.9%	+3.3%
% des 11-24 ans dans la population totale <small>Insee RP 2011</small>	16%	15%	15%
% des 75 ans et plus dans la population totale <small>Insee RP 2011</small>	10%	14%	11.5%
Nombre de résidences principales <small>Insee RP 2011</small>	9 571	21 925	43 949
Taux de pauvreté <small>(Insee - DGFIP 2011 et estimations Compas)</small>	16%	26%	20%
% des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles <small>Insee RP 2011</small>	29%	36%	29%
Indice de chômage estimé des DE de cat. A,B,C <small>Insee RP 2011 et Pôle Emploi</small>	15%	20%	17%
Nombre d'établissements actifs <small>Sirene 2011</small>	1 962	4 789	10 142

❖ Présentation générale de la commune de Sète

Ville-centre de l'agglomération, Sète compte 43 408 habitants en 2011, soit 46% de la population de l'agglomération.

Le territoire de la ville de Sète est remarquable par sa géographie ; centré sur le Mont Saint-Clair entre l'étang de Thau et la mer, Sète s'étend sur 24km² tout en longueur comme une presqu'île de 15km de long. Sa position quasi insulaire est d'autant plus marquée que les accès au site sont difficiles. Seule la RD 2 déclassée sur deux km traverse Sète dans sa longueur.

Depuis sa création au XVII^{ème} siècle, la ville de Sète joue un rôle structurant dans l'espace en tant que pôle urbain territorial. Le développement de la ville a été fortement influencé par ses composantes géographiques et économiques. Le Mont St Clair et l'activité portuaire ont largement conduit au découpage et à la spécialisation du territoire. La majeure partie du foncier naturellement disponible était urbanisée avant 1970. Les années 70 à 90 ont vu la réalisation d'extensions par quelques grandes opérations de comblements de surfaces en eau (Barrou, Eaux Blanches). Depuis 1990, on note une quasi absence d'artificialisation des sols, excepté au niveau de la ZAC de Villeroy et le Parc d'Activités Aquatechnique. Les faibles possibilités d'évolution de l'urbanisation au sein d'un territoire déjà très urbanisé limitent le développement futur de la commune, par risque de consommer des espaces naturels et agricoles d'intérêt majeur. Aussi, le renouvellement urbain devra refaire la ville sur la ville.

L'évolution démographique entre 1999 et 2011 est importante, la ville ayant gagné 3 800 habitants en plus. Le taux de croissance annuelle moyen, entre 1999 et 2011 est toutefois bien plus élevé au sein des autres communes de l'agglomération que sur la commune de Sète.

Certains quartiers comme le centre ancien et l'Ile de Thau accueillent beaucoup plus d'habitants que des quartiers comme celui du Mont Saint Clair. Une grande partie des logements collectifs de la ville se situent sur l'Ile de Thau. L'Est de la commune accueille peu de population. Le secteur est majoritairement dédié à de l'activité. Cependant, de prochaines opérations, telles que la ZAC Est, viendront diversifier les activités sur le secteur, avec une mixte de fonctions (logement, commerce, activité de service).

La commune de Sète se caractérise par un profil de logements assez ancien (54% des logements ont été construits avant 1975), contrairement à l'agglomération (67% des logements ont été construits à partir de 1975). L'ancienneté du parc de logement pose, en outre dans un contexte de

rareté du foncier dédié à la construction neuve, la question du renouvellement urbain afin de proposer de nouveaux logements pour répondre aux besoins.

Au 1er janvier 2014, la ville compte 4283 logements locatifs sociaux, représentant 18,5% du total des résidences principales.

Enfin, parmi les 2 communes concernées par la politique de la ville, Sète apparaît la plus défavorisée. Le taux de pauvreté estimé est ainsi le plus élevé des communes de l'agglomération (26% en 2011 contre 20% à l'échelle de l'agglomération).

❖ **Présentation générale de la commune de Frontignan**

La commune de Frontignan compte 22 719 habitants en 2011, avec la particularité d'être éclatée en trois pôles de vie distincts ayant chacun sa spécificité :

- Frontignan ville s'est développé à partir d'un noyau médiéval originel (l'écusson). Elle s'est développée au fil des siècles vers le nord, le long de la RN 112, vers l'ouest et vers l'est. Aujourd'hui elle regroupe l'essentiel des fonctions urbaines (commerces de proximité, services, équipements...)
- Le quartier de La Peyrade : ce quartier organisait autour de l'axe de l'ex RN 112 s'est fortement développé au cours du XXIème siècle avec la croissance des activités industrielles, jusqu'à former un véritable second pôle urbain à l'écart de Frontignan ville, avec ses commerces, ses équipements...
- Le quartier de la plage

L'urbanisation s'est déployée en marge du centre ancien, par étalement. A partir de 1990, l'urbanisation tend à coloniser les terres agricoles. Entre 2000 et 2005, l'artificialisation s'exerce essentiellement sur des terrains déjà cernés par l'urbanisation, selon une logique de remplissage des « dents creuses ».

La commune s'inscrit dans un contexte qui a connu un fort dynamisme sur le plan démographique. La croissance enregistrée jusque dans les années 2010 est la plus importante que la commune ait connue (environ 360 habitants supplémentaires par an), soit un taux d'évolution annuel moyen de 2,1% depuis 1999. La population de Frontignan a augmenté de 18% entre 1999 et 2010. A Frontignan, comme sur le Bassin de Thau, l'augmentation de la population concerne majoritairement les personnes âgées de plus de 60 ans (+ 31% entre 1999 et 2010). La population de Frontignan est relativement jeune : près d'un quart de la population à moins de 20 ans.

En 2014, le nombre de logements sociaux est de 1 586, soit 15,1% des résidences principales. Le parc social est constitué de petits ensembles et ses implantations sont relativement bien réparties, couvrant l'ensemble du territoire, excepté le quartier de la Plage.

Sur la commune, 15% de la population vit sous le seuil de pauvreté. Parmi ces personnes, un tiers résident sur le quartier prioritaire « Les deux Pins », le quartier en veille active du « Quartier nord » ainsi que le Quartier du « centre-ville ».

La nouvelle géographie prioritaire : présentation des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active

❖ Une nouvelle géographie prioritaire

La réforme de la politique de la ville inscrite dans la loi du 21 février 2014 instaure une géographie prioritaire simplifiée et un cadre de la politique de ville renouvelé à travers le Contrat de Ville unique d'échelle intercommunale.

Les différents zonages qui existaient (ZUS, CUCS, ZRU...) ont été supprimés et les quartiers prioritaires sont entrés en vigueur le 1er janvier 2015. La géographie prioritaire est ainsi resserrée sur 1300 quartiers (contre 2600 auparavant). Les quartiers sortants de la politique de la ville peuvent intégrer un dispositif de veille active.

Quartier prioritaire : nouvelle géographie prioritaire instituée par la loi du 21 février 2014 et précisée par le décret du 3 juillet 2014. Il s'agit des quartiers présentant un écart significatif de développement économique et social par rapport au territoire national et par rapport à l'unité urbaine dans laquelle se trouve chaque quartier. Cet écart est mesuré par un critère unique, objectif et facile à suivre : la part d'habitants à bas revenus. Il s'agit donc de zones de concentration de pauvreté. Les quartiers prioritaires sont des espaces urbains continus, situés en territoire urbain. Dans le cadre du Contrat de Ville nouvelle génération, ils bénéficient d'engagements sur les moyens humains et financiers mobilisés au titre du droit commun et des instruments spécifiques de la politique de la ville. Parmi les 1 300 nouveaux quartiers prioritaires, 200 sont éligibles au NPNRU.

Quartier de veille active : quartiers « sortants » de la politique de la ville (qui faisaient l'objet d'un zonage avant la réforme et ne sont pas retenus comme prioritaires). Dans le cadre du Contrat de Ville nouvelle génération, ils font l'objet d'une observation locale et d'une veille par les acteurs du contrat et bénéficient d'engagements sur les moyens humains et financiers mobilisés au titre du droit commun uniquement.

Quartier vécu : défini par la circulaire du 31 juillet 2014, le quartier vécu correspond à l'ensemble des équipements, commerces, services, associations, friches etc. mobilisés par les habitants d'un quartier prioritaire. Ces structures peuvent bénéficier d'éventuels crédits spécifiques de la politique de la ville et/ou du NPNRU alors même qu'elles sont localisées hors du quartier prioritaire.

Le contrat de la ville 2015-2020 de l'agglomération du Bassin de Thau couvre 3 quartiers prioritaires et des territoires en veille active :

- 3 quartiers prioritaires :
 - o le quartier prioritaire **l'Île de Thau** situé sur la commune de Sète
 - o le quartier prioritaire **Centre Ville – Ile Sud** situé sur la commune de Sète
 - o le quartier prioritaire **les Deux Pins** situé sur la commune de Frontignan
- Plusieurs territoires de veille active correspondant aux périmètres d'intervention de l'ancien Contrat Urbain de Cohésion Sociale :
 - o le quartier de la Peyrade et le quartier Nord hors territoire prioritaire à Frontignan
 - o une partie du Centre Ville de Sète, « sortie » de la nouvelle géographie prioritaire
- Comme l'a montré le diagnostic de territoire, le Centre Ville de Frontignan suggère également une attention particulière des acteurs au regard de la précarité marquée de la population (il ne s'agit toutefois ni d'un quartier prioritaire, ni d'un quartier de veille active au sens de la loi).

❖ Présentation du quartier prioritaire de l'Île de Thau



Située au Nord Ouest de la ville de Sète, l'Île de Thau est une île artificielle créée dans la seconde moitié des années 1960 pour permettre la réalisation d'habitat afin de répondre à la croissance démographique importante due à l'arrivée des rapatriés d'Algérie.

Le quartier prioritaire compte 3 540 habitants en 2011 selon les chiffres transmis par l'Etat, soit environ 8% de la population sèteoise.

La population du « quartier vécu » est elle d'environ 5000 habitants répartis en 11 bâtiments collectifs et 150 villas patrimoines de l'OPHLM de Sète et Hérault Habitat. On dénombre 1254 logements sociaux. L'Île de Thau concentre ainsi 40% du parc locatif social de la ville de Sète. Les logements sont répartis entre l'OPH de Sète - 780 logements en 6 immeubles – et Hérault Habitat - 474 logements en 5 immeubles.

La configuration du site et de la voirie renforce le caractère indépendant du quartier. Il apparaît enclavé sur son île, relié au reste de la ville par deux ponts. L'accès à la partie nord se limite à une passerelle piétonne et à une voie de circulation passant sous l'immeuble du Globe.

La desserte du quartier qui est situé à l'écart des axes de déplacement constitue un enjeu majeur : 3 lignes desservent actuellement le site et elles enregistrent 275 000 montées/an (11% des montées de tout le réseau).

L'Île de Thau est un territoire majoritairement jeune. 33% des habitants ont moins de 18 ans (17% sur la ville) et 11% ont entre 18 et 24 ans (8% sur la ville). La fragilité du quartier et la paupérisation de ses habitants peuvent se mesurer, en partie, à travers les indicateurs significatifs ci-dessous :

- Le seuil de pauvreté estimé atteint 62% sur l'Iris Ile de Thau 2 en 2011
- Près de la moitié de la population (48%) a des revenus qui dépendent à plus de 50% des prestations sociales

- Le taux de chômage estimé est de 39% sur le quartier (INSEE, recensement 2010 et Pôle Emploi 2011), contre 24% à l'échelle de la ville . Il est de 24 % sur l'ensemble de l'agglomération. Sur le quartier prioritaire, 28% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans
- Le taux de jeunes de 17-24 ans non scolarisés est également supérieur à celui enregistré pour la ville et pour le territoire.

Ces caractéristiques amplifient la difficulté à promouvoir une mixité au sein de ce quartier peu attractif (+ 0,3% de la population entre 1999/2011). Dans le même temps la ville de Sète connaît une augmentation de + de 8% de sa population sur la même période.

L'Ile de Thau a fait l'objet d'une première opération de rénovation urbaine qui a conduit à la réhabilitation d'une grande partie du parc de l'OPH de Sète et à des modifications de la structure du Globe. Aujourd'hui les questions majeures à traiter relèvent majoritairement de problématiques d'insertion du quartier dans la ville ; de développement et requalification des polarités existantes et en particulier le devenir du centre commercial sur lequel une étude Epareca a été engagée ; de désenclavement et de gestion des mobilités au sein du quartier ; de requalification du cadre de vie et des espaces publics.

Potentialités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Une valeur identitaire liée à la constitution du site, avec deux éléments majeurs : un polder reconstitué qui instaure un rapport à l'eau (darse, canal, étang) et un lien visuel avec le Mont St Clair dans sa partie la plus boisée • Un caractère méditerranéen dans les espaces à vivre : la présence de l'ombre et du végétal permet de jouer un vrai rôle dans la qualité des espaces à vivre. • Un quartier globalement bien doté en équipements publics (mairie annexe, CCAS, Centre Social, Médiathèque, foyer personnes âgées, 2 écoles, crèche, bureau de poste, commerces, agence de l'Office, antenne médico-sociale du CG,...) • Une proximité à des équipements dans une échelle piétonne : centre commercial Auchan, hôpital, équipements sportifs, scolaires, plages.... • Des équipements support de mixité sociale sur le quartier (médiathèque, marché et la Passerelle) : une polarité qui rayonne sur les quartiers environnants voire la ville • La présence d'un ensemble de maisons individuelles apportant une certaine mixité • Un PRU ambitieux • Une dynamique de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité • Des résultats scolaires au collège Jean Moulin pas très éloignés de la moyenne • Un dynamisme associatif 	<ul style="list-style-type: none"> • Une précarité particulièrement forte de la population, avec des indicateurs très dégradés en termes de précarité et pauvreté • Un chômage important. Un manque de qualification, notamment chez les jeunes • Une population peu mobile et qui se renouvelle très peu (faible taux de rotation dans les logements sociaux) • Une part importante de nouveaux arrivants fragiles, une politique de peuplement problématique • Des secteurs situés sur les franges du quartier qui paraissent inachevés, avec une image déqualifiante : l'avenue Guynemer et le Nord du Globe : les abords du centre commercial • Des équipements majeurs qui ne sont pas accompagnés d'espaces publics pouvant jouer un rôle d'accueil de la vie sociale et urbaine (écoles, centre commercial et médiathèque) • Une fréquentation des équipements des habitants de l'île de Thau qui reste sectorielle et partielle • Un centre commercial qui se vide avec un bâti en bout de course sans grande qualité, et des zones mal sécurisées • Un quartier peu ouvert sur l'extérieur du fait d'un enclavement et de circulations internes compliquées • Un centre commercial qui ne fonctionne pas et qui comporte • Un accès aux services publics difficile • Un certain nombre d'enfants / de jeunes en risque de décrochage scolaire et un faible

	<p>niveau de qualification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une offre éducative extrascolaire à destination des enfants du quartier insuffisante, notamment en direction des 16-25 ans • Une image négative du quartier depuis l'extérieur
--	--

Les équipements, institutions, associations relevant du territoire vécu de l'Ile de Thau

Les équipements

Equipements publics de proximité

CCAS, Centre Social Gabino, Mairie, OPH, HH, ludothèque, Centre d'accès aux droits, PIJ, centre hospitalier, bureau police municipale de proximité, agence ADS, crèche municipale, bureau de poste, bureau GUP, Hérault Sport

Equipements culturels

Médiathèque André Malraux, Passerelle, Théâtre Molière, musée G Brassens

Equipements sportifs

Stade Bayrou, stade Maillol, stade Tomazower, stade Llense, Halle Marty, Gymnase Vie, salle bowling, tennis du Barrou, base nautique Miaille et Munoz, conservatoire

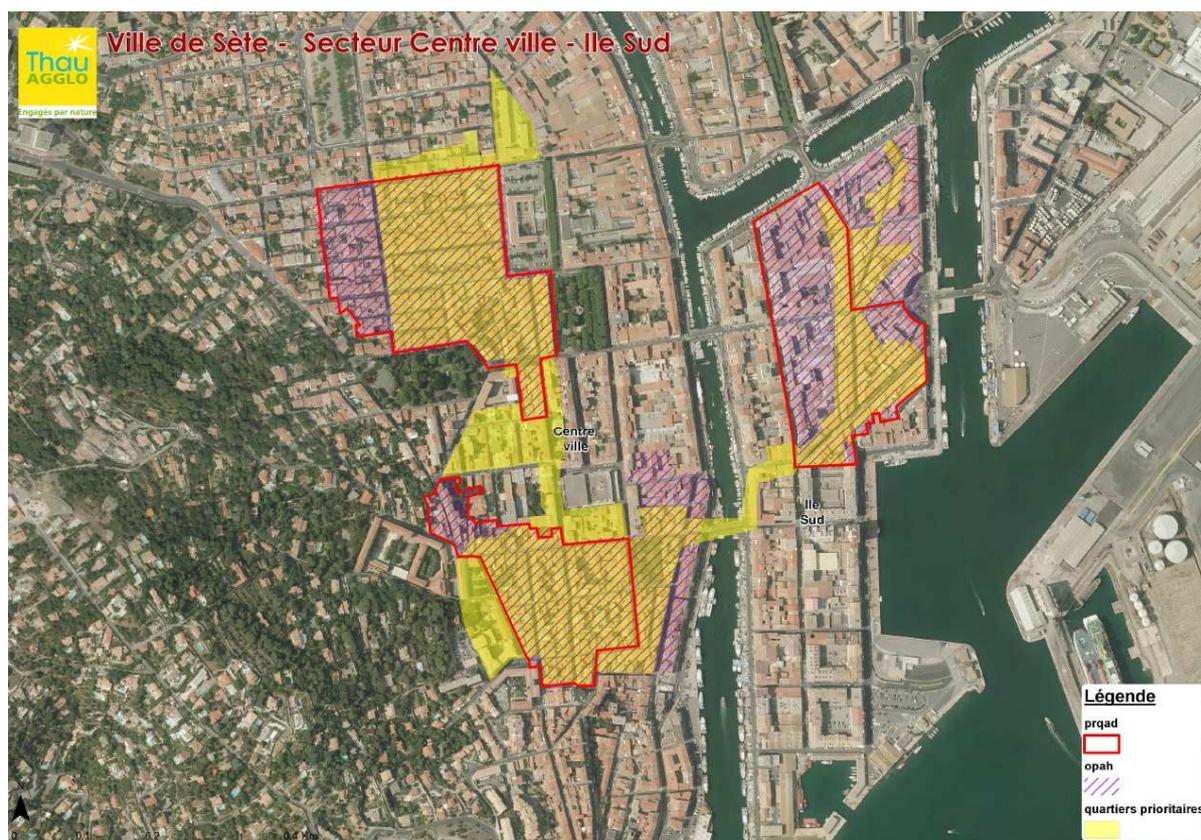
Equipements enseignement - formation

Groupes scolaires S Lacore, A France et G.Brassens, Louise Michel, Collège Jean Moulin, Lycée Joliot Curie, Lycée maritime, Lycée Paul Valéry, Lycée professionnel CDG, CFA,

Les associations

Concerthau, Mot pour Mot, Scène Nationale, CLJ, Odysée, REP, MLIJ, Ligue de l'enseignement, ortia, Horizon, CIDFF, Boutique de gestion, APIJE, Awentura, Petits débrouillards, Metisete, Via Voltaire, ASPTT, Cétavoir, USSA Athletisme, Sete a 13, Aviron sétois, Nouas, Culture et sport solidaire, Roller's Thau, Cap au large, Mouvement Jeep, Taekwondo, Renaissance 34, APS 34, Planning familial, Ste nautique de Sète, Sète Badminton club, Hérault Sports, CDAD, Passerelles chantiers, GIHP, associations de football, permanences PMI

❖ Présentation du quartier prioritaire Centre Ville – Ile Sud à Sète



Le quartier prioritaire Centre Ville - Ile Sud de Sète compte 4 390 habitants en 2011 selon les chiffres transmis par l'Etat, soit environ 10% de la population sétoise. Il est constitué d'un parc ancien complexe et peu entretenu, des niveaux de loyers élevés et une tension locative forte (la population a augmenté de plus de 30% entre 1999 et 2010).

Cette zone d'habitat privé locatif, en dépit des opérations d'amélioration, révèle encore trop souvent des conditions de logement déplorables, indignes voire insalubres, occupés par des jeunes, de jeunes couples ou des personnes âgées qui, faute de moyens financiers et de logements sociaux manquants, trouvent à louer à moindre coût auprès de propriétaires qui ne s'engagent pas dans les réfections nécessaires.

Cette situation engendre une paupérisation du centre Ville et une émergence de difficultés sociales et économiques, illustrée par les indicateurs suivants :

- Le seuil de pauvreté estimé sur certains Iris est nettement supérieur à la moyenne communale : 34% sur la Mairie et 40% sur la Médiathèque
- Une concentration de publics fragiles :
 - o Une présence importante de personnes âgées : 40% de la population de l'Iris Ile Sud a plus de 60 ans en 2011 (contre 34% à l'échelle de la ville)
 - o De nombreuses personnes isolées : plus de la moitié des ménages sont composés d'une personne seule sur les Iris La Médiathèque, la Mairie, l'Ile Sud
 - o Une sur-représentation de familles monoparentales : plus de 45% des familles sont en situation de monoparentalité sur les Iris la Mairie, Ile Sud et le Commissariat

Le quartier a fait l'objet d'opération de requalification urbaine à travers la mise en œuvre d'un Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PRQAD) et des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), des dispositifs complémentaires pour améliorer l'offre de logement qu'il s'agit aujourd'hui de poursuivre de façon globale et intégrée.

Potentialités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Une localisation attractive : un quartier ouvert sur la ville et l'agglomération • Une présence d'équipements publics et de services importante et diversifiée • Un quartier bien desservi par les transports en commun • Une OPAH et un PRQAD en cours 	<ul style="list-style-type: none"> • Une précarité marquée de la population, avec des indicateurs dégradés en termes de précarité et pauvreté • Une forte proportion de familles monoparentales • Un vieillissement important de la population, l'isolement des personnes âgées • Un parc ancien complexe, peu entretenu, en voie de dégradation rapide • Un tissu commercial à redynamiser • Un déficit d'espaces publics, notamment sur la partie Ile Sud • Des interventions autour de la santé qui sont encore trop peu développées

Les équipements, institutions, associations relevant du territoire vécu de Centre Ville – Ile Sud

Les équipements

Equipements publics de proximité

Centre social Villefranche, CCAS, ADS, Mairie, Commissariat de police, OPH, HH, Ludothèque, Centre d'accès au droit, PIJ, Centre hospitalier, clinique St Clair, crèches Villefranche et V Hugo, Maison de Habitat, Pôle Emploi, salles de réunion municipales, poste, maison de la solidarité

Equipements culturels

Médiathèque Mitterrand, Théâtre Molière, Passerelle, CRAC, Musée Paul Valéry, Ecole des beaux arts, Conservatoire de musique, Salle de spectacle la Passerelle, MIAM, Musée Georges Brassens, cinéma,

Equipements sportifs

Centre Clavel, Gymnase Ferrari, Gymnase di Stéfano, complexe J Mace

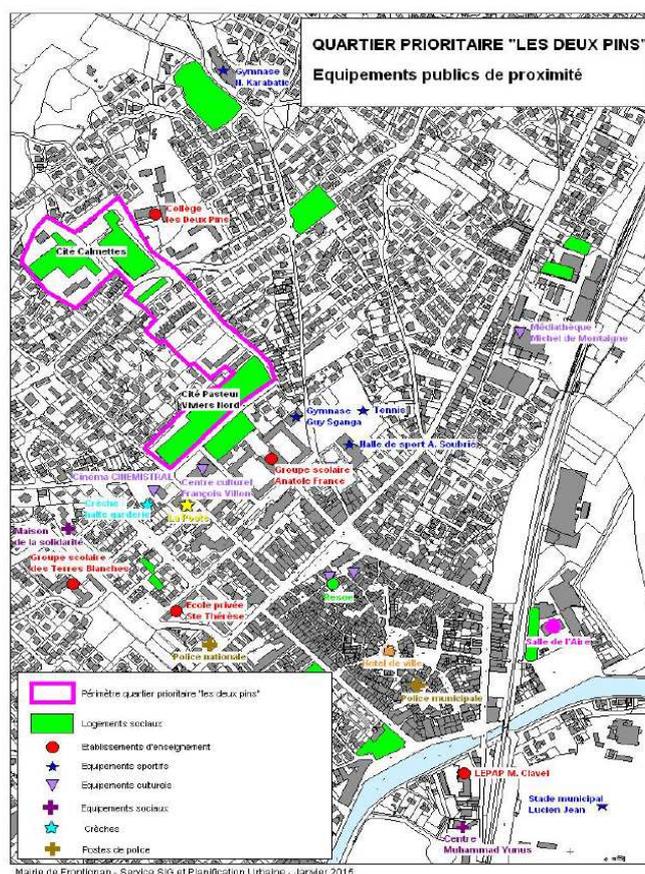
Equipements enseignement - formation

Ecoles élémentaires Condorcet, Michelet, Renaissance, Collège V Hugo, Collège P Valéry, Lycée Joliot Curie, Lycée maritime, Lycée P Valéry, CFA, Lycée CDG, GRETA, APP, CIO

Les associations

CLJ, Odyssée, MLIJ, FJT, Ligue de l'enseignement, Solidarité Urgence Sétoise, Secours Populaire, Portia, Horizon, CIDFF, Boutique de gestion, APIJE, Compagnons Bâisseurs, ADIAV, Fiestasete, Théâtre de poche, Via Voltaire, ASPTT, Cétavoir, USSA Athlétisme, Aviron sétois, Nouas, Culture et sport solidaire, Roller's Thau, Cap au large, Taekwondo, Renaissance 34, Planning familial, Ste nautique de Sète, Sète Badminton club, CDAD, Passerelles chantiers, permanences PMI

❖ Présentation du quartier prioritaire « les Deux Pins » à Frontignan



Le quartier « Les deux Pins » compris dans l'une des parties de l'ancienne ZUS du quartier nord, est le seul quartier prioritaire retenu dans le cadre de la politique de la ville à Frontignan. L'autre partie de la ZUS du « Quartier nord » est classée en quartier de veille active.

Ces quartiers sont des quartiers historiques de la Politique de la Ville, avec une population dont les difficultés sociales se sont accentuées : précarité, revenus faibles, déscolarisation...

Le quartier « les Deux Pins » compte 1 240 habitants, soit environ 5% de la population communale, et 534 logements. Le nombre de logements sociaux gérés par Hérault Habitat est de 473 logements (Calmette : 323 logements / Pasteur : 150 logements). 58% des logements sociaux gérés par Hérault Habitat sur la commune donc situés sur ce quartier.

Les données disponibles en infracommunale montrent que l'Iris Zus Quartier Nord, dans lequel s'inscrit le quartier des Deux Pins, se caractérise par la jeunesse de sa population (plus d'un tiers de la population est âgée de moins de 25 ans) et une présence marquée des familles avec enfant(s), avec une sur-représentation des familles monoparentales (31% contre 26% à l'échelle de la ville).

La fragilité du quartier et la paupérisation de ses habitants peuvent se mesurer, en partie, à travers les indicateurs significatifs ci-dessous :

- Le seuil de pauvreté estimé atteint 27% sur l'Iris Zus Quartier Nord en 2011 (contre 16% à l'échelle de la commune)
- Une dégradation des niveaux de revenus des plus pauvres sur le quartier : l'Iris Zus Quartier Nord est le seul quartier de la ville dont le niveau de revenus des plus pauvres a diminué entre 2008 et 2011 (au moins 30% de la population la plus pauvre de l'Iris ont vu leur revenu diminuer)
- Le taux de chômage estimé est de 24% sur l'Iris Zus Quartier Nord (INSEE, recensement 2010 et Pôle Emploi 2012), contre 18% à l'échelle de la ville. Au sein de cet Iris, 27% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans

- Le taux de jeunes de 17-24 ans non scolarisés est également supérieur à celui enregistré pour la ville et pour le territoire.

Ces caractéristiques amplifient la difficulté à promouvoir une mixité au sein de ce quartier peu attractif (+ 1% de la population entre 1999/2010). Dans le même temps, la ville de Frontignan connaît une augmentation de + de 18% de sa population sur la même période.

Potentialités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Une population de jeunes majeurs importante • Des associations implantées dans le quartier, malgré sa petite taille • La proximité d'équipements structurants : Centre Culturel Villon, cinéma, crèche, collège et groupe scolaire • Une culture commune partenarial • Le développement d'actions de prévention et d'éducation ont favorisé une évolution positive de ce quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • Une précarité marquée de la population, avec des indicateurs dégradés en termes de précarité et pauvreté • Une population peu mobile et se renouvelle très peu (faible taux de rotation dans les logements sociaux) • Une population qui fréquente peu les équipements et les associations, notamment sportives • Un nombre de familles défavorisées au collège « Les deux Pins » élevé • Des tensions entre le collège « Les deux Pins » et la cité Calmette à côté de laquelle il est implanté, liées à des nuisances sonores, à des regroupements de jeunes déscolarisés • Un cadre de vie qui s'est dégradé en termes de bâti et qui offre peu de lieux socialisant comme des aires de jeux pour enfants, des espaces verts • L'absence de commerces de proximité • Une image négative du quartier depuis l'extérieur

Les équipements, institutions, associations relevant du territoire vécu du quartier des Deux Pins

Les équipements

Equipements publics de proximité

La Poste

Equipements culturels

Centre culturel François Villon, cinémistral

Equipements sportifs

Des gymnases (Alexandre Soubrier, Guy Sganga et Nikola Karabatic, Henri Ferrari)

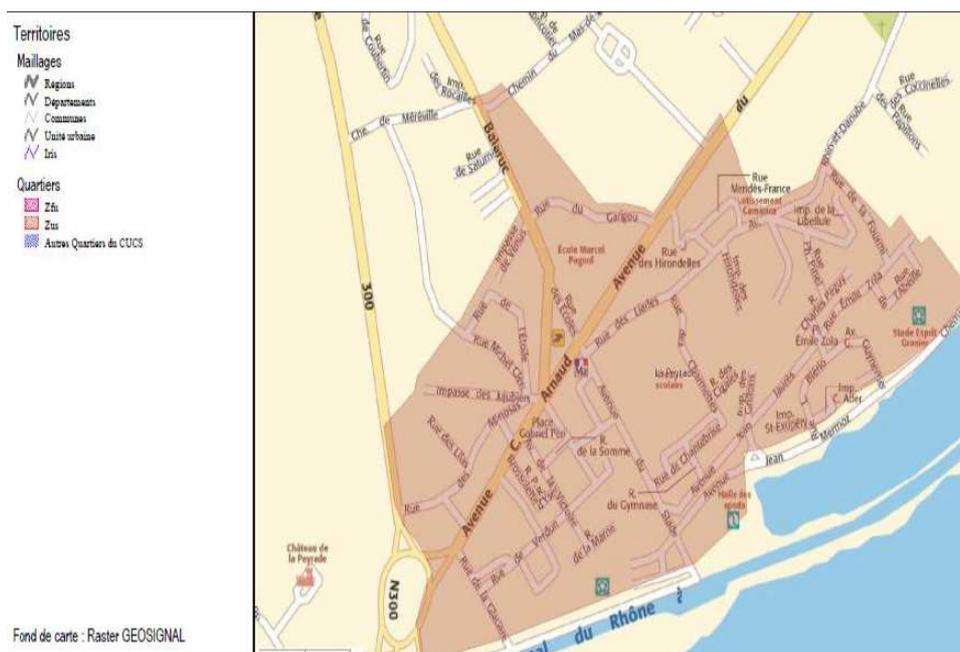
Equipements enseignement - formation

Deux groupes scolaires (Anatole France et les terres blanches), le collège « Les deux Pins » la crèche multi accueil.

Les associations

Femmes en Languedoc Roussillon », Ligue de l'enseignement, Planète Parents, Concerthau, Foot en salle, Petits débrouillards, APS34, ASFAC ...

❖ Présentation du quartier en veille active de la Peyrade à Frontignan



Ce territoire auparavant classé en zone urbaine sensible est placé depuis le premier janvier 2015 en territoire de « veille active » et fera l'objet d'une vigilance forte, d'une attention particulière.

Le quartier de La Peyrade (ancienne zone urbaine sensible) compte 3 161 habitants en 2011. Ce quartier connaît la plus forte augmentation de la population car il a bénéficié d'un foncier disponible et d'une zone d'aménagement concertée. Cette augmentation se concentre principalement sur les jeunes : + 31% chez les 18/24 ans. Un tiers des habitants de ce quartier est âgé de 60 ans et plus.

Ce quartier fonctionne comme un quartier péri urbain. Le quartier est équilibré avec différents logements, des résidences collectives et des maisons individuelles. On observe une sous-représentation des propriétaires car seuls 45% des ménages sont propriétaires.

Potentialités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Une proximité à des équipements dans une échelle piétonne : équipements sportifs, scolaires • La présence d'un ensemble de résidences collectives et maisons individuelles apportant une certaine mixité • Une culture commune partenariale • Le développement d'actions de prévention et d'éducation qui ont favorisé une évolution positive de ce quartier (forte baisse de la délinquance, meilleure cohabitation intergénérationnelle,...) • Un développement de l'offre de transports en commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Une population qui fréquente peu les équipements et les associations, notamment sportives • Des équipements et des services sociaux insuffisants

Les équipements, institutions, associations relevant du territoire vécu du quartier la Peyrade

Les équipements

Equipements publics de proximité

Mairie Annexe, crèche multi-accueil, salle municipale, bureau de proximité de la Police Municipale, une permanence de la MLIJ, un bureau de poste.

Equipements culturels

Médiathèque Montaigne, Centre François Villon, Cinémistral

Equipements sportifs

Gymnases, stade Esprit Paul Granier, fitness parc, équipement sportif de proximité,

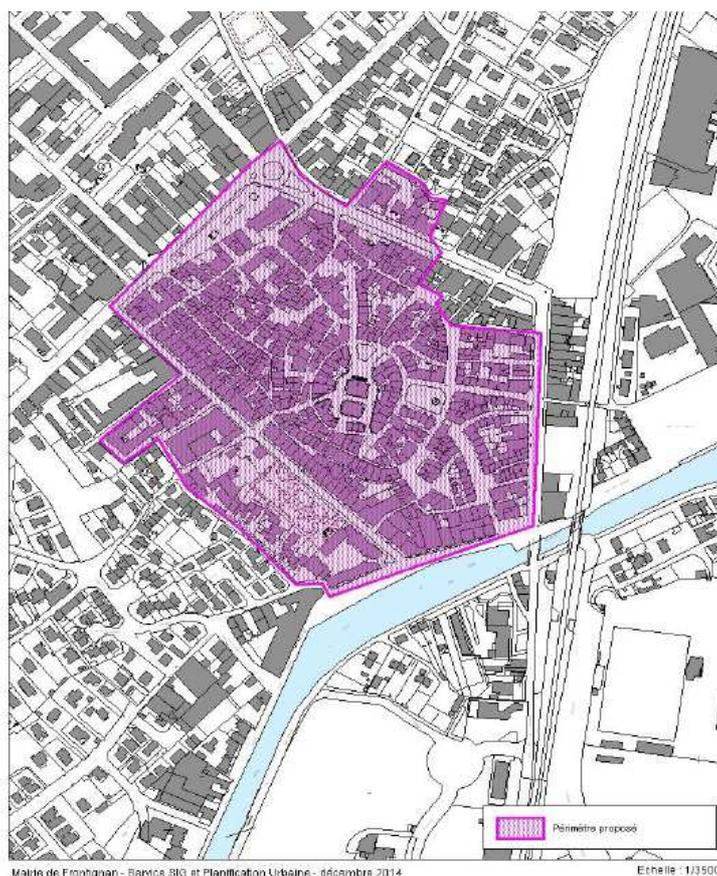
Equipements enseignement - formation

Deux groupes scolaires (les Lavandins et Marcel Pagnol), un collège

Les associations

APS34, FLR Languedoc-Roussillon, Planète Parents, Team Lapeyradoise, associations sportives...

❖ Présentation du quartier Centre Ville à Frontignan



Le quartier Centre Ville compte environ 1900 habitants en 2011.

La mobilité résidentielle est particulièrement importante sur le quartier : en 2011, 48% de la population ne résidaient pas sur le quartier 5 ans auparavant. Le quartier joue en partie un rôle d'accueil de ménages locataires s'installant dans de vieux logements dans l'attente d'une évolution de leur parcours résidentiel.

Extrait de la convention d'application territoriale de Frontignan

« Les indicateurs de précarité des habitants du quartier du Centre-ville (coeur de ville) attirent l'attention de la Ville mais aussi des professionnels du Conseil général, de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (CAF) et des associations locales. Ce quartier s'est lourdement paupérisé ces dernières années et la situation sociale de ses habitants s'est dégradée considérablement »

La fragilité du quartier peut se mesurer, en partie, à travers les indicateurs significatifs ci-dessous :

- Le seuil de pauvreté estimé atteint 24% sur l'Iris Centre Ville en 2011 (contre 16% à l'échelle de la commune).
- L'indice de chômage estimé est de 30% sur l'Iris Centre Ville au 31/12/2012, contre 18% à l'échelle de la ville. Entre 2009 et 2012, l'Iris Centre Ville est le quartier de la ville qui a connu la plus forte augmentation du chômage : + 8 points (contre + 3 points à l'échelle de la ville). Avec un indice de chômage estimé à 58%, les jeunes du quartier sont particulièrement touchés

Potentialités	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Une localisation attractive : un quartier ouvert sur la ville et l'agglomération • Une présence de commerces de proximité • Un quartier bien desservi par les transports en commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Une précarité de la population, avec des indicateurs dégradés en termes de précarité et pauvreté • Un turn over important de la population : les emménagés récents sont plus souvent des personnes isolées, au chômage et avec des bas niveaux de qualification • Un parc ancien complexe, peu entretenu, en voie de dégradation rapide • Des conflits de voisinage ou conflits familiaux en augmentation, liés souvent à l'isolement social et à la précarité • Des conflits intergénérationnels et des actes d'incivilités et délinquance en augmentation • Des services publics, non municipaux qui tentent de diminuer (poste, CPAM...) • Absence de permanences régulières du Pôle Emploi

B) Etat des lieux de la politique de la ville

L'agglomération du Bassin de Thau comptait deux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) communaux, signés en 2007 et prolongés jusqu'en 2014 : le CUCS de Frontignan et celui de Sète.

Bilan des CUCS 2007-2014

❖ CUCS 2007-2014 à Frontignan

Etaient signataires la ville de Frontignan, l'Etat, le Département de l'Hérault, la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et Thau Agglo.

Sur la période 2007-2014, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Frontignan a été porté sur la base de :

- 3 thématiques prioritaires : éducation/réussite éducative, emploi/insertion professionnelle, et prévention de la délinquance/citoyenneté
- 2 thématiques secondaires : habitat et cadre de vie, santé

Le CUCS de Frontignan couvrait 2 quartiers prioritaires relevant de la priorité 2 (interventions importantes mais ciblées) :

- le quartier Nord, dont une partie (« les Deux Pins ») est maintenue en quartier prioritaire dans la nouvelle géographie
- le quartier de la Peyrade, passé en quartier de veille active

La dernière évaluation réalisée en 2014 par la commune montre que la Politique de la Ville présente un levier dans la coordination d'actions de différents partenaires et de fait permet d'accroître l'efficacité de l'intervention publique tout en apportant des réponses plus adaptées aux besoins et aux attentes des habitants des quartiers.

Extrait de la convention d'application territoriale de la commune de Frontignan

« Les échanges réguliers avec les partenaires des actions CUCS sur un mode de « projet » ont encouragé l'analyse conjointe des besoins, la concertation sur les objectifs, le dialogue sur le bilan, la recherche d'actions expérimentales nouvelles :

- Développement d'actions collectives sur les enjeux du lien social et de l'accès aux services et aux dispositifs pour les populations les plus vulnérables
- Les projets en direction de la jeunesse, cofinancés par le droit commun et la politique de la ville, ont permis notamment ces dernières années une plus grande fluidité des échanges d'informations et de la concertation sur la problématique « jeunesse ». Ces collaborations ont favorisé un meilleur « ciblage » des publics les plus éloignés des services.
- La création d'une fonction d'agent de médiation sociale, à l'articulation de la prévention sociale, de la prévention de la délinquance et de l'accès aux services, a contribué à accroître l'orientation vers les services de droit commun et une compréhension plus globale des publics les plus vulnérables. Cette mission s'est articulée autour de trois axes : information aux publics, accompagnement et orientation, présence de proximité sur les espaces publics. Elle a facilité une meilleure réactivité de l'action publique
- Dans la même logique de choix politiques et en cohérence avec l'action de la politique de la ville, ont été développées :
 - o La mise en place de la tarification différenciée
 - o Des formations sur la prévention des conduites addictives et des discriminations.
 - o Les étroites collaborations avec les services jeunesse, éducation, PRE...ont renforcé l'action sur la parentalité notamment et sur l'implication des parents
 - o La réalisation d'un diagnostic, de bilans réguliers de «prévention de la délinquance» a posé les bases de l'architecture du CLSPD et a amorcé l'animation du travail partenarial autour d'actions concrètes.
 - o Les évaluations d'actions montrent des résultats très concrets obtenus pour les différents publics ciblés par le CUCS, en particulier pour les enfants, les jeunes et les femmes isolées.

Le CUCS a ainsi permis une labellisation des actions politique de la ville pour rechercher des financements spécifiques et de droit commun, pour les publics en fragilité »

Quelques exemples de réalisations à Frontignan

Habitat et cadre de vie

Ateliers de quartiers des Compagnons bâtisseurs pour le maintien des populations défavorisées dans leur logement, Création d'un espace info énergie intercommunal permettant l'information sur la lutte contre la précarité énergétique, permanences d'information et d'orientation de l'ADIL34 ;...

Accès à l'emploi et développement de l'activité économique

RESOE : plate forme emploi accueillant les demandeurs d'emploi ; Accueil-orientation et suivi en vue de la création et reprise d'entreprises (BGE ; Micro crédit pour la création d'auto entreprises (ADIE et Thau initiative) ; Forum Alternance (Thau aggro/MLI) ; Nuit de l'orientation (MLI) ; Chantiers d'implication jeunes (MLI) ; Chantier d'insertion (services à la personne par la Ligue - réhabilitation patrimoine communal par Passerelles) ; Ateliers des savoirs de base (APP)

Réussite éducative

Programmes de Réussite Educative ; Projet Educatif Territorial ; Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole ; Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Santé

Soutien aux actions de réduction des risques, de prévention et de lutte contre les toxicomanies ; Animation d'un réseau de professionnels sur la prise en charge et le suivi des victimes de violences conjugales ; Réalisation d'un diagnostic santé ; Soutien aux actions de lutte et de prévention des souffrances psychologiques

Citoyenneté et prévention de la délinquance

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

❖ CUCS 2007-2014 à Sète

Le CUCS de Sète 2007-2014 a été signé entre la ville de Sète, l'Etat, le Département de l'Hérault, la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et Thau Agglo pour les territoires suivants définis dans le cadre de la géographie prioritaire :

- la Zone Urbaine Sensible de l'Île de Thau en « priorité 2 », classée ZUS depuis 1994
- le Centre Ville classé en « priorité 3 », qui comprenait : le Quartier Haut, le Quartier Révolution, le Cœur de Ville , le Sourras-Bas, le Quartier des Quatre Ponts, le Quartier Victor Hugo et le Quartier Jardin des Fleurs

Il a défini des enjeux, proposé des objectifs stratégiques et opérationnels sur les 5 champs prioritaires suivants : la réussite éducative, l'accès à l'emploi et le développement économique, la prévention de la délinquance et la citoyenneté, la santé, l'habitat et le cadre de vie.

L'avenant 2011-2014 a priorisé 3 thématiques : réussite éducative, emploi, citoyenneté et prévention et a défini des objectifs simplifiés et resserrés.

Quelques exemples de réalisations à Sète

Habitat et cadre de vie

Projet de Rénovation Urbaine ; Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés ; Gestion Urbaine de Proximité : amélioration et entretien des espaces publics – organisation de diagnostic en marchant ; Ateliers de quartiers des Compagnons bâtisseurs pour le maintien des populations défavorisées dans leur logement, Création d'un espace info énergie intercommunal permettant l'information sur la lutte contre la précarité énergétique, permanences d'information et d'orientation de l'ADIL34 ;...

Accès à l'emploi et développement de l'activité économique

Accueil-orientation et suivi en vue de la création et reprise d'entreprises (BGE ; Micro crédit pour la création d'auto entreprises (ADIE et Thau initiative) ; Forum Alternance (Thau agglo/MLI) ; Nuit de l'orientation (MLI) ; Chantiers d'implication jeunes (MLI) ; Chantier d'insertion (services à la personne par la Ligue – réhabilitation patrimoine communal par Passerelles) ; Ateliers des savoirs de base (APP)

Réussite éducative

Programmes de Réussite Educative ; Projet Educatif Territorial ; Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole ; Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité ; REP + ; Action Coup de Pouce

Santé

Soutien aux actions de réduction des risques, de prévention et de lutte contre les toxicomanies ; Animation d'un réseau de professionnels sur la prise en charge et le suivi des victimes de violences conjugales ; Réalisation d'un diagnostic santé ; Soutien aux actions de lutte et de prévention des souffrances psychologiques

Citoyenneté et prévention de la délinquance

Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ; Information et orientation des victimes d'infractions pénales ; Mise en place de permanences gratuites d'avocats (CDAD), de médiateurs de la République - Permanences d'information des droits des femmes et des familles ; Soutien d'actions de création et de découvertes culturelles et artistiques ; Soutien aux activités sportives ; Soutien aux postes d'adultes relais et aux postes de médiateurs ; Conseil municipal des jeunes

❖ Enjeux et opportunités

Les différentes actions cofinancées dans le cadre des CUCS, de l'insertion professionnelle, ou des dispositifs thématiques associés, ont permis depuis 2007 un ensemble de réalisations au service de l'amélioration des conditions de vie des habitants les plus en difficultés.

Globalement, **les CUCS ont créé de véritables opportunités et des dynamiques qu'il importe de poursuivre et d'approfondir dans le cadre du futur contrat de ville**. Axe majeur des anciens CUCS, la réussite éducative sera maintenue comme objectif privilégié, notamment au travers des projets de réussite éducative (PRE) dont chacun s'accorde à reconnaître l'importance. Enfin, loin d'être dissociée des autres axes de la politique de la ville, la rénovation urbaine est de plus en plus conçue et mise en place en lien avec les autres axes, comme en témoigne le développement de la gestion urbaine de proximité (GUP) à Sète.

Pour autant, les constats portés rencontrés pointent également certaines faiblesses, rencontrées sur de nombreux sites en politique de la ville :

- **Une visibilité et une lisibilité des objectifs et des actions de la politique de la ville perfectibles** : ce manque de lisibilité globale de l'action publique est une critique récurrente de la politique de la ville, qui s'est caractérisée jusqu'à présent par une série de strates s'additionnant les unes aux autres (CUCS, ZUS, ZRU, ZFU, ZEP, quartiers ANRU), et qui donnant l'impression d'une juxtaposition de politiques sectorielles sans véritable convergence. Les volets urbain, social, économique, éducatif ont généralement coexisté ainsi sans être suffisamment mis en relation les uns avec les autres. Ce constat peut être accentué par l'existence de dispositifs parallèles, faisant l'objet de procédures spécifiques (FIPD, VVV...).
- **Une logique de projet qui s'est transformé en logique de guichet au fil du temps** (une perte du processus dans la procédure?) : dans leur déclinaison locale, les CUCS ont pu être trop souvent identifiés à l'appel à projets annuel permettant de financer les actions du volet social de la politique de la ville. Bien que fondamentale pour tous les acteurs, ce dispositif de soutien aux projets associatifs n'était qu'une déclinaison de la politique de la ville.
- **Une animation** qui ne s'appuyait pas assez sur un pilotage fondé sur des indicateurs partagés pour guider une politique assortie d'objectifs précis

Avec le cycle qui s'engage, les engagements des différentes institutions et structures seront validés et valorisés par la clarification du mode de gouvernance et la consolidation du travail partenarial autour d'un projet de territoire partagé. La participation des habitants, des acteurs associatifs et économiques sera une des clefs de voûte du contrat de ville 2015/2020.

Par ailleurs, le nouveau contrat de ville soutiendra l'intervention dans les quartiers autour d'une approche intégrée mobilisant la cohésion sociale, le renouvellement urbain et le développement économique la lutte contre les discriminations, l'égalité femme-homme et la promotion de la jeunesse.

De manière générale, la lisibilité des dispositifs de la politique de la ville devra être améliorée : à un zonage unifié correspondra un appel à projets unique en lien avec les piliers du contrat de ville. Des engagements réciproques mobiliseront les partenaires à l'occasion du comité de pilotage, de telle sorte qu'opérateurs, associations et habitants s'y retrouveront davantage pour faire avancer leurs projets.

Bilan et perspectives des programmes de renouvellement urbain à Sète

❖ Le programme de rénovation urbaine sur l'Ile-de-Thau

La ville de Sète a présenté en décembre 2005 un programme global s'inscrivant dans une stratégie de projets d'interventions fortes sur ce quartier. Seule une partie des opérations de ce programme a été retenue par l'ANRU compte tenu du montant de l'enveloppe financière attribuée au département de l'Hérault pour les opérations isolées, début 2006.

Le bilan des réalisations du projet fait ressortir les principaux points suivants :

- **Une qualité des espaces résidentiels améliorée**
 - o Travaux d'amélioration et de sécurisation des résidences (bâti et espaces extérieurs résidentiels) sur le parc de l'OPH de Sète principalement - Le Globe - Le Chalut - Le Lamparo - Arcelière - Gangui - Bouliéchou
 - o Ouverture et traitement des rez de chaussée du Globe, aménagement et implantation de services.
- **Pas de démolition (sauf à la marge 11 logements) justifiée par le besoin d'un parc de logements sociaux à Sète**
- **Des aménagements plus structurants non réalisés**
 - o La création d'une desserte Nord en réponse au besoin de désenclavement.
 - o Le réaménagement de la Darse Est pour la création d'un espace public
 - o L'aménagement des avenues Guynemer et de la Madrague pour une requalification d'un espace jonction entre le pavillonnaire et la cité.
- **La mise en place d'une Gestion Urbaine de Proximité**
 - o Gestion des déchets / Eclairage public /Petites interventions de requalification

Thau agglomération et la Ville souhaitent poursuivre l'action de renouvellement urbain pour désenclaver le quartier de l'Ile de Thau et promouvoir la mixité en son sein. L'objectif est également d'améliorer le cadre de vie des habitants grâce aux services qui seront proposés.

Les 2 axes principaux du projet sont :

La relance d'un volet urbain qui portera notamment sur :

- La problématique de **désenclavement de la partie Nord**, qui reste prégnante et la volonté d'assurer une meilleure transparence du quartier, éventuellement en reprenant le projet initial d'une ouverture de l'immeuble Le Globe.
- Une action ciblée concernant le **centre commercial** dont les conditions de fonctionnement et de fréquentation se sont particulièrement dégradées ces dernières années (départs de commerces, départ de professions médicales). Ce projet déjà engagé en **partenariat avec l'EPARECA** dont le conseil d'administration a approuvé l'intervention en décembre 2014.
- Une approche intégrée d'urbanisme à l'échelle du quartier, d'analyse des dysfonctionnements, des possibilités d'amélioration et de meilleure intégration de ce quartier à la ville, en vue d'une action de **requalification globale sur l'ensemble du périmètre** dont le programme exact reste donc à définir.

L'engagement d'une action de proximité à destination des jeunes et à partir des équipements communautaires :

L'agglomération possède 2 équipements culturels de bonne facture sur le quartier :

- La **médiathèque** intercommunale André Malraux, très dynamique et véritable espace de vie avec une fréquentation moyenne exemplaire le samedi de 600 personnes.
- La salle de spectacle de **la Passerelle** : gérée depuis 2009 par la Scène nationale, mais que l'Etat souhaite voir retiré de cette gestion (Conseil d'Administration de la Scène Nationale de septembre 2014) pour mieux consacrer cet équipement à un usage socio-éducatif.

L'agglomération a engagé une démarche d'étude en vue de la **création, dans le quartier, d'un MJC** (partenariat avec la FRMJC) qui interviendrait à partir de ces équipements destinés à être mis en réseau.

Focus historique du projet ANRU

Objectifs initiaux du projet

- ouvrir la cour du Globe rétablir une respiration entre les parties Sud et Nord du quartier
- améliorer l'accès aux installations sportives (voie Nord projetée)
- poursuivre le programme de sécurisation des entrées et d'amélioration des logements
- rompre la mono-fonctionnalité des immeubles en développant les services et la présence humaine en rdc
- valoriser le site en requalifiant les espaces publics
- améliorer, hors des parties résidentielles, les espaces et structures à vocation socio-éducative et conviviale.

Projet présenté

- Coût du projet = 14,485 Millions d'euros TTC
- Subvention ANRU sollicitée = 3,760 Millions d'euros, (28% de la base éligible)

Opérations retenues

- démolition de 11 logements du bâtiment Le Globe
- offre nouvelle de 11 logements locatifs sociaux hors site sur les quais
- réhabilitation de 536 logements locatifs sociaux
- changement d'usage de locaux communs RDC du bâtiment Le Globe
- amélioration de la qualité de service des bâtiments Chalut, Lamparo et Globe
- rénovation de l'éclairage public
- réhabilitation système de collecte des ordures ménagères
- dernière tranche de réhabilitation immeubles Arcelière, Gangui et Bouliechou plus récemment en 2013/2014.

Coût de l'ensemble des opérations retenues et subvention ANRU

- Coût global des opérations réalisées : 9,119 Millions d'euros
- Subvention ANRU : 2,538 Millions d'euros (28% du coût)

❖ Les interventions urbaines sur le quartier Centre Ville – Ile Sud

Les dispositifs visent la reconquête du centre ancien de Sète et l'amélioration globale du cadre de vie de quartiers en voie de dégradation.

Ils s'inscrivent dans un projet urbain d'ensemble qui a justifié l'éligibilité de Sète au PNRQAD.

Les dispositifs portent sur :

- le renouvellement urbain, la requalification des quartiers : recyclage immobilier, requalification des espaces publics
- la résorption de l'habitat insalubre/indigne, la lutte contre les copropriétés dégradées, la mise aux normes de confort des logements, l'adaptation des logements (à l'âge, au handicap), l'amélioration de la performance énergétique.

• **L'OPAH**

L'OPAH (pilotage agglomération) apporte une aide (ANAH, agglomération, département) aux propriétaires souhaitant réhabiliter leur logement afin de lutter contre l'habitat indigne. Tous les propriétaires et copropriétaires d'immeubles, de logements dégradés ou insalubres, les propriétaires occupants à revenus modestes des secteurs Révolution, Ile sud et Quartier haut sont concernés. Les propriétaires bailleurs sont amenés à conventionner pour la mise en location sous condition de leur bien.

Quelques chiffres :

- Objectifs de rénovation : 220 logements locatifs, 95 logements occupés par leurs propriétaires, 39 copropriétés.
- 5,5 millions d'euros de travaux réalisés entre 2012 et 2014.
- A mi parcours : 110 logements rénovés, 15 copropriétés requalifiées.

- **Le PRQAD**

Le Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (pilotage ville) concerne 3 secteurs (Ile Sud, Révolution et Saint Louis) quasiment identiques à ceux de l'OPAH.

Le PRQAD va au-delà de la simple incitation proposée par l'OPAH et vise à réaliser des programmes de réhabilitation lourds, recourant à l'acquisition, l'expropriation, la démolition et reconstruction de bâtiments.

D'un point de vue opérationnel, le PRQAD est couvert par deux opérations attribuées à l'aménageur SA ELIT :

- Convention Publique d'Aménagement PRI Ile Sud (2002 / 2016)
- Concession d'Aménagement PRQAD Centre-ville (2013 / 2018)

Quelques chiffres :

- 28 immeubles en objectif conventionné, 5 réalisés, 5 en chantier.

- **La Maison de l'Habitat : espace d'accueil, lieu central pour la mise en œuvre des projets**

La Maison de l'Habitat accueille l'équipe (ville) en charge de la mise en œuvre du PRNQAD, la Gestion Urbaine de Proximité, l'équipe (agglomération) en charge de la mise en œuvre de l'OPAH et du FIG.

L'objectif d'organisation à court terme va dans le sens de la mutualisation de ces services, pouvant aller jusqu'à la constitution d'un service commun.

II. Organisation de la conduite du contrat de ville

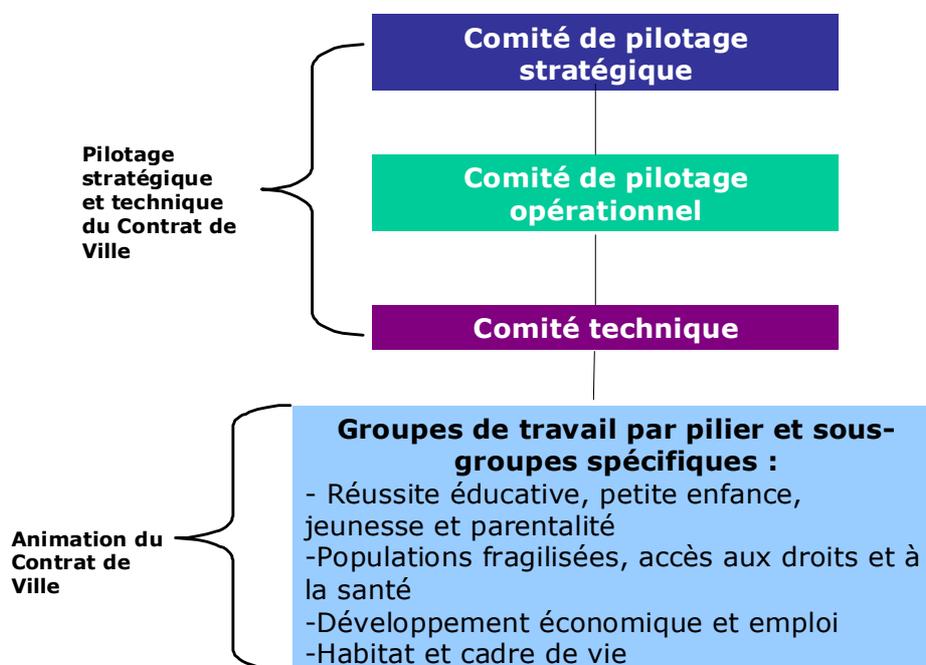
La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine porte l'ambition de changer la manière de faire de la politique de la ville. Elle interroge la capacité à construire et animer collectivement un projet de cohésion urbaine et sociale au bénéfice des quartiers prioritaires, en intégrant un nouvel acteur (Conseil citoyen) et de nouveaux modes de faire (rôle de chef de file des structures intercommunales, mobilisation plus forte du droit commun, articulation entre le volet urbain, économique et social).

Le système de gouvernance de l'agglomération du Bassin de Thau, décrit ci-après, vise à donner corps à cette ambition et à garantir :

- le renforcement de la dimension intercommunale du projet de cohésion territoriale
- la capacité à mobiliser l'ensemble des politiques publiques au bénéfice des territoires prioritaires
- la participation citoyenne à chaque niveau de gouvernance.

A) Gouvernance, pilotage et animation du contrat

Le schéma ci-dessous présente les principales instances sur lesquelles reposent l'animation et le suivi du Contrat de Ville.



Trois conseils citoyens sont associés au processus du contrat de ville.

Le comité de pilotage stratégique restreint : management politique du dispositif

❖ Ses missions

En tant qu'organe de décision du Contrat de Ville :

- Il traite des questions relatives à l'évolution de la Politique de la Ville sur l'ensemble du territoire
- Il définit les grandes orientations de la Politique de la Ville et constitue l'organe de veille du Contrat
- Il est garant de la mobilisation interinstitutionnelle et des partenaires sur l'ensemble des piliers du contrat (développement économique, cohésion sociale, cadre de vie) et thématiques transversales.

- Il définit les grandes masses financières du contrat de ville
- Il valide les bilans annuels et il fixe les programmations financières annuelles

❖ **Sa composition**

- Préfet (ou son représentant)
- Président de Thau Agglo (ou son représentant)
- Vice-présidents concernés de Thau Agglo,
- Maires de Frontignan, de Sète (ou leur représentant),
- Président du Conseil Départemental (ou son représentant),
- Président du Conseil Régional (ou son représentant),
- Directeur de la DDCS (ou son représentant),
- Directeur de la Caf

❖ **Le rythme des réunions**

Le comité de pilotage stratégique se réunit au moins deux fois par an.

Le comité de pilotage opérationnel

❖ **Ses missions**

En tant que lieu de partage d'informations et d'échanges entre les signataires :

- Il assure la bonne déclinaison des orientations stratégiques du Contrat de Ville
- Il est chargé du suivi de la mise en œuvre du dispositif et de la programmation : déclinaison des conventions
- Il fait remonter les éventuelles difficultés et les pistes d'évolutions possibles
- Il est chargé de l'évaluation du dispositif
- Il prépare le Comité de Pilotage Stratégique

❖ **Sa composition**

Les signataires du contrat et ceux ayant signé des conventions d'application, les représentants des conseils citoyens et les communes concernées soit

- les membres du Comité de Pilotage Stratégique
- les services déconcentrés de l'Etat
- Directeur de la DIRECCTE (ou son représentant),
- Directeur de la DDT (ou son représentant),
- Procureur de la république
- Conseils citoyens (représentants
- la DRAC
- les bailleurs sociaux
- Pôle emploi
- la Mission Locale,
- le Tribunal de Grande Instance
- la PJJ
- le SPIP
- le Défenseur des Droits
- le Commissariat
- l'Education Nationale
- l'ARS
- la Déléguée aux droits des femmes
- la CDC,
- la CPAM,
- les chambres consulaires
- la CAPEB
- les représentants des conseils citoyens,
- Adjoints en charge de la Politique de la Ville des communes,
- Des représentants de la commission Politique de la ville de Thau agglo

❖ Le rythme des réunions

Le comité de pilotage opérationnel se réunit au moins 2 fois par an.
Il intervient dans les trois phases suivantes : lancement de l'appel à projet, élaboration de la programmation annuelle et celle de l'évaluation.

Le comité technique : espace de préparation de travail sur la base des travaux des groupes de travail

❖ Ses missions

En tant que lieu de suivi technique du Contrat de Ville :

- Il prépare et lance les appels à projets
- Il soumet au Comité de Pilotage Opérationnel les actions qui pourraient émerger dans le Contrat
- Il est chargé du suivi et du bilan des actions

❖ Sa composition

L'ensemble des techniciens des structures et institutions signataires du Contrat de Ville, des conventions d'application et des représentants des conseils citoyens

Les groupes de travail thématiques

❖ Leurs compositions

Organisés autour des trois piliers du Contrat de Ville, quatre groupes de travail sont définis sur les thématiques suivantes :

Réussite éducative, la petite enfance, la jeunesse et la parentalité

Composition : Préfecture, Mairies et CCAS, Thou Agglo, Conseil Régional, Conseil Départemental, Education Nationale, DDCS, CAF, Asso Prévention spécialisée, PJJ, Mission Locale, Education Populaire, Conseils citoyens, Hérault Sports, MJC

Populations fragilisées, accès aux droits et à la santé

Composition : Préfecture, Mairies, Thou Agglo, Conseil Régional, Conseil Départemental, ARS, Education Nationale, DDCS, CAF, EPSM, Bailleurs sociaux, Conseils citoyens, CIDFF, Portia, Horizon, Via Voltaire, centre hospitalier, ADIAV, Planning familial, CDAD, FJT, FLR, MLIJ, SUS, MJC

Développement économique et emploi

Composition : Préfecture, Mairies, Thou Agglo, Conseil Régional, Conseil Départemental, DIRECCTE, Pôle emploi, Mission Locale, CDC, CCI, Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB, syndicats professionnels, Thou Initiative, Boutique de Gestion, Conseils citoyens, Ligue de l'enseignement, APP, APIJ, Passerelles

Habitat et cadre de vie

Composition : Mairies, Thou Agglo, Conseil Régional, Conseil Départemental, DDT, DDCS, Bailleurs sociaux, Forces de l'ordre, Conseils citoyens, AHJT, SUS, Compagnons Bâisseurs

❖ Leurs missions

Lancés dans la phase d'élaboration du Contrat de Ville, les groupes de travail thématiques sont amenés à perdurer sur la période de mise en œuvre du Contrat de Ville pour ajuster les objectifs et les actions.

Les groupes de travail thématiques se réunissent pour ajuster les pistes actions aux besoins et laissent la place à des rencontres en format adapté autour de la mise en œuvre d'actions précises. Cette architecture s'articule à la gestion décentralisée des crédits spécifiques du volet cohésion sociale prévue par la ville de Frontignan dans le cadre de sa convention d'application territoriale.

Articulation des gouvernances :

La gouvernance présentée concerne la conduite et l'animation du contrat de ville dans sa globalité. Conformément à la circulaire du 15 octobre 2014, afin de répondre à un objectif de proximité convenu par l'ensemble des partenaires et sur proposition de la Ville de Frontignan, la conduite du pilier « cohésion sociale » pour la Ville de Frontignan fait l'objet d'une gouvernance de proximité décrite dans la convention d'application territoriale de la Ville de Frontignan.

L'agglomération assure la coordination du contrat de ville.

La co-construction avec les habitants : les conseils citoyens

Le renforcement de la participation des habitants au suivi des actions de la politique de la ville est une orientation majeure de la loi du 21 février 2014, notamment à travers la création de « Conseils citoyens » au sein de chaque quartier prioritaire. Ces instances doivent avoir une autonomie de réunion et de formulation d'avis, une composition pour partie basée sur le volontariat et une représentation au sein des instances du Contrat de Ville.

Un conseil citoyen est créé dans chacun des trois quartiers prioritaires de l'agglomération.

❖ La composition des conseils citoyens

Les conseils citoyens sont composés, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité hommes/femmes et de représentants des associations et acteurs locaux. Le collège habitants constitue à minima 50 % des membres du conseil citoyen.

Le Conseil Citoyen de l'Ile de Thau à Sète

Il compte 8 membres :

- 4 habitants, soit 2 hommes et 2 femmes dont 1 homme tiré au sort parmi les volontaires et 1 homme 2 femmes tirés au sort sur la liste de tous les habitants du quartier
- 4 membres d'associations ou acteurs locaux, soit 2 hommes et 2 femmes

Le Conseil Citoyen de Centre Ville – Ile Sud à Sète

Il compte 8 membres :

- 4 habitants, soit 2 hommes et 2 femmes tirés au sort : un homme une femme sur liste multiple et un homme une femme tirés au sort parmi les volontaires
- 4 membres acteurs locaux, soit 2 hommes et 2 femmes

Le Conseil Citoyen des Deux Pins à Frontignan

Il compte 8 membres :

- 4 habitants tirés au sort, soit 2 homme et 2 femmes,
- 4 membres acteurs locaux, soit 2 hommes et 2 femmes

❖ Le fonctionnement des Conseils Citoyens

Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

Les villes apporteront leur soutien logistique pour que les conseils puissent se réunir (convocations, mise à disposition de salles et de matériels)

Les premières réunions des conseils citoyens devront permettre de déterminer son statut. (constitution d'une association, portage par une personne morale préexistante..)

Il pourra être proposé l'intervention d'un "facilitateur", professionnel externe, qui soit en capacité de favoriser le fonctionnement d'une telle instance et de faire émerger des projets.

Des représentants des conseils citoyens participeront aux instances de pilotage suivant : le comité de pilotage opérationnel et le comité technique.

❖ Les missions des conseils citoyens

Les missions des conseils citoyens sont de plusieurs ordres :

- **Favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels**

A cet effet, les conseils citoyens devront :

- Favoriser la participation des habitants dans leur diversité ;
- Chercher à associer ceux qu'on entend le moins ;

- Veiller à l'expression de tous les points de vue ;
- Favoriser la reconnaissance mutuelle et le dialogue (démarche de co-formation) ;
- Etre positionné de manière stratégique auprès des acteurs et instances institutionnels pour que la parole des habitants exprimée au sein des conseils soit légitimée et prise en compte.

- **Créer un espace favorisant la co-construction du Contrat de Ville, à toutes les étapes de la démarche et sur tous les volets**

Les conseils citoyens contribueront à la mise en œuvre du Contrat de Ville. La participation des conseils citoyens doit être conçue de manière transversale.

- **Stimuler et appuyer les initiatives citoyennes**

Les conseils citoyens pourront élaborer et conduire, à son initiative, des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par les contrats de ville.

Ces projets pourront être :

- Initiés par le conseil citoyen et confiés à une structure partenaire (centre social, MJC..) ;
- Portés par des habitants du quartier, non membres du conseil mais accompagné par celui-ci ;
- Portés directement par le conseil citoyen.

III. Cadre stratégique et opérationnel

A) La prise en considération des enjeux transversaux

Face au risque de cloisonnement des acteurs et des dispositifs induit par les modes d'organisation sectoriels, plusieurs enjeux transversaux ont été définis. Principes intangibles qui doivent guider l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du Contrat de Ville, ils nécessitent une attention particulière dans chacun des 3 piliers et doivent y être prises en compte de façon privilégiée.

Les groupes de travail thématiques ont intégré les axes transversaux lors de l'élaboration du cadre stratégique et opérationnel. Concrètement, cette prise en compte se traduit dans les pistes d'actions.

La promotion de la jeunesse

Conformément à la circulaire n°5279/SG du 30 juillet 2014, la jeunesse des quartiers doit faire l'objet d'une attention particulière. Les jeunes de moins de 30 ans sont en effet surreprésentés dans les quartiers politiques de la ville. Ils sont par ailleurs bien souvent les premières victimes des inégalités sociales : réussite scolaire, accès au logement autonome, discrimination à l'embauche, ...

Le Contrat de Ville prendra en compte la transversalité de la thématique jeunesse dans ses trois piliers. Pour cela, il s'attachera à la fois à :

- accompagner les jeunes dans leurs fragilités / difficultés : appui dans l'accès au logement autonome, soutien de politiques de santé/accès aux soins adaptées à des risques spécifiques à la population jeune (MST, suicide, addictions, ...), prévention de la délinquance, lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement renforcé vers l'emploi, ...
- s'appuyer sur les jeunes comme population ressource pour l'agglomération : favoriser la mobilité, susciter leur intérêt pour la culture, le sport et les loisirs, accompagner l'entrepreneuriat et la création d'activité, valoriser les parcours d'excellence, ...

De façon plus générale, le Contrat de Ville s'attachera à intégrer les axes de travail proposés par le Commissariat général à l'égalité des territoires autour de la question de la jeunesse :

- le renforcement de l'information à destination de la jeunesse, pour les aider à réaliser leurs aspirations et les accompagner à devenir des membres actifs de la société.
- la mobilité des jeunes pour lutter contre les inégalités sociales. La mobilité doit se rapporter à la mixité sociale au sein des territoires (mixité à travers le sport, la culture, un projet, une activité), mais également à la mobilité géographique, européenne et internationale, c'est-à-dire à la mobilité des jeunes en dehors de « leur territoire » (projets permettant le décrochage des quartiers, programmes d'échanges, chantiers internationaux, ...).
- l'engagement des jeunes pourra également être recherché à travers notamment le renforcement du volontariat ou du service civique. Les engagements dans les associations, dans un cadre politique, dans le sport, dans la culture ou dans des actions humanitaires et sociales, seront également valorisés.
- Enfin, dans l'animation du Contrat de Ville, la participation de la jeunesse devra être recherchée, en particulier au sein des conseils citoyens.

Les égalités hommes-femmes

Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité, dans un contexte parfois marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique, ou les préjugés persistants.

Cela nécessite la mise en place d'une **approche intégrée de l'égalité femmes – hommes** dans l'élaboration et la mise en œuvre du Contrat de Ville, dans toutes ses thématiques. La production systématique de données sexuées pour toutes les actions du contrat peut permettre d'objectiver les situations d'inégalités et de proposer des actions pour y remédier.

Celles-ci doivent irriguer l'ensemble des plans d'actions dans les 3 piliers du contrat, notamment :

- des actions visant à lever les freins à l'accès à l'emploi ou à l'entrepreneuriat pour les femmes des quartiers : problèmes de mobilité, de formation (notamment maîtrise de la langue), d'accompagnement à la création d'activité... Dans ce champ, la question du développement des modes de garde adaptés aux besoins des femmes est essentielle pour faciliter leurs démarches d'insertion, notamment professionnelle.
- des actions visant à renforcer l'accès au droit des femmes et l'accompagnement des victimes de violences, que ce soit au plan administratif, psychologique, pénal, ou dans les processus de décohabitation / relogement / réinsertion.
- des actions visant à promouvoir l'égalité femmes – hommes dans les quartiers, notamment auprès de la jeunesse
- des actions permettant aux femmes de se réapproprier l'espace public et à lutter contre l'isolement (comme les « marches exploratoires » dans les quartiers).
- des actions visant à favoriser l'accès des femmes à la culture, aux sports et aux loisirs, en assurant la mixité sociale des dispositifs. C'est notamment vrai dans la pratique sportive des jeunes filles, qui nécessite d'être encouragée et soutenue...

La mise en place de données sexuées et leur analyse permettra d'évaluer l'évolution des conditions d'exercice réel de l'égalité femmes – hommes dans les quartiers.

La lutte contre les discriminations

La lutte contre les discriminations est une des thématiques transversales du Contrat de Ville 2015-2020. Comme le relève l'ONZUS (source : rapport ONZUS 2012), un habitant de 18 à 50 ans sur 4 résidant en ZUS déclare se sentir discriminé, soit deux fois plus qu'hors ZUS. Les habitants des quartiers prioritaires subissent notamment des discriminations concernant leur origine réelle ou supposée et leur lieu de résidence, qui se manifestent dans l'emploi, le logement, l'éducation, le service public, ou encore l'accès aux biens et aux services.

Pour prendre en compte la lutte contre les discriminations, le Contrat de Ville s'attachera à la fois à :

- mobiliser plus efficacement les acteurs publics et privés sur ces questions ;
- travailler sur ce thème avec les habitants des quartiers et les conseils citoyens et accompagner les victimes afin de leur redonner confiance dans les institutions.

Pour cela, **le Contrat de Ville devra prévoir la conception d'un plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD)**. Celui-ci regroupera des actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre les discriminations directes, indirectes et systémiques. Le PTLCD visera plusieurs critères discriminants, dont au moins celui de l'origine. Calé sur la durée du Contrat de Ville, il portera ses différentes thématiques diverses (emploi, éducation, santé, logement, accès aux droits, aux équipements sportifs ou culturels...) et cherchera à prévenir et réduire les facteurs de risques de discriminations auprès de l'ensemble des structures et concernés.

D'autres actions pourront être soutenues sur des thèmes permettant d'aborder les discriminations, comme la lutte contre le racisme, contre le sexisme, ou encore l'histoire et la mémoire de l'immigration et des territoires de la politique de la ville.

Les valeurs républicaines et la citoyenneté

Suite aux attentats du 7 au 9 janvier 2015 à Paris, le Gouvernement et les associations d'élus ont pris des mesures qui concernent les quartiers dit « sensibles », notamment pour prévenir le basculement de personnes des quartiers dans la radicalité religieuse et repenser les politiques de peuplement.

Plusieurs leviers d'action présents dans le contrat de ville permettront d'œuvrer pour un mieux-être social en appui des valeurs républicaines et de la citoyenneté. Le premier consiste nécessairement à engager une politique du peuplement volontariste à l'échelle de l'agglomération. Le deuxième

concerne le développement économique des quartiers alors que le troisième doit porter sur un accompagnement renforcé des jeunes. Le quatrième levier est le service civique universel. Enfin, la création de la réserve citoyenne permettra à tous les français – jeunes et moins jeunes d’ailleurs – qui le souhaitent, de s’engager pleinement au service de la République. Les acteurs des mouvements d’éducation populaire et du tissu associatif y auront une place essentielle.

Par ailleurs, l’École aura un rôle primordial à assurer : des mesures pour une grande mobilisation de celle-ci pour les valeurs de la république seront déclinées dans écoles et établissements dans les quartiers : transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté et culture de l’engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale, mobilisation de l’Enseignement supérieur et de la Recherche sont au centre de ces mesures.

En construisant et en faisant vivre l’outil contrat de ville, il s’agira de défendre l’idéal républicain et les institutions laïques, expressions de tolérance et de fraternité.

L’attractivité

Une baisse de population, un vieillissement de la population, une faible mixité des fonctions sont autant de signes de la fragilisation des quartiers prioritaires mais avec des ressources et pour lesquels des stratégies d’attractivité doivent être menées.

Il s’agit d’attirer l’extérieur : entreprises, nouveaux résidents, nouveaux usagers. Mais il est aussi question de favoriser le maintien des résidents, des entreprises et usagers qui le souhaitent en garantissant les conditions d’évolution au sein du quartier. La qualité urbaine et le cadre de vie, les services, la tranquillité, l’image du quartier rentrent en considération tout autant que, par exemple, la qualité scolaire et le sentiment que des parents ont de donner toutes les chances de réussite à leurs enfants.

Plusieurs leviers devront être activés :

Attirer des nouveaux résidents

- Construction et attribution des logements, quelle offre de logements? quelle coordination entre bailleurs sociaux, Etat et collectivités locales ?,
- Amélioration de la prévention et de tranquillité publique
- Equipements et services : qualité des écoles et collèges, des commerces, de l’offre culturelle, de l’activité associative, des transports en commun, de l’espace public, valorisation des ressources

Attirer les entreprises, les investisseurs

- Politiques d’accompagnement des entreprises en abordant immobilier d’entreprises et offres de services (accessibilité,...)
- Adaptation de l’offre du quartier à des usagers particuliers : accès aux équipements culturels et sportifs à l’heure du déjeuner, restauration rapide et diversifiée,
- Ancrage territorial des acteurs économiques : lier l’identité de l’entreprise à celle du territoire

Attirer d’autres usagers

- Repérer, valoriser les événements ou les éléments patrimoniaux remarquables
- S’appuyer sur les ressources du territoire pour capter ces autres usagers

La mobilité et la notion de parcours

Les freins à la mobilité diffèrent suivant les catégories de population. Se rendre en transport en commun à des horaires décalés sur un lieu de travail n’est pas toujours facile. Découvrir des métiers et avoir accès à des stages de découverte nécessitent un réseau personnel. Accéder à un logement, envisager un parcours résidentiel est une des formes essentielles de la mobilité : choisir un environnement et accéder à un logement, être satisfait d’y vivre et avoir la possibilité d’en partir.

Ces différents éléments montrent qu'il est important de lier la question de la mobilité aux enjeux des conditions de vie des habitants des territoires.

La mobilité interroge l'offre existante sur les quartiers, la capacité de fournir un service cohérent, complémentaire, adapté aux personnes, dans une logique d'ascension personnelle et de mieux-être. Elle doit également intégrer que tout ne doit pas se trouver en hyper proximité, que certains services doivent se trouver en dehors des quartiers.

La mobilité renvoie également à la **notion de parcours**, notion qui comporte des dimensions variées de la vie quotidienne des habitants : parcours résidentiel, professionnel, scolaire et de formation, parcours de soins.

Cette notion de parcours, et plus précisément, de parcours personnalisé, s'impose de plus en plus en matière d'action publique. La personnalisation de l'accompagnement, qui doit être le plus adapté possible à la situation et aux besoins de la personne, nécessite de réfléchir l'action en termes de processus dans un cadre de parcours individualisé.

Faire de la question des parcours un modèle structurant de l'action publique conduit à **réquisitionner et valoriser les problématiques de travail en réseau, de partenariat, de coopération entre les acteurs**

Cela va aussi toucher les fondements mêmes des différents dispositifs et notamment, mettre les parcours comme principe organisateur, ce qui interroge la multiplicité des règles et des procédures, des critères d'accès et d'inclusion, des modes de financements publics, de la diversité des décideurs institutionnels. En effet, la diversité des opérateurs ou les fragilités des partenariats ne sont pas seules en cause. Le passage, pour un usager, d'un dispositif à l'autre le confronte parfois à des problématiques de nature administrative et financière pour le moins compliquées. La continuité des parcours impliquera aussi une souplesse des règles propres à chaque dispositif et surtout une simplification pour l'utilisateur.

Cette approche ambitieuse doit à la fois reposer sur un **décloisonnement** impliquant de faire des rapports horizontaux la clef de l'organisation des dispositifs, et reconfigurer **l'articulation entre dispositifs**.

Enfin, faire du parcours un nouveau modèle structurant des politiques comme des pratiques implique de réfléchir à la façon dont vont être étayés les points de passage d'un dispositif à l'autre, points qui représentent des risques forts de rupture. Cette question renvoie à **la notion de coordination**, qui nécessite une ingénierie particulière et des montages institutionnels adaptés.

La participation citoyenne

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens. La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires doit permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

La mise en place des Conseils citoyens s'inscrit en cohérence avec la volonté de faire évoluer les modes et les formes de concertation et de participation citoyenne.

Cette volonté vise à rechercher une plus grande diversité des habitants, créer des modes d'animation dynamiques et innovant, et enfin d'associer étroitement les habitants aux décisions les concernant, et en particulier aux moments clefs et aux enjeux forts de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Contrat de Ville.

Plusieurs enjeux sont à prendre en considération :

- Concevoir la participation comme le pouvoir des habitants et des usagers
- Assurer la diversité de la représentation des acteurs (citoyens, entreprises, commerçants, usagers, représentants de l'ensemble des communautés) au sein des instances participatives en étant attentif à ceux qui sont le plus éloignés

- Mettre en concordance les temps de chacun des acteurs à l'occasion des projets pour favoriser la pertinence et l'appropriation des actions
- Renforcer la confiance des institutions dans les initiatives des habitants et favoriser les processus de concertation initiés par des habitants
- Coordonner les conseils citoyens avec les dispositifs participatifs existants pour ne pas enfermer les quartiers prioritaires sur eux-mêmes et séparer les publics

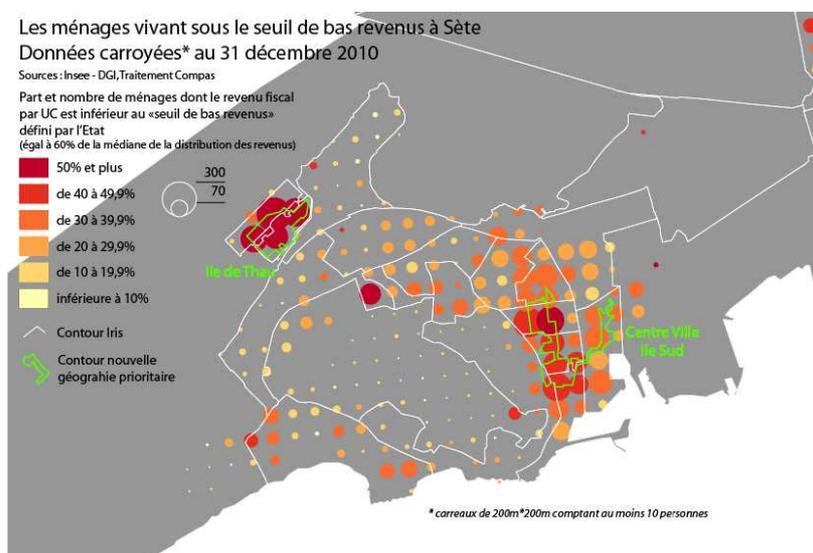
B) Pilier cohésion sociale

Le diagnostic : les faits marquants

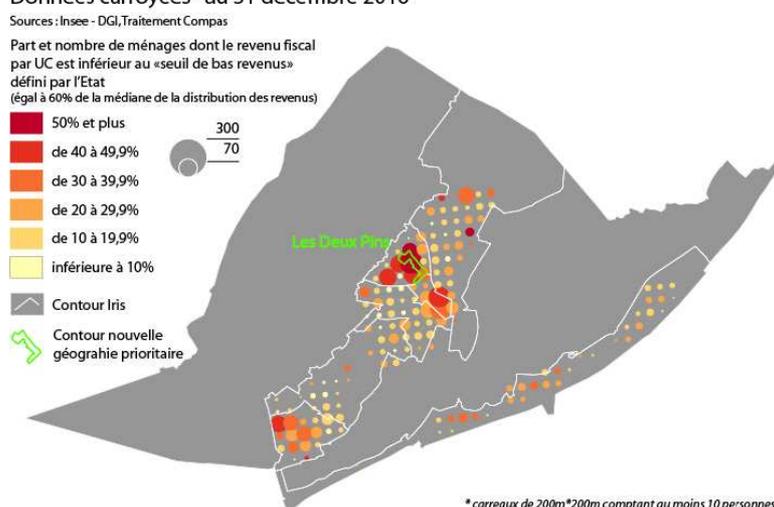
❖ La pauvreté, première caractéristique des quartiers prioritaires

La nouvelle géographie prioritaire est établie à partir d'un critère unique : la concentration de populations à bas niveau de revenus, d'où une pauvreté particulièrement marquée dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.

- **Un taux de pauvreté estimé à 20% pour la communauté d'agglomération**, soit plus de 13 500 personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté.
- **Une concentration marquée de la pauvreté constatée sur les Iris des quartiers prioritaires** : l'Ile de Thau 2 se distingue nettement des autres quartiers avec 65% de la population qui vit sous le seuil de pauvreté. En dehors de celui-ci, les autres Iris affichent des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne intercommunale : à Sète, 40% pour la Médiathèque, 34% pour la Mairie, 29% pour le Commissariat, 26% pour Ile Sud ; à Frontignan, 27% pour Zus Quartier Nord. Des quartiers non prioritaires suggèrent cependant une attention particulière au regard de leurs fragilités (Iris Centre ville de Frontignan notamment)



Les ménages vivant sous le seuil de bas revenus à Frontignan Données carroyées* au 31 décembre 2010

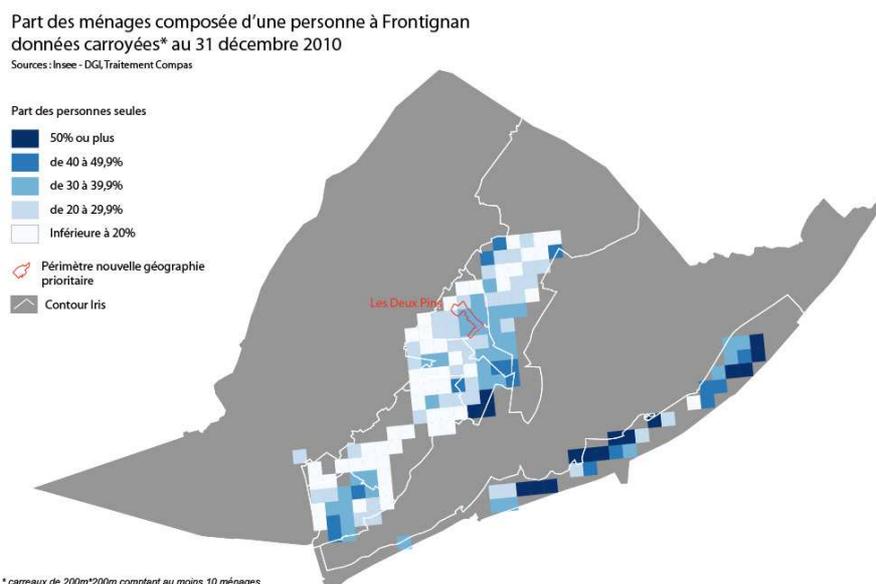
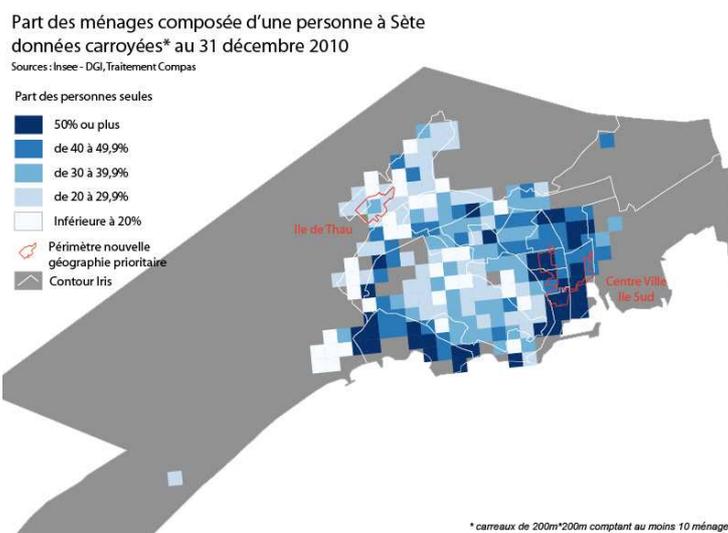


- **La crise frappe davantage les ménages les plus pauvres** : entre 2008 et 2011, selon les données de la Direction Générale des Impôts, les revenus fiscaux déclarés (avant prestations) des 10% les plus pauvres a diminué de 3 euros en l'espace de deux ans à l'échelle de l'agglomération. Au niveau communal, cette dégradation concerne uniquement la ville de Sète, dont au moins 20% de la population la plus pauvre a vu son revenu diminuer entre 2008 et 2011. A l'opposé, le revenu annuel des 10% les plus aisés a progressé de 149 euros à l'échelle de l'agglomération. Ces données, qui ne portent pas sur les revenus les plus élevés de l'échelle (les 5% ou 1% les plus riches) montrent que toute la population n'est pas concernée par la crise économique actuelle dans les mêmes proportions. Au sein des catégories populaires, les revenus diminuent plus fortement, témoignant d'un appauvrissement de la population la plus pauvre. Pour les 10% les plus pauvres, la baisse de revenu a été particulièrement marquée dans certains Iris de l'agglomération : Château Vert (-84 euros), la Corniche (-78 euros) la Médiathèque (-77 euros) à Sète. Des diminutions sont également constatées pour les quartiers de l'Ile de Thau à Sète et les Deux Pins à Frontignan, alors même que le niveau atteint par le premier décile y est particulièrement faible : sur l'Iris Ile de Thau 2 et Quartier Zus Nord, respectivement 40% et 30% de la population la plus pauvre ont vu leurs revenus diminuer entre 2008 et 2011. Que s'est-il passé depuis 2011 ? On a de bonnes raisons de penser que le mouvement a continué, avec l'amplification du chômage.

❖ La dynamique démographique : la primauté de la jeunesse dans les quartiers d'habitat social mais le vieillissement de la population est engagé et l'isolement est en progression

- **Les dynamiques démographiques sont assez dissemblables entre les quartiers** : les Iris du Centre-ville de Sète concernés par la nouvelle géographie prioritaire ont vu leur population diminuer entre 2006 et 2011 (-11% pour Ile Sud, -10% pour la Médiathèque, -7% pour la Mairie et -5% pour le Commissariat). L'Iris Zus Quartier Nord à Frontignan a lui aussi connu une baisse de sa population de l'ordre de 2% sur la même période. Parmi les Iris en QVP, seul Ile de Thau 2 a connu une augmentation de sa population entre 2006 et 2011 (+4% soit 105 habitants en plus)
- **Mis à part le Centre-ville de Sète qui se caractérise par une sur-représentation des personnes âgées, les territoires prioritaires marqués par l'habitat social sont plus jeunes que la moyenne, du fait de la présence historique de familles avec enfant(s)** : comparativement à la situation moyenne sur l'agglomération, les Iris Ile de Thau 1, Ile de Thau 2 à Sète et Zus Quartier Nord à Frontignan rassemblent beaucoup plus de jeunes mineurs : respectivement 27%, 34% et 26% des habitants ont moins de 18 ans (contre 19% sur l'ensemble de la CA). **Pour autant, le phénomène de vieillissement de la population, l'augmentation de l'isolement résidentiel et la faible mobilité résidentielle, participent à une transformation de la structure démographique de ces territoires.**
- **Un vieillissement de la population amorcé sur le territoire** : entre 2006 et 2011, le poids des différentes tranches d'âge a évolué à l'échelle de l'agglomération. Les plus de 60 ans ont gagné 3 points. Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a progressé de 9% entre 2006 et 2011 dans l'agglomération (+ 800 personnes). En matière de vieillissement de la population, les quartiers prioritaires connaissent des réalités contrastées : le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a progressé entre 2006 et 2011 sur les Iris la Mairie (+26%), Ile de Thau 2 (+26%) et Ile Sud (+20%), alors qu'il a fortement diminué sur l'Iris le Commissariat (-54%), et dans une moindre mesure sur Quartier Zus Nord (-14%) et la Médiathèque (-5%).
- **L'importance de la monoparentalité** : près de 4 200 familles monoparentales dans l'agglomération, soit 33% des familles avec enfant(s). Le ratio est supérieur de 4 points à la moyenne départementale. Il atteint 38% pour la commune de Sète, 50% pour le Commissariat 46% pour la Mairie et Ile Sud, 41% pour Ile de Thau 2. Deux facteurs expliquent la surreprésentation des familles monoparentales : d'une part, elles sont nombreuses à rejoindre la ville centre (y recherchant la proximité des services) et à accéder aux logements sociaux (sachant qu'une famille monoparentale sur trois est pauvre contre un couple sur neuf au niveau national). D'autre part, le départ de quartiers prioritaires de couples avec enfant(s), pour accéder à la propriété par exemple, vient « gonfler » la part des mono parents.

- **Ces familles ne constituent pas une problématique en soi** : elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives. La monoparentalité accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée.
- **L'isolement résidentiel progresse** : 38% des ménages sont composés d'une seule personne dans l'agglomération (14 500 ménages en 2010 et + 2 400 ménages isolés entre 2006 et 2011). Cette hausse de l'isolement résidentiel est constatée dans la quasi totalité des quartiers. En lien avec la surreprésentation de personnes âgées, la proportion de personnes vivant seules est particulièrement importante dans le quartier Centre Ville – Ile Sud de Sète (59% pour la Mairie, 57% pour la Médiathèque, 54% pour Ile Sud et 48% pour le Commissariat). Même si la proportion de personnes vivant seules est moins importante dans les quartiers d'habitat social qu'ailleurs, être seul dans son logement est un facteur de fragilité (économique tout du moins du fait de charges fixes qui ne reposent que sur une seule source de revenu). Dans un contexte de crise, le logement social devient plus accessible à ces personnes seules, quel que soit leur âge.



Principaux enjeux issus du diagnostic

- Anticiper les conséquences du vieillissement de la population dans les quartiers
- Répondre aux situations d'isolement des adultes
- Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours
- Mettre en place une intervention globale pour la jeunesse : de la prévention à l'éducatif

❖ La réussite éducative et le soutien à la parentalité

La réussite éducative au sens large dépend de bien des facteurs, dont une partie ne se joue pas à l'école. Niveau de langage, loisirs, pratiques culturelles, vacances, sociabilité, niveaux de vie, état de santé : bien des éléments, qui se complètent, influencent les destins individuels.

- **Les enfants des quartiers prioritaires cumulent davantage de facteurs de risques pouvant les amener à éprouver des difficultés s'ordre socio-éducatives au sens large dans leur parcours** : près de 1 400 enfants mineurs de Sète seraient potentiellement vulnérables selon l'indice de vulnérabilité élaboré par le Compas, soit 19% des enfants mineurs de la ville. A Frontignan, près de 450 enfants seraient concernés, soit 10% des enfants mineurs de la ville. Sur l'Iris Ile de Thau 2, 54% des enfants seraient potentiellement vulnérables au regard de cet indice. Cet Iris regroupe 38% des mineurs vulnérables de la commune, alors que seuls 14% du total des mineurs y résident. L'indicateur synthétique de vulnérabilité montre à quel point les mineurs habitant les territoires prioritaires sont plus susceptibles que les autres de présenter des difficultés socio-éducatives à un moment ou un autre de leur parcours scolaire. Les enfants habitants ces quartiers sont en effet plus souvent issus des milieux défavorisés, qui offrent parfois aux enfants de moins bonnes conditions de vie au sens large, ce qui peut dans certains cas pénaliser leur succès dans les études et/ou plus largement dans l'acquisition des comportements, valeurs qui faciliteront la construction de leur avenir professionnel et personnel.
- **Plus de jeunes sans diplôme dans les quartiers** : sur les communes irisées de l'agglomération, 31% des 17-24 ans non scolarisés sont sans diplôme, soit près de 1 000 jeunes. Sur l'Iris Ile de Thau 2, plus d'un jeune non scolarisé sur deux se trouve dans cette situation (soit 100 jeunes). Les jeunes habitants les territoires prioritaires accèdent moins souvent que les autres aux études post-baccalauréat, et surtout aux études de haut niveau. La non scolarisation est davantage marquée chez les hommes que les femmes. Les effets de découragement, le sentiment de l'inutilité du diplôme pour l'accès à l'emploi expliquent sans doute pour partie cette situation. Moins formés, leurs chances pour prendre leur indépendance vis-à-vis de leur famille et de s'autonomiser en sont réduites.
- **Des publics en décrochage scolaire et en rupture avec les cadres de prise en charge** : plus d'absentéisme au collège des jeunes issus des quartiers, des difficultés pour garder un lien avec les jeunes après 10 ans, des orientations « par défaut » qui conduisent à des situations de décrochage
- **Des familles qui éprouvent des difficultés dans l'exercice de la parentalité**, qui peuvent être accentuées en cas de monoparentalité
- Malgré les dispositifs mis en place, **des problèmes de communication peuvent subsister entre l'école, les parents et enfants autour de l'attendu de l'école**
- **Une offre éducative extrascolaire de qualité à destination des enfants insuffisante, notamment sur l'Ile de Thau**
- **Des animateurs associatifs ou municipaux peu formés et faiblement qualifiés**
- **Une insuffisance de l'accompagnement des jeunes vers les activités à plus valeur éducatives (éducation à l'environnement, sport, pratiques culturelles et actions de citoyenneté)** : un manque de relais ou absence de mutualisation et une insuffisance de formation des relais existants

Principaux enjeux issus du diagnostic

- Accompagner les parents dans la réussite éducative de leurs enfants et soutenir les enfants en difficulté
- Concourir au bien-être et à l'épanouissement des jeunes enfants par des actions de soutien à la fonction parentale
- Favoriser la mixité sociale et développer des actions visant le renforcement du vivre ensemble, à l'école et en dehors
- Inscrire les enfants et les jeunes dans un parcours de réussite scolaire et éducative

❖ L'accès à la culture, aux sports, aux loisirs

- **Moins de licenciés sportifs sur les quartiers prioritaires** : le taux de licenciés sportifs est 3 fois moins élevé sur les quartiers prioritaires de Sète qu'ailleurs sur la commune, et 2 fois moins élevé sur les Deux Pins qu'ailleurs sur la commune.
- **Un déficit d'équipements sportifs et d'une manière générale la question de leur accessibilité** : des pratiques sportives réduites aux équipements dont l'accessibilité est limitée au temps scolaire et aux personnes qui adhèrent à un club ou une association. Certains espaces sont également fermés car leur équipement technique pourrait être altéré par une fréquentation trop intense. Très peu d'espaces sont donc en accès libre
- **La permanence de freins divers à l'accessibilité à la culture, au sport et aux loisirs** : coût, méconnaissance des actions, représentations d'activités perçues comme fermées à certaines populations
- **La nécessité d'apprécier la demande des jeunes**, de davantage tenir compte de leurs attentes
- **Des difficultés à prendre en compte les besoins des jeunes filles**, parfois peu visibles sur l'espace public ou dans les équipements
- **Des équipements culturels de grande qualité (Scène nationale, médiathèque, musée Paul Valéry) sous utilisés en direction des publics des quartiers prioritaires**
- **La mise en réseau de l'offre artistique et culturelle, la mutualisation des moyens d'accompagnement font défaut**

Principaux enjeux issus du diagnostic

- Lever les freins à l'accès à la culture, au sport et aux loisirs
- Favoriser l'éducation et la sensibilisation aux pratiques culturelles et sportives
- Renforcer le lien social par des projets, des activités ou événements culturels et sportifs mobilisateurs, impliquant des habitants

❖ La sécurité et la prévention de la délinquance

- **Une persistance d'actes de délinquance et d'incivilités qui concoure à renforcer le sentiment d'insécurité et contribue à véhiculer une image négative**
- **Des enfants et adolescents confrontés à des ruptures sociales, des ruptures familiales, des ruptures scolaires** : une augmentation de l'absentéisme et des exclusions temporaires dans les collèges ; un parallèle fait par les acteurs avec le décrochage des activités socioculturelles, éducatives et sportives et qui peuvent coïncider avec la primo-délinquance
- **Des jeunes parfois en distance avec la Loi, avec les institutions par méconnaissance ou par les représentations qu'ils en ont** : des jeunes qui rejettent les institutions, un rejet parfois en lien avec des parcours d'orientation subis

- **L'absence de lieux de rencontres pour les jeunes sur les quartiers**
- **L'absence de lieux sécurisant pour prendre en charge des femmes victimes de violence**
- **Des cohabitations intergénérationnelles difficiles** : un fossé grandissant entre la population vieillissante et les jeunes

Principaux enjeux issus du diagnostic

- ➔ Assurer la tranquillité publique et lutter contre les incivilités
- ➔ Prévenir la délinquance juvénile et la récidive
- ➔ Prévenir et lutter contre les violences, notamment faites aux femmes et en milieu scolaire

❖ La santé

Un ensemble de facteurs tels que le revenu, le logement, l'emploi et les conditions de travail, l'accès aux services de santé et l'environnement physique, ont un impact sur l'état de santé des habitants. Ces déterminants de santé interagissent entre eux et engendrent des conditions de vie qui influent sur la santé.

- **Un déficit de connaissances précises sur l'état de santé et les besoins des habitants** : les diagnostics territoriaux conduits n'apportent guère de connaissances sur les questions de santé
- **Une paupérisation des publics grandissante, qui se traduit notamment par des problématiques de santé physique et mentale et une souffrance psychosociale** : en particulier chez les seniors, les adolescents, ou les adultes –notamment les hommes- vivant seuls
- Une évolution conséquente du nombre de personnes en grande fragilité au niveau de leur santé, notamment sur des **problématiques de dépendance** (toxicomanie, alcool) : les professionnels pointent la difficulté à convaincre les personnes prises en charge à accepter les soins
- **Des consommations importantes d'alcool et cannabis chez les jeunes, parfois dès le collège** : des réponses en terme de prise en charge des adolescents très limitées
- **Des besoins très forts sur le volet psychiatrique/psychique** : des professionnels démunis face à certaines situations du fait de l'absence de réponses adaptées et réactives sur le territoire. Le déficit de personnel formé est très prégnant, d'autant plus marqué par la fermeture des services psychiatriques dans les équipements hospitaliers.
- **Des inégalités d'accès aux soins persistantes et une offre de santé insuffisante relevées sur les territoires prioritaires** : le manque de professionnels de santé dans les quartiers prioritaires
- **La nécessité de conforter le travail en réseau** des acteurs de santé et de renforcer la mobilisation d'intervenants qualifiés

Principaux enjeux issus du diagnostic

- ➔ Renforcer la prévention et la lutte contre les inégalités d'accès à la santé

❖ L'accès aux droits

- **L'importance des prestations sociales** : 3 000 allocataires de la Caf dont le revenu est intégralement constitué de prestations sociales (20% des allocataires) sont recensés à l'échelle des communes de Sète et Frontignan
- **Des publics qui ne font pas valoir leurs droits** : méconnaissance, usage du numérique, liens aux institutions, barrières linguistiques.

- **La faiblesse de la connaissance du phénomène du non-recours et les difficultés à repérer les situations en amont** : un meilleur repérage nécessaire des situations
- **Un défaut d'accès aux droits constaté sur le territoire** : un manque d'accueil de « premier niveau »

Principaux enjeux issus du diagnostic

- ➔ Prévenir et lutter contre les situations de non-recours aux droits sociaux

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du pilier « cohésion sociale »

L'objectif de cohésion sociale vise à une réduction significative des écarts socio-économiques, en ayant une approche globale des vulnérabilités. La vulnérabilité ne se limite pas au seul critère financier, mais doit être appréhendé à travers les conditions du développement humain (santé, éducation, vie sociale), les conditions socio-économiques (emploi, niveau de ressources), et le cadre de vie (environnement, vie sociale).

Il s'agit de porter une attention privilégiée à ce qui contribue au bien-être de l'individu, à ce qui permet la rencontre entre l'individu et l'offre de service, et la capacité des institutions à produire collectivement une offre adaptée et lisible. C'est aussi renforcer l'autonomie des personnes, leur permettre d'agir sur leur environnement et susciter la solidarité au travers de relations plus collectives et mieux régulées.

Le pilier cohésion sociale du Contrat de Ville est décliné sous deux thématiques :

- Les populations fragilisées, l'accès aux droits et à la santé
- La réussite éducative, la petite enfance, la jeunesse et la parentalité

Pour chacune de ces thématiques, les enjeux repérés visent à répondre à cette double exigence au service de la cohésion sociale : le bien-être des individus et la capacité de l'action publique à y contribuer, en faisant preuve d'adaptabilité et d'innovation.

Les populations fragilisées, l'accès aux droits et à la santé

❖ **Détail des orientations stratégiques, objectifs opérationnels, projets d'actions et leviers mobilisables**

AXE N°1 : Lutter contre l'isolement des publics fragiles et promouvoir le lien social et la citoyenneté

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires
1-1. Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours	Mettre en œuvre des partenariats entre les services accueillant des personnes en difficulté (CCAS, CD, ML,...), les caisses d'assurance maladie et d'allocations familiales, et les structures de proximité dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le dispositif "partenariat et accès aux droits" de la CAF sur le territoire en désignant un ou deux opérateurs supplémentaires sur le territoire 	Tribunal de Grande Instance PJJ Conseil Départemental Accueil de jour CAF
	Développer les "rendez-vous des droits" destinés à améliorer l'accès aux droits de publics ciblés	<ul style="list-style-type: none"> • Conventionnement de la CAF avec des partenaires sociaux et associatifs 	CPAM CCAS Communes
	Favoriser la création d'espaces de proximité dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de points de rencontres, d'ancrage où seraient représentés différents acteurs de l'accompagnement : action « médiation sociale » FLR 	Point information jeunesse Bailleurs Associations CRIA
	Développer l'accueil "1er niveau d'information"	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur l'implantation d'une Maison de Justice et du Droit à Sète • Action " Conseil " du CIDFF • Action " Lutte contre les discriminations" de Renaissance 34 • CDAD 	MLIJB MJC
	Lutter contre la fracture numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Action APP 	
1-2. Contribuer à l'intégration de la population	Faciliter l'intégration de la population en lui permettant de comprendre les codes de la vie en France, les droits et devoirs, le fonctionnement des institutions	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'actions sur les valeurs de la République • Actions "Carnet de voyage" de Concerthau et "culture et citoyenneté" du Secours Populaire (Sète et Frontignan) 	Défenseur des Droits Education Nationale Associations Communes MJC
	Faciliter les parcours linguistiques des personnes	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des ateliers sociolinguistiques en lien avec le déficit d'offres constaté sur le territoire – actions FLR et Concerthau 	

(suite) 1-3. Promouvoir le lien social et la citoyenneté	Encourager les initiatives citoyennes visant à renforcer le lien social en lien avec les Conseils Citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux évènements de proximité type fête de quartiers, soirées musicales, • Soutien à la vie associative de proximité 	Communes Bailleurs Conseils citoyens Associations
	Favoriser les rencontres entre différents publics, intergénérationnelles notamment	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien des actions des ludothèques, des centres sociaux et culturels ainsi que des Médiathèques 	MJC THAU AGGLO
	Développer la médiation sociale et culturelle de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du travail de médiation et d'accompagnement de proximité des publics : action "médiation sociale" de FLR à Frontignan ; action "culture et citoyenneté" à Sète ; action Concerthau 	
1-4. Prévenir et lutter contre l'isolement social problématique des publics vulnérables	Améliorer le repérage des personnes isolées, notamment des publics "hors dispositifs" (les "invisibles")	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion pour la mise en place de cellule de veille de prévention et de repérage des situations 	Conseil Départemental CCAS CAF
	"Aller vers les personnes isolées", notamment les personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux personnes âgées seules des centres villes 	Associations
1-5. Répondre aux besoins de première nécessité	Apporter une aide alimentaire à un public en difficulté économique, fragilisé ou exclu	<ul style="list-style-type: none"> • Epicierie sociale • Soutien aux associations caritatives 	Conseil Départemental CCAS Epicierie Sociale Associations caritatives Communes

AXE N°2 :

Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et la prévention santé

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires
2-1. Elaborer une stratégie territoriale en matière de santé dans les quartiers prioritaires	Structurer un réseau d'acteurs et mettre un œuvre un plan d'actions sur les quartiers de la politique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> • Relancer la dynamique de mise en place d'ASV en lien avec l'ARS et en concertation avec les CCAS et le Conseil Départemental 	ARS Communes CCAS Conseil Départemental CPAM
	Prendre en compte les spécificités des quartiers prioritaires et de leurs habitants dans la démarche santé portée par les CCAS		
	Améliorer la connaissance des besoins de santé des habitants	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic territorial des besoins de santé (approche territorialisée) • Prendre en considération le risque de situation de saturnisme dans les centres anciens 	
2-2. Prévenir et accompagner la prise en charge des souffrances psychosociales	Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en difficultés	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat services sociaux - hôpital à développer 	ARS Conseil Départemental CAF CCAS Accueil de jour Via Voltaire PAEJ Communes MLIJBT CHIBT Horizon
	Assurer un temps d'accueil, d'écoute, d'évaluation des problématiques santé tout public (psychiques, liées à des conduites addictives...)	<ul style="list-style-type: none"> • Point-écoute à la salle Petit Versailles par l'Association VIA Voltaire à Frontignan 	
	Assurer un temps d'accueil, d'écoute pour les jeunes 12-25 ans en situation de mal-être et accueil de leurs parents	<ul style="list-style-type: none"> • Points Accueil Ecoute Jeune à Sète et à Frontignan • Ateliers de communication • Ateliers de gestion de stress • Ateliers valorisation de l'image de soi • Présence d'un référent santé en qualité de Psychologue au sein de la MLIJBT • Actions Horizon - Portia et Via Voltaire 	
	Développer l'accueil des jeunes au CMPP de Sète	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation PRIAC 2015 d'une extension de 3 places 	

2-3. Prévenir et accompagner les comportements à risque et la lutte contre les addictions	Développer les interventions dès le collège	<ul style="list-style-type: none"> • Action "vie affective et sexuelle" dans les collèges 	ARS Education nationale
	Soutenir l'implantation de l'antenne CSAPA Arc en Ciel sur le territoire Sétois, en lien avec l'unité addictologie du CHBT	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'implantation de l'antenne CSAPA Arc en Ciel sur le territoire en lien avec l'unité addictologie du CHBT 	CHBT Conseil Départemental Portia
	Soutenir l'action d'accompagnement aux soins en addictologie	<ul style="list-style-type: none"> • Action "planning familial" • Action "animation de réseau" de Via Voltaire à Sète 	Via Voltaire Communes Arc en ciel MLIJB MJC
2-4. Favoriser la pratique d'activités physiques en tant que facteur de santé		<ul style="list-style-type: none"> • Réflexion pour la mise en place du dispositif "Ville, Vivez, Bougez" 	DDCS CNDS Associations Hérault Sport Communes CHIBT Education nationale MJC
2-5. Augmenter et adapter l'offre de soins de proximité afin de la rendre souple et réactive et favoriser l'implantation de professions libérales	Soutenir l'implantation d'un projet de MSP par des professionnels de santé libéraux		ARS Thau Agglo Communes

La réussite éducative, la petite enfance, la jeunesse et la parentalité

❖ **Détail des orientations stratégiques, objectifs opérationnels, projets d'actions et leviers mobilisables**

NB : les exemples de projets d'action surlignés en gris dans les tableaux s'inscrivent dans le cadre des ATI

AXE N°3: Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires	
3-1. Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants	Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme	<ul style="list-style-type: none"> • Moyens importants mis en œuvre sur le réseau REP+ Moulin (écoles et collège). Intervention de la Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire.). Sur les temps périscolaire et extra scolaires : accompagnement éducatif en REP+, Stages de Remise à Niveau (écoles QPV Sète), Clubs Coup de pouce (écoles QPV Sète) • Poursuite et développement du travail avec les élèves en voie de décrochage et leurs parents dans le cadre du dispositif « classe Relais » • Amélioration du repérage des jeunes en difficulté 	Education Nationale DRAC DDCS CAF Conseil Départemental Mission locale PRE Communes Associations CNDS	
	Favoriser l'épanouissement de l'enfant par des actions collectives (éducation à la santé, ouverture culturelle, accès à la pratique sportive...) et la sensibilisation aux relations filles-garçons			
	Permettre la prise en charge globale des enfants les plus vulnérables et de leurs parents, de manière individuelle pour adapter le parcours aux problématiques de l'enfant		<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des PRE • Poursuivre les actions partenariat prévention protection de l'Agence départementale de la solidarité Bassin de Thau 	
	Articuler les activités des temps scolaires et périscolaires (généraliser l'esprit des PEDT sur l'ensemble des quartiers prioritaires)		<ul style="list-style-type: none"> • "construction d'un parcours éducatif" de l'enfant et du jeune sur la ville de Sète 	
	Favoriser la préscolarisation des enfants		<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif « Passerelle » à Suzanne Lacore 	

(Suite)	Veiller à l'accès de tous à des modes d'accueil pour faciliter une socialisation précoce	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure information sur l'offre disponible auprès des familles des quartiers • Développement d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants, adaptées aux besoins des familles des quartiers 	Communes Caf
	Articuler le PEDT et le contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions ciblées sur les quartiers prioritaires • Mettre en place des formations interprofessionnelles 	
3-2. Soutenir la parentalité	Améliorer au quotidien l'accueil des familles et leur implication	<ul style="list-style-type: none"> • Action "café des parents" à Frontignan 	Education nationale CAF
	Favoriser les actions d'accompagnement à la scolarité	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du dispositif CLAS • Ligue de l'enseignement "espace parents enfants" 	LAEP PRE Associations
	Poursuivre les lieux d'accueil Parents-Enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Réflexions à mener sur le développement de lieux d'accueil parents/adolescents 	Communes
	Développer des espaces rencontres avec les parents, ... en travaillant notamment la médiation établissement scolaire / famille	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du dispositif de formation « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves » • Actions « L'école montrée aux familles » • Actions "Ecole des mères" et "lecture en chemin" de Concerthau à Sète • Action "ateliers loisirs créatifs parents/enfants" de Planète parents à Frontignan 	
3-3. Soutenir l'éducation des enfants et jeunes à la citoyenneté	Soutenir les structures de démocratie locale dédiées aux jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil municipal des jeunes • Conseil départemental des jeunes • S'assurer de la représentativité des jeunes dans les conseils citoyens 	Education Nationale CAF Conseil Départemental Communes Conseils citoyens
	Développer les actions collectives en milieu scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du parcours citoyenneté et du nouvel enseignement moral et civique • Projet « devenir élève et parent d'élève » à Sète • Exposition « Moi, jeune citoyen » • Travail sur le climat scolaire • Mise en place de médiateurs élèves (écoles France / Bert) 	Cap Jeunes Communes MLIJBT PJJ MJC
	Accompagner les projets individuels et collectifs de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Action "Cap au large" 	

	Encourager la mobilité géographique, européenne et internationale des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Cap Jeunes et Erasmus) • Actions « petits débrouillards et vacances pour les jeunes » à Frontignan 	Communes Europe Conseil départemental MJC
--	--	---	--

**AXE N°4:
Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs**

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires
4-1. Favoriser l'accès à la création artistique et aux pratiques culturelles	Soutenir la création de structures d'accueil, d'animation	<ul style="list-style-type: none"> • Local jeunes, maisons pour tous, maison des loisirs créatifs , MJC... 	DRAC Education nationale CAF
	Développer des actions de sensibilisation aux pratiques culturelles dans les quartiers en partenariat avec les associations locales	<ul style="list-style-type: none"> • Actions Petits débrouillards/mot pour mot/scène nationale/théâtre de poche/médiathèque Malraux /Awantura à Sète "Activités artistiques et culturelles" à Frontignan 	Médiathèques Conservatoires Centres sociaux Equipements culturels Ecole des Beaux arts
	Poursuivre les actions du plan local d'éducation artistique dans les groupes scolaires de la ville de Frontignan		Ecole de musique Communes Agglo MJC
	Faciliter la mise en réseau des acteurs et travailler à la construction de parcours culturels	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de parcours artistiques avec la Scène nationale, le Miam, le Crac, le musée Paul Valéry, Ecole et cinéma, le Conservatoire, les Beaux- Arts, Cinémistral, Passeur d'images, centre F.Villon • Initiation sur le thème du parcours éducatif de l'enfant et du jeune sur la ville de Sète 	
	Associer les publics à la définition de l'offre culturelle proposée		
4-2. Favoriser l'accès aux loisirs et à l'activité physique	Développer des actions de sensibilisation aux pratiques sportives dans les quartiers en partenariat avec les associations locales	<ul style="list-style-type: none"> • Action « Rugby à 13 » à Sète ; actions de l'ASFAC à Frontignan 	Education nationale DDCS CAF Communes
	Développer la découverte de pratiques sportives sur le temps des TAP	<ul style="list-style-type: none"> • Actions "rollers "- "badminton"- "aviron"- "plongée" à Sète 	Associations et clubs sportifs

(Suite)	Faciliter la mise en réseau des acteurs et travailler à la construction de parcours sportifs	<ul style="list-style-type: none"> • Initier une coordination intercommunale sur les QPV (Hérault Sport en qualité de coordinateur) 	CNDS
	Développer des activités pour les jeunes filles (multi-activités) en lien avec les parents et inciter à la mixité filles-garçons	<ul style="list-style-type: none"> • Actions ASPPT et "Hérault sports" à Sète ; action CLJ à Sète et Frontignan 	
	Développer l'offre sportive à l'attention des jeunes (16-25 ans) et favoriser les pratiques sportives auto-régulées (en dehors des clubs et des associations)	<ul style="list-style-type: none"> • Action "Mon corps : je le respecte, je l'entretiens" à Sète 	
	Associer les publics dans l'offre sportive et de loisirs proposée		
	Engager une réflexion sur les politiques tarifaires en matière d'offres sportives culturelles et de loisirs		

AXE N°5:
Prévenir la délinquance dans les quartiers

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires
5-1. Décliner la stratégie locale de prévention de la délinquance mise en œuvre par les communes à l'échelle des QPV dans le cadre des CLSPD	Elaborer une stratégie locale dans le cadre d'un Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance		
5-2. Développer les actions en direction des jeunes les plus fragiles	<p>Développer les mesures de réparation, les peines alternatives, les TIG,...</p> <p>Soutenir les actions en faveur des élèves décrocheurs ou exclus temporairement des collèges</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En établissement scolaire, en cas de sanction disciplinaire, développer les mesures de responsabilisation pour les élèves (activités de solidarité ou de formation ou exécution d'une tâche, dans ou à l'extérieur de l'établissement) 	<p>Police Nationale</p> <p>Police Municipale</p> <p>Tribunal de Grande Instance</p> <p>Education Nationale</p> <p>CAF de l'Hérault</p> <p>Communes</p> <p>Conseil</p>

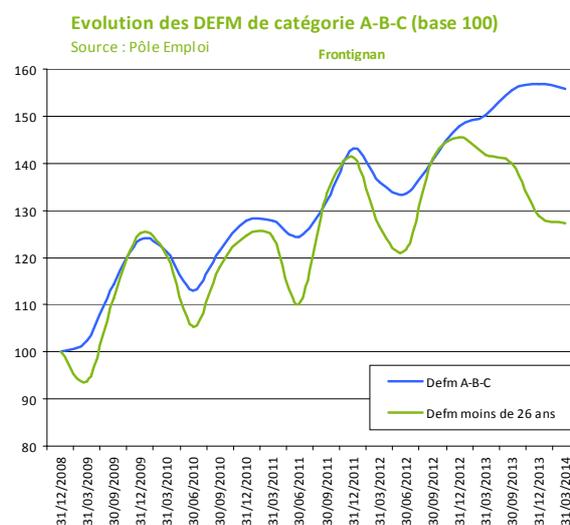
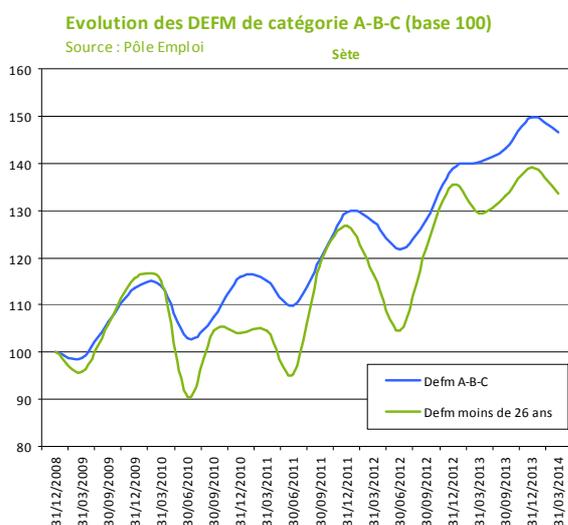
	Soutenir les actions en faveur des mineurs ayant commis des incivilités	<ul style="list-style-type: none"> • Chantiers éducatifs à Frontignan • Chantiers d'implication jeunes 	Départemental Associations MLIJBT
	Accompagner les projets individuels ou collectifs des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Actions "jeunes et responsables" à Frontignan ; action "musée lycéen" à Sète ; ASPTT "prévention de la délinquance par le sport" 	SPIP PJJ
	Développer des actions d'insertion en faveur des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Action "collective / socialisation et de proximité" de APS34 à Sète 	
	Développer l'accompagnement individuel ou collectif des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • CUSF "Festipop"(cf FDAJ), CUSF "Authau'graff" 	
	Soutenir la création d'espaces en accès libre et pendant les soirées		MJC Agglo Communes CAF Associations DDCS
5-3. Renforcer la médiation sur le terrain en lien avec les structures d'accueil de jeunes	Faciliter la mise en réseau des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer une concertation et coordination avec les structures d'accueil des jeunes et les éducateurs de rue d'APS 	Conseil Départemental Prévention spécialisée Polices municipale et nationale Bailleurs sociaux Associations Communes Caf
5-4. Accompagner les dispositifs d'accès aux droits, la justice de proximité et l'aide aux victimes (notamment des femmes)	Soutenir les actions des structures d'aides aux victimes	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de l'ADIAV, de Via Voltaire et du CIDFF à Sète 	ADIAV Via Voltaire
	Soutenir les dispositifs d'accès aux droits et la justice de proximité	<ul style="list-style-type: none"> • CDAD à Sète 	CIDFF CDAD Communes Caf Ministère de la justice
5-5. Prévenir la radicalisation et accompagner les familles	Repérer les publics potentiellement concernés	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation vers le Centre National d'Appels 	Polices Nationale et municipale Education nationale PJJ Pôle Emploi
	Développer des modes de prises en charge adaptés des familles et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une cellule de suivi dédiée, développer les partenariats entre les services de l'Etat concernés, les CT en charge de l'accompagnement social, le réseau associatif et les responsables religieux 	Communes Mission locale Associations familiales Responsables religieux Associations

B) Pilier développement économique et accès à l'emploi

Le diagnostic participatif : les faits marquants

❖ La marque du chômage

- **Au 31/12/2014, la ville de Sète compte 5 268 DEFM de catégories ABC.** Ils n'étaient que 3 597 fin 2008. L'augmentation a été de 46% en l'espace de 6 ans. La progression du nombre de DEFM de moins de 25 ans a également été importante (+35% entre fin 2008 et fin 2014) mais elle a été moins forte que celle du total des DEFM.
- **La ville de Frontignan compte quand à elle 2 388 DEFM de catégories ABC au 31/12/2014.** Ils n'étaient que 1 532 fin 2008, soit une augmentation de 56% en 6 ans. La progression du nombre de DEFM de moins de 25 ans a été deux fois moins importante (+28% entre fin 2008 et fin 2014) que celle du total des DEFM.



- **Des écarts particulièrement marqués sur les quartiers prioritaires :** à Sète, les Iris La Médiathèque, la Mairie, Ile de Thau 1, Ile de Thau 2 et Ile Sud affichent respectivement un indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) de 45%, 43%, 41%, 38% et 35% et 27 % au 31/12/2012, contre un indice de 22% pour les communes Irisées de l'agglomération. A Frontignan, l'Iris Zus Quartier Nord affiche à la même date un indice de chômage de 24%. C'est moins que l'Iris Centre Ville (30%).
- L'évolution de l'indice de chômage entre 2008 et 2012 a été défavorable pour la quasi totalité des territoires et plus particulièrement pour les Iris la Médiathèque, la Mairie et Ile de Thau 1 à Sète (+10 points sur ces territoires) et l'Iris Centre Ville à Frontignan (+ 8 points). Les difficultés d'accès à l'emploi restent l'un des facteurs les plus discriminants des quartiers, en particulier expliquées par les caractéristiques socio-économiques de la population active y résidant (niveau de diplôme, mobilité, éloignements de l'emploi...) auxquelles s'ajoute un « effet quartier » discriminant.
- **Une inadéquation entre les besoins des entreprises et les profils des demandeurs d'emploi.** Dans un contexte de crise où les emplois se tertiarisent et se maintiennent difficilement dans le secteur industriel, ce décalage est d'autant plus marqué dans les quartiers prioritaires. En effet, si le niveau de qualification des habitants des quartiers prioritaires progresse, l'écart avec le territoire communautaire s'accroît.

❖ Des publics plus fragiles

- **Des femmes plus souvent inactives :** entre 1999 et 2011, les écarts homme/femme se sont réduits. Quand le taux d'activité a stagné chez les hommes, il a gagné 3 points chez les

femmes. La part des femmes actives reste cependant systématiquement plus faible que celle des hommes, quel que soit le territoire observé. L'écart le plus grand est constaté pour l'Iris de Thau 2 (-47 points d'écart, contre -11 points à l'échelle de la communauté d'agglomération). Par ailleurs, le taux d'activité féminin a perdu 8 points sur cet Iris entre 1999 et 2011. La crise économique a ainsi eu pour effet une baisse du taux d'activité féminin dans certains quartiers de la politique de la ville, ce qui traduit un retrait de ces femmes – volontaire ou non – du marché du travail. Il n'est pas aisé de déterminer les raisons pour lesquelles les femmes dans les quartiers politiques de la ville se retirent du marché du travail. Des études évoquent plusieurs hypothèses : le niveau de formation des femmes, les conditions générales sur le marché du travail et les «attitudes culturelles». Ces situations peuvent être choisies mais aussi subies (par exemple à cause de charges familiales telles que la garde des enfants ou encore à cause d'une maladie).

- **Le travail à temps partiel largement sur-représenté chez les femmes :** à l'échelle de l'agglomération, 8% des salariés hommes sont à temps partiel, contre 33% des salariées femmes. Le taux est sensiblement plus fort pour les femmes sur l'Iris Ile de Thau 2: 52%. Les femmes sont toujours plus concernées que les hommes et l'écart de taux entre les quartiers n'est jamais inférieur à 14 points. Il atteint 28 points sur l'Iris Zus Quartier Nord à Frontignan.
- **Des jeunes plus souvent touchés par le chômage :** sur les communes irisées de l'agglomération, l'indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) des moins de 25 ans atteint 32% : il est particulièrement important pour les Iris la Mairie (60%), Ile Sud (52%), la Médiathèque (50%), Ile de Thau 1 (46%) à Sète, Centre Ville (58%) et Zus Quartier Nord (38%) à Frontignan. Ces populations jeunes « cumulent » souvent des critères freinant particulièrement leur insertion professionnelle, à savoir le faible niveau de qualification et la nationalité étrangère et/ou issue de l'immigration. A noter fois que cet indice est à prendre avec précaution. En effet, l'indice de chômage observé sur certains quartiers prioritaires peut-être légèrement inférieur à celui de l'intercommunalité : plus qu'une meilleure intégration professionnelle, ceci traduit d'avantage une forme de découragement des populations de ces quartiers et un renoncement à s'inscrire en tant que demandeurs d'emploi auprès de Pôle Emploi.
- **Concernant les 50 ans et plus,** l'indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) atteint 16% à l'échelle des communes irisées de l'agglomération. L'Iris la Mairie, avec un indice égale à 44%, est nettement le quartier le plus touché.
- **Une population immigrée¹** qui présente un risque de chômage et de précarité dans l'emploi plus élevé que la population non immigrée : l'écart entre les deux populations est de 13 points pour l'indice de chômage et de 8 points pour la part de salariés en contrats précaires. Cette population dispose en moyenne d'un niveau de diplôme moins élevé

❖ Un développement économique à conforter dans les quartiers prioritaires

- **Des habitants des quartiers prioritaires qui peinent à bénéficier de la dynamique économique de l'agglomération :** les quartiers prioritaires d'habitat social présentent peu d'activités économiques et d'emplois. A Sète, les Iris Ile de Thau 1 et Ile de Thau 2 ne comptent respectivement que de 17 et 11 établissements pour 1000 habitants. La moyenne communale est de 82 et celle de la communauté d'agglomération s'établit à 60. A Frontignan, l'Iris Zus Quartier Nord ne compte que de 17 établissements pour 1000 habitants. La moyenne communale est de 61.Or, la présence d'entreprises sur les quartiers politique de la ville participe à la mixité fonctionnelle des territoires, dans le sens où cela contribue à la diversification des fonctions attendues sur ces quartiers. Ces derniers ne doivent pas en effet être seulement des lieux de logement mais également d'activité, d'accès aux commerces, aux équipements, à la culture, aux loisirs...
- **Un développement d'activité qui butte sur l'absence de fonciers** disponibles nécessaires à la création d'entreprises
- **Des désirs d'entreprendre ou de créer une entreprise :** les exigences pour accéder à des financements, publics comme privés dans le cadre de créations d'activités se sont développés, mais les conditions requises ne sont pas toujours présentes, d'où une faible durée de vie des

¹ Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France)

entreprises ; l'entreprise individuelle représente plus un moyen de s'en sortir qu'un véritable choix porté par un statut professionnel ; des situations d'auto-entreprenariat forcé

- **La mobilité des habitants, un élément clé pour accéder à l'emploi.** Si la desserte en transports en commun des quartiers s'améliore, la voiture personnelle demeure le moyen privilégié pour couvrir le nombre d'emplois potentiels le plus élevé. En ce sens, le faible taux d'équipement en voiture des habitants des quartiers est pour eux un frein à l'emploi significatif

❖ D'importants moyens d'accompagnement vers l'emploi à optimiser

- **Une offre importante de démarches d'appui en direction des demandeurs d'emploi mais pas suffisamment accessibles aux bénéficiaires des quartiers :** des dispositifs qui ne sont pas utilisés par certains publics

Principaux enjeux issus du diagnostic

- Renforcer les dispositifs au service de l'insertion professionnelle, notamment auprès des jeunes, des femmes, des populations immigrées
- Renforcer la proximité des interventions et des acteurs
- Ouvrir les QPV sur l'Agglomération
- Mieux articuler la chaîne des acteurs spécialisés

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du pilier « développement économique et accès à l'emploi »

Activité économique et commerciale en berne, faible présence des services à la population, taux de chômage plus élevé que dans le reste de la ville, faible niveau de qualification de la population caractérisent la situation des quartiers relevant de la politique de la ville.

Or, le développement économique, l'accès à l'emploi et la formation constituent des attentes majeures des habitants. Aborder conjointement ces dimensions, c'est reconnaître que des énergies, des savoirs faire existent sur ces territoires, que les quartiers prioritaires sont également des territoires économiques parmi d'autres et que l'accès à la formation doit être largement consolidé.

La question du développement économique des quartiers a d'ailleurs été très souvent un volet peu travaillé des CUCS alors que l'emploi est un véritable vecteur d'intégration sociale.

Les partenaires du contrat de ville se fixent des objectifs ambitieux en matière de développement de l'emploi dans un contexte de crise économique. Cette ambition dépend pour partie de l'engagement de tous les acteurs concernés par le sujet.

Pour sa part, Thau agglo inscrit cette orientation dans un périmètre plus large que celui délimité par les quartiers prioritaires. En effet, les actions économiques que l'EPCI entreprendra sur l'ensemble du territoire, ont pour ambition de participer au développement de l'économie communautaire et de ce fait au développement de l'emploi.

Les enjeux transversaux, qui mettent en lien développement économique et emploi peuvent se résumer ainsi :

- Intégrer les quartiers prioritaires dans la dynamique économique locale
- Assurer l'autonomie des publics par le développement économique et l'accompagnement à l'emploi
- Faire de l'économique un facteur d'attractivité pour les quartiers de la politique de la ville

❖ **Détail des objectifs opérationnels, projets d'actions et ressources mobilisables**

NB : les exemples de projets d'actions surlignés en gris dans les tableaux s'inscrivent dans le cadre des ATI

**AXE N°1:
Développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants des quartiers**

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires
1-1. Faciliter l'implantation d'entreprises et d'établissements publics dans les quartiers et encourager le maintien, la reprise et le développement des commerces et de l'artisanat	Etudier les possibilités de développer et/ou créer des activités économiques (TPE, PME, activités de service, activités commerciales), évaluer les freins et les moteurs des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Etude Epareca sur l'Ile de Thau • Réaliser une enquête terrain auprès des entreprises existantes sur ces secteurs pour favoriser le développement économique, soit celui de l'emploi et amener un soutien aux emplois existants. • Animer ces quartiers ciblés en créant des clubs d'entreprises classiques à travers lesquels la CCI et ses partenaires proposeraient de développer les échanges de toutes natures : partage d'expériences, regroupement de moyens humains et matériels , partage de couts de formation, de cout de transport etc.... • 	Pôle Emploi Mission locale Conseil Départemental DIRECCTE Caisse des Dépôts et Consignations - Chambres consulaires Syndicats de branches Thau Agglo Communes Bailleurs Epareca Région

	<p>Renforcer les implantations commerciales et favoriser l'artisanat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration du centre commercial de l'Ile de Thau • Requalification des rues commerçantes des centres villes de Sète et de Frontignan • Mobilisation de la chambre des métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce et de l'industrie à l'action publique en faveur des quartiers • Lien à faire avec la question de l'aménagement des quartiers, à travailler notamment avec les bailleurs (ex : l'utilisation des locaux en pied d'immeuble) • Sur la base du public reçu entre autre à travers l'action 1, et en collaboration avec les autres intervenants sur la réhabilitation du commerce des zones ciblées, permettre l'ouverture de boutiques multi activités. La cible de cette action est de favoriser la mutualisation de moyens de porteurs de projets qui ne pourraient pas décoller tout seul (partage du loyer et des charges, etc...) 	<p>Europe</p>
<p>1-2. Soutenir la création d'activité et l'accompagnement des porteurs de projets issus des quartiers</p>	<p>Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun d'accompagnement à la création et à la reprise d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de Thau initiative et Boutique de Gestion (projet Citélab, renforcement des savoirs de base, appui aux projets entrepreneuriaux, formation qualifiante "Entrepreneur de la petite entreprise", accompagnement et financement d'entreprises • Interventions au cœur des quartiers des organismes d'accompagnement à la création d'entreprises • permanences d'un binôme spécialisé création/ formation pour donner des éléments sur la création. L'objectif est permettre l'émergence de porteurs de projet qui ne se seraient jamais tournés vers les différentes institutions de la création. • Identifiés des idées viables et qui permettraient à des publics de créer leur propre emploi. • Incitation à la mise de groupements d'employeurs 	<p>Pôle Emploi Mission locale Conseil Départemental – DIRECCTE Caisse des Dépôts et Consignations – Chambres consulaires Syndicats de branches Thau Agglo Communes Bailleurs Thau Initiative BGE ADIE Europe</p>

	Intervenir en amont du processus de la création d'entreprise (au stade de la détection et de l'amorçage)	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif CitéLab 	
	Améliorer la lisibilité des différents acteurs de la création d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure information du public et création d'un guichet unique 	
	Promouvoir des "profils" pour la valorisation des publics issus des quartiers prioritaires, notamment des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Service dédié à la relation entreprise au sein de la MLIJ du bassin de Thau (informations sur les mesures d'aides à l'embauche,...) • Actions CIDF et Renaissance 34 	
1-3. Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers	Créer de l'activité dans les quartiers par un développement des SIAE et des clauses d'insertion		Conseil Régional Caisse des Dépôts et Consignations Chambres consulaires Thau Agglo Communes CRESS Pôle Emploi Conseils Départemental MLI DIRECCTE Conseils citoyens

AXE N°2:

Favoriser l'accès à une offre de formation adaptée au profil des habitants et aux besoins des entreprises

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires	
<p>2-1. Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans le quartier en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification</p>	Poursuivre le travail de partenariat entre les différents acteurs du champ de la formation et de l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Instance de coordination pour articuler au mieux les interventions au service de la construction des parcours des publics 	<p>Pôle Emploi Mission Locale DIRECCTE Conseil Départemental Conseil Régional Mission locale Chambres consulaires CFA</p>	
	Renforcer l'accès à l'information sur les formations	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du Compte Personnel de Formation et du Conseil en Evolution Professionnel, orientation vers l'offre de formation du Conseil Régional, désignation d'un référent formation au sein de la MLIJ 	<p>Education Nationale Syndicats de branches SIAE</p>	
	Promouvoir l'alternance (contrats de professionnalisation et apprentissage) et sensibiliser les entreprises du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les partenariats entre les prescripteurs et les Chambres Consulaires, le CFA 	<p>Thau agglo Communes</p>	
	Mettre en place des formations d'adaptation pour permettre aux personnes les plus éloignées du marché du travail de maîtriser les pré-requis nécessaires (savoirs de base, savoir-être,...) aux emplois	<ul style="list-style-type: none"> • APP, Partageons le plaisir d'apprendre ! • Parcours individualisé de formation • IAE • Garantie jeune 	<p>Europe Capeb</p>	
	Renforcer les dispositifs au service de l'insertion professionnelle (Type IAE) et veiller à l'intégration de publics des quartiers prioritaires au sein de ces dispositifs	<ul style="list-style-type: none"> • Projet Passerelles Chantiers : Chantier d'insertion et chantier d'implication jeunes dans le cadre d'actions d'amélioration de l'efficacité énergétique (logements sociaux et bâtiments publics) • Embauche par le biais d'association intermédiaire, Chantiers Jeunes d'Implication Locale 		
	Mobiliser le droit au retour en formation initiale pour les 16-25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ou qualification			<p>MLI Education Nationale Communes Europe Pole emploi</p>

(suite) 2-2. Développer des actions de formation en lien avec les besoins des entreprises et Ets publics existantes ou en cours d'implantation	Identifier les besoins des entreprises du territoire		DIRECCTE Chambres consulaires
	Accompagner les entreprises et dans une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences		Syndicats de branches Thau agglo Communes Pôle Emploi

AXE N°3

Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires
3-1. Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi	Accentuer l'effort de repérage des personnes qui ne vont pas vers les structures	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat à développer entre les prescripteurs et les acteurs de proximité 	Pôle Emploi Mission Locale
	Développer et diversifier l'offre en matière d'IAE sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Passerelles Chantiers (chantiers d'insertion) 	DIRECCTE Caisse des Dépôts et Consignations
	Renforcer l'accompagnement des jeunes des QPV	<ul style="list-style-type: none"> • Priorisation des jeunes résidant dans le quartier pour l'accompagnement des jeunes dans les dispositifs : CIVIS, IEJ, (public NEET) Garantie Jeunes • Présence de la MLIJB dans les quartiers • Priorisation des jeunes résidents dans le quartier dans les entrées sur le dispositif "emplois d'avenir" et CUI • Mobilisation des actions de parrainage à la fois pour les jeunes non qualifiés et pour les plus qualifiés (réseaux associatifs) • Financement d'actions spécifiques : prévention des discriminations de genre par exemple • Conseillers référent des QPV • De nombreuses actions proposées dans le cadre d'un accompagnement personnalisé : atelier de valorisation de l'image de soi, réparation à l'entretien professionnel, etc... 	Conseil Départemental Conseil Régional Communes Chambres consulaires SIAE Thau agglo MLIJBT Association Passerelles chantiers Concerthau Apije Capeb

	<p>Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi aux besoins des QPV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la collaboration avec les acteurs associatifs, culturels, sportifs intervenant sur les quartiers prioritaires : rencontre avec les acteurs et désignation d'un correspondant identifié Pôle Emploi • Actions spécifiques pour les quartiers prioritaires afin de travailler sur les savoir être et lutter contre les discriminations : préparation en amont de job meeting, rencontre avec des recruteurs, sélection avec la méthode de recrutement par Simulation, promotion de candidatures auprès des recruteurs • Dispositif d'accompagnement intensif pour les demandeurs d'emploi ayant besoin d'être fortement soutenus dans leur accompagnement : Accompagnement intensif jeune, Accompagnement renforcé, Accompagnement Global 	<p>Renaissance 34 CIDFF</p>
	<p>Assurer la présence des services de Pôle Emploi dans les QPV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un partenariat renforcé sur la commune de Frontignan : réception délocalisée en entretien d'accompagnement, mise en œuvre régulière d'actions délocalisées, désignation d'un interlocuteur privilégié, pilotage trimestriel du partenariat • Mise en place de présences régulières de Pôle Emploi en développant un partenariat renforcé avec la commune de Frontignan 	

<p>(suite) 3-2. Lever les freins à l'emploi : redynamisation, mobilité, maîtrise de la langue, handicap, garde d'enfants,...</p>	<p><i>Thème transversal</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet CFP/APPSète Parcours individualisé de formation pour lutter contre l'illettrisme , la fracture numérique • Renforcement de l'intermodalité avec le train en créant un pole d'échanges multimodale (PEM de Sète • Aménagement de pistes cyclables quartiers vécus • Création d'une plate-forme de mobilité (association Passerelles Insertion) offre alternative à la route (informations, conseil, réservation,...) • Action "bien dans ses baskets" de Concerthau à Sète • Action "Accéder à l'emploi" de l'APIJE à Sète • Aide à la mobilité, aide au logement, etc... 	<p>Pôle Emploi Mission Locale DIRECCTE Caisse des Dépôts et Consignations Conseil Départemental Thau Agglo CCAS Conseil Régional Communes Chambres consulaires SIAE Associations CFP/APP Sète Europe</p>
<p>3-3. Accompagner la mise en œuvre de clauses d'insertion</p>	<p>Promouvoir l'extension des clauses d'insertion au sein des collectivités territoriales et des établissements publics</p> <p>Faciliter la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux et de services</p> <p>Accompagnement socioprofessionnel de bénéficiaires de la clause d'insertion</p>	<p>S'appuyer sur</p> <ul style="list-style-type: none"> • le "facilitateur des clauses d'insertion" (Conseil Départemental) • la nouvelle organisation de Pôle emploi avec des référents clauses au niveau Régional, départemental et même local. <p>• S'appuyer sur les acteurs du SPE</p>	<p>Conseil Régional Conseil Départemental Thau Agglo Communes MLI APIJE Chambres consulaires CAPEB ANRU IAE34 Pole emploi</p>
<p>3-4. Poursuivre le soutien aux emplois aidés au bénéfice des habitants du quartier</p>	<p>Mobiliser les collectivités territoriales et les établissements publics pour le recrutement d'emplois aidés</p>		<p>Conseil Régional Conseil Départemental Thau Agglo Communes</p>
<p>3-5. Prévenir les discriminations à l'embauche</p>		<p>Actions CIDFF et Renaissance 34</p>	<p>Face Hérault Associations</p>

<p>3.6. Mobiliser l'économie locale : favoriser la rencontre entre les besoins des entreprises et Ets publics en général et les potentialités des quartiers, créer des liens entre les habitants et les entreprises</p>	<p>Créer des liens entre les habitants et les entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déclinaison locale de la charte « Entreprises et quartiers » • Promotion et recours aux outils de Pôle Emploi pour "l'adaptation au poste de travail" (formation gratuite pour les employeurs) • Mobilisation des chambres consulaires • Initiations de petits déjeuners dans des entreprises 	<p>Pôle Emploi Thau agglo Communes Mission Locale DIRECCTE Conseil Départemental Conseil Régional Mission locale Chambres consulaires CFA Education Nationale Syndicats de branches</p>
--	---	--	---

C) Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

Le diagnostic participatif : les faits marquants

❖ Le marché du logement : une tension entre l'offre et la demande de logements à l'échelle de l'agglomération

- **Les évolutions du coût du foncier et de l'immobilier sur les dernières années font de l'agglomération l'une des plus des chères du département** avec Montpellier et Lunel : des tendances observables aussi bien sur les terrains nus « à bâtir » que sur les maisons et les appartements. Les loyers comme les prix de vente sont considérés comme en total déphasage avec les ressources de la quasi-totalité des ménages. Le marché locatif est décrit par les professionnels comme très tendu, présentant peu de biens disponibles
- **Des difficultés d'accès au logement pour les ménages les plus modestes, un manque de fluidité dans le parc social et un blocage des parcours résidentiels** : face au manque de logements sociaux sur le territoire, une grande partie des ménages qui pourraient accéder au parc social au regard de ses revenus est contrainte de s'orienter vers un logement locatif privé, faute d'offre locative sociale suffisante. Les niveaux moyens de loyers du parc privé sont souvent en décalage avec les capacités financières des nombreux ménages
- **Une offre du parc locatif social principalement concentrée sur les T3 et T4** : la demande locative sociale porte majoritairement sur les T2 et T3. Il ya donc un manque significatif de T2 dans le parc social. Aujourd'hui, 90% du parc social public actuel est constitué de logements collectifs
- **Des ségrégations sociales qui s'accroissent** : les jeunes ménages, les ménages à revenus moyens ou faibles ont de plus en plus de difficultés à se loger

❖ Des quartiers d'habitat social dont le cadre de vie souffre toujours d'un manque d'attractivité

- **Sur les quartiers de l'Ile de Thau et des Deux Pins, une structure de l'offre de logements des quartiers prioritaires dominée par le parc social.** Les logements sociaux présentant les loyers les plus bas se retrouvent principalement dans les secteurs en politique de la ville. Les logements sociaux produits aujourd'hui, même dans les catégories les moins chères (PLAI), sortent du fait de leur coût de construction et de leur montage financier, à des loyers nettement supérieurs. Cette situation pèse lourdement sur la mixité sociale car il n'y a pas d'alternative pour loger les personnes qui présentent les ressources les plus faibles (et qui correspondent souvent à des personnes en difficultés d'intégration) que de les repositionner sur des secteurs en politique de la ville.
- **Un « attachement » des habitants au quartier** dû, souvent, à leur difficulté à accéder à un autre logement de même qualité à un coût supportable. 34% des habitants des communes irisées de l'agglomération ont emménagé dans leur logement depuis moins de 5 ans. Le ratio est inférieur de 4 points à la moyenne départementale. L'Ile de Thau et les Deux Pins présentent de faibles ratios avec moins d'un quart d'emménagés récents. Se pose alors la question du vieillissement de la population dans les quartiers prioritaires ainsi que la question de la sous-occupation de certains logements.
- **L'évolution du peuplement permet d'appréhender la question de la mixité sociale** : l'arrivée de nouveaux arrivants semble renforcer le profil des quartiers et une typologie de ménages présentant des difficultés économiques et sociales. De façon générale, les quartiers prioritaires d'habitat social conservent ainsi leur vocation sociale en attirant (dans une proportion supérieure à celle observée globalement) des familles avec enfants (en particulier des mono parents), souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi (un indice de chômage des nouveaux emménagés supérieur sur les quartiers prioritaires et une surreprésentation des bas niveaux de formation).
- Sur les quartiers à dominante d'habitat social, **un risque accru de sur ou sous-peuplement des logements associé à une moindre mobilité résidentielle des locataires** (vers le parc privé ou au sein même du parc social) lorsque leurs besoins en logements évoluent (agrandissement de la famille, départ des enfants, séparations) : à Sète, près de 1 600

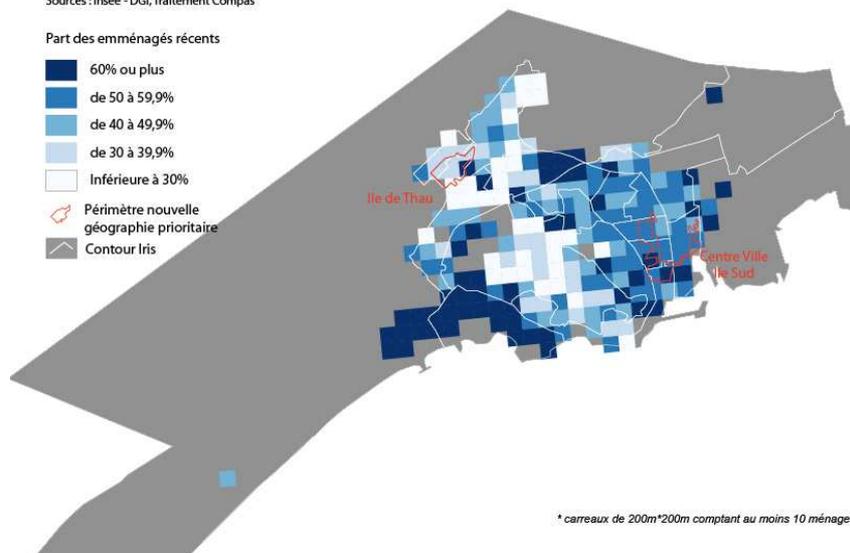
ménages sont en situation de surpeuplement, soit 7% des ménages. A Frontignan, près de 750 ménages sont concernés, soit 8% des ménages. Les couples et les mono parents avec deux enfants ou plus sont les plus touchés. Sur le quartier de l’Ile de thau, ce taux est le plus marqué avec un risque 2,5 fois plus important d’observer des ménages en surpeuplement qu’à l’échelle de l’agglomération. A noter que le surpeuplement est une des composantes du mal logement

- **Des équipements qui ne sont pas suffisamment lisibles et visibles**, et pour certains d’entre-eux vieillissants
- **Des quartiers qui souffrent d’images stigmatisantes et marquées négativement**
- **Une gestion urbaine de proximité à conforter** : une stratégie qui doit être formalisée, des points noirs nécessitant une vigilance particulière et une intervention pro active (dépôts sauvages de déchets ménagers,...) une clarification des usages et des fonctions des espaces publics/espaces privés à renforcer

Les emménagés récents (depuis moins de 5 ans) à Sète
données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

Part des emménagés récents

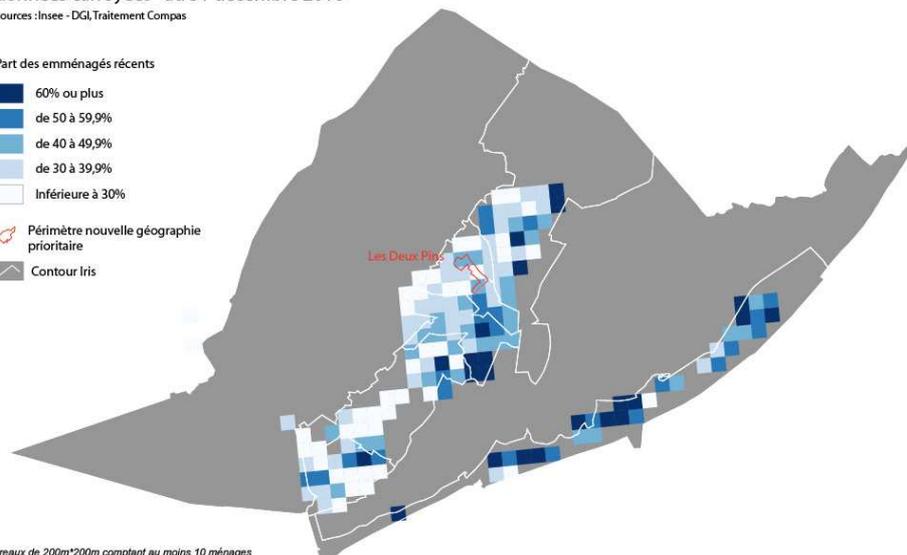


* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 ménages

Les emménagés récents (depuis moins de 5 ans) à Frontignan
données carroyées* au 31 décembre 2010

Sources : Insee - DGI, Traitement Compas

Part des emménagés récents



* carreaux de 200m*200m comptant au moins 10 ménages

❖ Une nécessaire poursuite du renouvellement urbain engagé sur Sète

▪ Ile de Thau

- **Une transformation urbaine bien engagée dans le cadre du PRU** : une qualité des espaces résidentiels améliorée, avec des travaux d'amélioration et de sécurisation des résidences (bâti et espaces extérieurs résidentiels) sur le parc de l'OPH de Sète principalement et l'ouverture et traitement des rez de chaussée du Globe, aménagement et implantation de services
- **Le problème d'évitement du passage sous l'immeuble le Globe et de désenclavement du quartier** (liaison Nord) : la circulation entre le Nord et le Sud du quartier ne se fait que par un seul axe. Ceci oblige les habitants des 150 villas résidentielles et les usagers des équipements (4 écoles, un terrain de football), à passer sous l'immeuble « Le Globe » pour leurs déplacements motorisés et pour sortir du quartier
- **Un maillage et une qualité des espaces publics qui correspondent mal aux pratiques et aux circulations nécessaires dans le quartier** : discontinuités des cheminements piétons, absence de trottoirs, berges en mauvais état alors qu'il s'agit d'un des atouts du quartier...
- **Un centre commercial « les Boutiques de Thau » particulièrement dégradé** ces dernières années et encore tout récemment avec le départ de professions libérales de santé
- **Un pôle socioculturel composé d'intérêts communautaires** : médiathèque, salle de spectacles, Maison des Jeunes et de la Culture

▪ Centre Ville – Ile Sud

- **Un quartier de Centre Ville, et plus spécifiquement pour l'Ile Sud d'entrée de ville et souffrant d'un important déficit d'espace public**
- **Un parc ancien complexe, peu entretenu, en voie de dégradation rapide** : des logements peu performants sur le plan énergétique, des logements indécents occupés par des populations vulnérables
- **Des dispositifs OPAH et PRQAD engagés et à poursuivre** : ces dispositifs portent sur le renouvellement urbain, la requalification des quartiers (recyclage immobilier, requalification des espaces publics), la résorption de l'habitat insalubre/indigne, la lutte contre les copropriétés dégradées, la mise aux normes de confort des logements, l'adaptation des logements (à l'âge, au handicap), l'amélioration de la performance énergétique.

Principaux enjeux issus du diagnostic

- ➔ Poursuivre et pérenniser le renouvellement urbain engagé, notamment sur les quartiers prioritaires de Sète
- ➔ Améliorer l'attractivité résidentielle
- ➔ Favoriser les parcours résidentiels
- ➔ Poursuivre la requalification des espaces publics
- ➔ Maintenir des équipements de qualité dans un souci d'équilibre territorial
- ➔ Ouvrir les quartiers sur la ville
- ➔ Améliorer le cadre de vie en renforçant la gestion urbaine de proximité (GUP)

Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain »

La Politique de la Ville vise à réduire les inégalités sociales et territoriales et lutter contre les processus de ségrégation. Enrayer ces processus suggère un regard lié aux mobilités, à l'attractivité des quartiers, à la vie quotidienne et aux espaces publics, comme la fonction des équipements et l'accessibilité aux services.

Le pilier urbain du Contrat de Ville propose ainsi, en cohérence avec les piliers cohésion sociale, et développement économique et emploi de :

- Poursuivre et compléter les interventions urbaines d'envergure,
- Améliorer progressivement la qualité urbaine des quartiers,
- Offrir une vision quant aux dynamiques d'occupation,
- Favoriser les actions du quotidien visant à améliorer le bien-être et la vie collective,
- Proposer des modalités de participation citoyenne.

Il structure la stratégie d'intervention, en lien avec les démarches et dispositifs actuels et en articulation, pour les projets majeurs, avec le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur le quartier de l'Île de Thau à Sète.

❖ **Détail des objectifs opérationnels, projets d'actions et ressources mobilisables**

NB : les exemples de projets d'action surlignés en gris dans les tableaux s'inscrivent dans le cadre des ATI

AXE N°1:
Favoriser l'accès au logement pour tous, renforcer la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires
1-1. Développer et diversifier l'offre de logements à l'échelle intercommunale	Accroître et rééquilibrer l'offre en logements locatifs sociaux (axe 2 du PLH)	<ul style="list-style-type: none"> • Traduction des objectifs du PLH dans les documents d'urbanisme communaux avec vérification de l'adéquation des objectifs du PLH avec les besoins des publics • Identification d'îlots potentiels à construire dans les QPV et mobilisation de promoteurs opérateurs • Réalisation d'opérations mixtes privé / social existant dans le périmètre des QPV (QPV + bande des 300 m) 	Thau Agglo Communes ANRU ANAH DDTM Bailleurs Conseils départemental et regional
	Développer l'accès abordable (axe 3 du PLH) à destination des habitants des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Traduction des objectifs du PLH dans les documents d'urbanisme communaux 	
	Répondre aux besoins d'hébergement et de logement adapté (axe 4 du PLH)	<ul style="list-style-type: none"> • Bureau d'accès au logement • Soutien au dispositif bail glissant 	
1-2. Proposer une stratégie de peuplement concertée	Réaliser une convention d'équilibre territorial et de mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse objective des dynamiques de peuplement et notamment les effets réels de ségrégation • Définition des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires en matière d'attributions de logements aidés (étude sur la mise en place d'un système de cotation) • Définition des besoins en typologie et localisation pour permettre de garantir la mixité décidée • Définition des critères d'attributions pour ne pas renforcer les difficultés des quartiers lors des commissions de propositions 	Conférence Intercommunale du Logement (à mettre en place) – Convention d'équilibre territorial et de mixité sociale (à mettre en place avec les bailleurs) Bailleurs Etat Thau Agglo Communes DDTM DDCS
	Développer les coopérations / mutualisations inter bailleurs et inter réservataires	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une bourse d'échanges inter bailleurs (de l'offre et de la demande) • Gestion partagée de la demande et des mutations avec objectif chiffré au sein des CAL (% affecté aux mutations) 	Conseil départemental CCAS
	Réactualiser le PLH afin de l'adapter aux objectifs de la stratégie de peuplement		

1-3. Favoriser l'accompagnement social vers et dans le logement	Favoriser la coordination et complémentarité des acteurs du territoire (réseau d'acteurs)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des dispositions de la loi ALUR (dispositif partenarial de gestion de la demande, information du demandeur • Travailler autour des questions des soins et de l'accès au logement • Action "boutique Habitat" du FJT à Sète • Projet Habitat Solidaire à Frontignan 	DDCS DDTM Conseil Départemental CAF Thau Agglo Communes SIAO
	Accompagner les locataires dans l'appropriation de leur logement et de leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence Habitat Jeunes • Mesures Accompagnement Social Lié au Logement • Action "ateliers de quartiers" des Compagnons Bâisseurs à Sète et Frontignan • Action "mieux vivre chez soi" du Secours Populaire à Sète 	Associations Bailleurs CCAS

**AXE N°2:
Améliorer les conditions d'habitat et le cadre de vie**

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires
2-1. Réhabiliter les parcs locatifs public et privé	Mettre en œuvre les réhabilitations thermiques dans les logements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation énergétique des logements sociaux au Quartier Ile de Thau à Sète (752 logements OPH de Sète), Quartier centre ville et ile Sud (105 logements OPH Sète), Quartier des Deux Pins (Hérault Habitat) près de 28 millions € • Label Eco Artisan • Label Sud de France bâtiment 	ANRU ANAH OPAH Conseil Départemental Thau Agglo Communes Bailleurs Europe REGION Capeb
	Poursuivre les opérations de réhabilitation des immeubles et logements engagées dans le PRU sur l'Ile de Thau	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du parc d'Hérault Habitat et poursuite du programme de réhabilitation de l'OPH 	
	Améliorer le parc de logements anciens privés, notamment dans les centres villes de Sète et de Frontignan	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'OPAH et du PRQAD • Action FATMEE géré par GEFOSAT • Développer les permanences de l'Espace Info Energie 	

<p>(suite) 2-2. Améliorer la qualité des équipements et des espaces publics</p>	<p>Soutenir la réhabilitation des équipements et des espaces publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation de la médiathèque André Malraux à Sète • Rénovation de la médiathèque François Mitterrand à Sète • Implantation d'un conservatoire Intercommunal de musique et d'art dramatique et d'une antenne de l'école municipale des Beaux Arts à Sète • Requalification cheminements piétons à Sète • Réaménagement de la MJC de l'Ile de Thau • Pôle socio-éducatif Paul Valéry • Réhabilitation du centre commercial « les Boutiques de Thau » de l'Ile de Thau • Soutien à la réhabilitation et l'extension du palais des sports Henri Ferrari de Frontignan • Soutien à l'aménagement du boulevard urbain de Frontignan • Soutien à la création d'une maison de loisirs créatifs sur Frontignan • Aménagement d'une maison pour tous dans le quartier de la Peyrade • Restructuration et rénovation énergétique du groupe scolaire Anatole France de Frontignan • Requalification du centre-ville et des places de la ville de Frontignan (Jean Jaurès, Hôtel de ville...) • Création d'aires de jeux pour enfants • Soutien aux opérations de traitement de l'espace public entre le collège « Les deux Pins » et la cité Calmette • Création d'un Centre Social à Frontignan • Action "aménagement d'un espace convivial" à Frontignan" 	<p>Thau Agglo Communes DDTM EUROPE REGION CAF BAILLEURS SOCIAUX</p>
---	--	--	---

2-3. Améliorer la tranquillité, la sécurité et la gestion du quartier	Consolider les démarches de Gestion Urbaine de Proximité sur les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la GUP sur l'Ile de Thau en lien avec l'Etat, les collectivités, bailleurs, acteurs de terrain et habitants • Redynamisation de la GUP sur le Centre Ville de Sète en lien avec l'Etat, les collectivités, bailleurs, acteurs de terrain et habitants • Engager une démarche de GUP sur les Deux Pins en lien avec l'Etat, les collectivités, bailleurs, acteurs de terrain et habitants • Mettre en place des actions coordonnées pour renforcer leur qualité et leur bonne appropriation : développement de jardins partagés, développement d'activités et de services publics de proximité pour renforcer l'animation urbaine, ... 	Bailleurs Conseil Départemental Police Nationale et municipale Thau Agglo Communes Associations de médiation Conseils Citoyens et habitants DDCS
	Assurer un socle d'engagements de qualité de service	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une charte réciproque entre l'Etat, les communes, l'agglomération et les organismes HLM 	
	Renforcer et adapter l'action des services de police dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • CLSPD 	
	Améliorer le lien entre la police et la population, notamment les jeunes		
	Développer des démarches de médiation sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des adultes-relais et organisation de leurs interventions à Sète • Action "accompagnement de l'équipe BIP" à Frontignan • Actions de médiation (locataire/bailleur) mises en œuvre par la CLCV 	
	Poursuivre le travail mené en transversalité avec les acteurs locaux dans le cadre du CLSPD		
2-4. Favoriser la participation des habitants (thème transversal)	Accompagner les habitants pour qu'ils deviennent acteurs de leur environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver les moyens de véritablement mobiliser les habitants • S'appuyer sur les projets des centres sociaux 	Conseils Citoyens Communes Associations DDCS Thau agglo

**AXE N°3:
Diversifier la fonction des quartiers prioritaires, favoriser leur ouverture et leur intégration**

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Exemples de projets d'actions	Partenaires
3-1. Poursuivre le désenclavement des quartiers pour les ouvrir sur l'extérieur et les intégrer pleinement à leur unité urbaine	Désenclaver les quartiers par des aménagements	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un deuxième pont sur l'Ile de Thau • Aménagements de voirie correspondant établissant une nouvelle connexion avec la ville sur l'Ile de Thau • Création de liaison par les berges du bassin de Thau vers les équipements des quartiers vécus : centre nautique.... • Prévoir une délagation de gestion du domaine maritime pour faciliter les aménagements de liaison • Développer le marché de plein vent –ambulante) 	ANRU Thau Agglo Communes DDTM EPARECA CDC Europe Conseils Régional et Départemental Région
3-2. Favoriser l'accès des habitants aux services et équipements publics de proximité	Restructurer l'offre commerciale	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration du centre commercial « Les boutiques de Thau » : démolition et reconstruction de commerces de proximité 	ANRU CAF
	Restructurer les grands équipements des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Restructuration du pôle socioculturel de l'Ile de Thau : MJc, centre social • Restructuration du pôle de services publics mairie poste ccas 	
3-3. Favoriser la mobilité des personnes habitant ou pratiquant les quartiers	Améliorer les liaisons douces (piétons et cycles)	<ul style="list-style-type: none"> • Favorisation des modalités douces sur les quartiers prioritaires • PDU de Thau Agglo • pour favoriser la mobilité du quartier de l'Ile de Thau • Ateliers Mobilité 	Conseil Départemental et Régional Communes Association Passerelles Insertion MLIJ Europe Polices
	Sensibiliser à l'éco-mobilité et à la sécurité routière.		
	Simplifier l'accès aux informations des différents opérateurs de transports, privés, publics, associatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Etude de faisabilité pour la mise en œuvre d'un outil informatique de centralisation des informations transport / initiatives mobilité destiné aux résidents du territoire du Bassin de Thau 	
	Favoriser la mobilité et l'insertion professionnelle des personnes en grande difficulté ou de faible qualification	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation à l'examen de la théorie générale du Permis B • Etude de faisabilité pour la mise en place d'un garage solidaire • Plate-forme mobilité • Relais local mobilité 	
	Améliorer l'efficacité des transports en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur les Boulevard Camille Blanc et Boulevard de Verdun à Sète et de rabattement sur PEM de Sète • Ile de Thau : élargissement des horaires de bus en soirée 	

	Gérer le stationnement public et privé	<ul style="list-style-type: none">• Créer des parcs relais dans les Centres Villes	Europe communes
--	--	---	-----------------

(suite) 3-4. Améliorer l'image du quartier à travers des actions de valorisation, de communication, de participation	Encourager les initiatives habitants		
	Favoriser la mise en place d'évènements fédérateurs	• Action "projet citoyen" à Frontignan	
	Faire venir et promouvoir les événements dans les quartiers et inversement		

IV. Les conventions d'application et le suivi de la mise en œuvre du Contrat de Ville

A) Le cadre d'intervention des signataires dans le Contrat de Ville

Cadre d'intervention réglementaire

Rappel des textes : « Proposition d'architecture » du CGET, novembre 2014

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants

Sont en outre annexés au Contrat de Ville :

. La convention de **renouvellement urbain** doit répondre aux objectifs fixés dans le Contrat de Ville. Elle sera élaborée à l'issue d'un protocole de préfiguration et s'appuiera sur les enjeux identifiés en matière de cadre de vie et de renouvellement urbain, mais également de cohésion sociale et de développement économique.

. La déclinaison d'une **charte d'engagements réciproques entre l'État, les communes et leur groupement et les organismes HLM** permettra d'assurer un socle d'engagements de qualité de service (conditions collectives d'habitat, gestion urbaine de proximité,...).

. La rédaction de la **convention intercommunale** visée à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine visant à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du Contrat de Ville.

. Conformément au cadre réglementaire, il sera travaillé à Thau Agglo un pacte financier et fiscal de solidarité en concertation avec ses communes membres.

. Le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD)

Cadre d'intervention de la Caisse des Dépôts et de Consignation

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Thau aggro

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Cadre d'intervention de la Région Languedoc-Roussillon

Le 20 février 2015, la Région en qualité de chef de file de l'Aménagement du Territoire et garante de l'équilibre territorial, a affirmé son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville et a adopté le principe d'intervention régionale dans le cadre des futurs contrats de ville.

La Région intervient depuis de nombreuses années dans les communes et quartiers concernés en matière de politique de la Ville, au travers de ses politiques publiques. Aujourd'hui il est essentiel d'aller encore plus loin en réaffirmant nos principes républicains d'égalité, de fraternité et de solidarité.

En effet, en Languedoc-Roussillon, près de 9% de la population habite dans un quartier en politique de la ville. Agir pour ces territoires est un enjeu capital à double titre :

- capital pour l'égalité des territoires : il faut au plus vite freiner les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et le reste de la région,
- capital pour l'égalité des citoyens : il importe d'améliorer les conditions de vie des habitants qui sont confrontés dans ces quartiers à des situations sociales de plus en plus préoccupantes.

C'est pour agir au plus près des territoires qu'ont ainsi été désignés des élus référents.

A – Le principe d'intervention régionale

L'accompagnement régional sera adapté aux besoins de chaque territoire et examiné au regard des projets portés localement.

Deux leviers principaux d'actions sont mobilisables dans ce cadre :

- les fonds européens dont la Région est désormais autorité de gestion.
- Les politiques régionales de droit commun.

- Les fonds européens

La Région, autorité de gestion des fonds européens depuis 2015, mobilise dans le cadre de l'accord de partenariat entre la France et l'Union européenne, 10 % des fonds structurels FSE et FEDER pour la politique de la ville autour notamment de 3 champs prioritaires d'intervention :

- la rénovation et l'efficacité énergétique des logements et des équipements
- les transports collectifs ou durables
- l'amélioration du cadre de vie.

Dans le cadre de l'Appel à projets ATI (Approche Territoriale Intégrée) lancé en décembre 2014, une enveloppe FEDER de vingt-quatre millions d'euros (24 M€) sera ainsi consacrée aux territoires en Politique de la Ville en tant qu'outil de mise en œuvre d'une démarche territoriale globale.

Par ailleurs, au titre des actions sectorielles ou thématiques, les territoires Politique de la ville pourront solliciter également le Programme opérationnel « Compétitivité et emploi » Languedoc-Roussillon pour les volets FEDER (Fonds Européen de Développement Economique Régional), FSE (Fonds Social Européen) ou IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes).

- Les politiques régionales de droit commun

La Région dispose de nombreux dispositifs permettant de répondre aux besoins des territoires en Politique de la Ville : formation professionnelle et apprentissage, santé, culture, jeunesse, lutte contre les discriminations, éducation, action territoriale, habitat...

Dans le cadre des contrats de ville 2015-2020, la Région mobilisera par ailleurs l'ensemble des dispositifs et moyens financiers qui peuvent concourir à améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés et à assurer une plus forte équité territoriale. De très nombreux champs d'intervention régionaux sont ainsi au cœur des problématiques de la politique de la ville :

- **Domaine de la formation professionnelle**

La Région assure, dans le cadre de sa compétence de droit commun, le financement des actions de formation professionnelle et elle organise les différents dispositifs dans un souci d'égalité des chances. Pour mémoire, ce sont au total plus de 235m€ qui sont consacrés à cette politique en LR

Sur le volet politique de la ville, il paraît essentiel d'encourager les articulations entre les dispositifs et de faciliter l'accès au droit commun. Différents axes de travail peuvent être proposés :

1) Faciliter l'accès à l'information et à l'orientation professionnelle (informer les publics sur les métiers, sur les compétences nécessaires à l'exercice de ces métiers et sur les formations conduisant à ces compétences...) : mise en place d'un véritable Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) accessible partout et pour tous (compétence obligatoire confiée aux Régions par la loi du 5 mars 2014). Le SPRO doit être lisible sur tout le territoire régional y compris sur les territoires relevant de la politique de la ville (où s'adresser, dans quels locaux, à quelle heure pour quelles informations...).

Il faut donc mettre en lisibilité les structures relevant de ce service public de l'orientation (travail déjà engagé par la Région) et informer les réseaux déjà implantés et œuvrant sur d'autres thématiques pour que l'information circule le mieux possible (association de quartiers, travailleurs sociaux, soutien scolaire, activités sportives et culturelles, bureau d'aides sociales,...),

2) Faciliter l'accès au droit commun : École de la deuxième chance, école de l'apprentissage, Cap métiers, programme qualifiant, lutte contre l'illettrisme... la Région dispose d'une palette d'actions qui répond aux problématiques rencontrées sur ces territoires prioritaires.

3) Intervenir sur le volet « création/reprise d'entreprise » en proposant la mise en place de permanences sur ces territoires, ou appels à projets spécifiques. A noter que la Région finance déjà aujourd'hui les réseaux en charge de l'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises (business plan, aide juridique, recherche de financement, ...).

• **Domaine du développement économique**

La Région accompagne les entreprises à chaque stade de leur développement (ante création, création, développement, pérennisation, transmission) individuellement ou collectivement ainsi que les réseaux de partenaires. Elle met en place des actions d'aide à la création de TPE/PME ou d'aide aux entreprises installées dans les quartiers.

Elle développe un réseau régional de parc d'activités (PRAE).

Elle promeut également l'économie sociale et solidaire en finançant certaines pépinières d'entreprises

Une action nouvelle pourrait être développée dans certains territoires : de type « la Start up est dans le pré ou « la rue de l'entreprise » à destination des porteurs de projets issus des quartiers politique de la ville. Il s'agit d'un concours où des personnes ressources, volontaires, expérimentées ou novices, expertes ou passionnées vont contribuer à accompagner de futurs entrepreneurs issus des quartiers en politique de la Ville, dans la formalisation de projets innovants.

• **Domaine de l'éducation**

Afin d'assurer à tous les lycéens les meilleures conditions de réussite scolaire, la région intervient :- à travers ses investissements pour la construction, réhabilitation, modernisation des lycées (plus de un milliard d'€ investis depuis 2005 dans les travaux) et des équipements sportifs attenants situés notamment à proximité ou au cœur des quartiers politique de la Ville (11M€ en 2014 consacrés dans ces lycées pour LoRdi, 17 M€ pour les équipements sportifs attenants depuis 2005).

- à travers ses actions d'accompagnement éducatif (en 2014, 200 000€ pour les projets éducatifs des lycées, 1,9M€ pour la gratuité scolaire, 250 000 € pour l'aide à l'orientation ou l'accompagnement scolaire (ENT).

- **Domaine de la santé**

En complément de ses compétences en direction des lycéens, des apprentis et des jeunes en insertion, la Région développe une politique d'éducation et de promotion de la santé des jeunes de 15 à 25 ans.

Cette politique de santé vise à lutter contre les inégalités sociales :

- en finançant des actions d'éducation à la santé basée sur le développement de compétences psycho-sociales et plus particulièrement de l'estime de soi des apprentis, des élèves des ERC2, des lycées et en priorité des lycées agricoles et professionnels
- en développant des actions de formation des personnels enseignant (CFA, ER2C, lycées)
- en soutenant des Points d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) qui sont majoritairement implantés sur les territoires en politique de la ville.

Est par ailleurs étudié actuellement la possibilité de généraliser des actions collectives de formation du personnel enseignant en lien avec le Programme de Développement Affectif et Social (**PRODAS**) à l'échelle régionale dans les lycées professionnels et agricoles accueillant du public issu des quartiers Politique de la Ville.

- **Domaine de la culture et du patrimoine**

La Région agit en faveur de l'accès à la culture pour tous et partout, notamment à travers son soutien financier aux propositions artistiques et actions culturelles des professionnels intervenant dans les quartiers politiques de la ville.

Elle finance également certains équipements culturels à rayonnement régional sur ces quartiers ou à proximité immédiate.

La Région peut soutenir des actions de type « Initiatives Citoyennes » qui auraient vocation :

- à soutenir les projets visant à favoriser l'égal accès à la culture de tous les habitants et notamment de soutenir des initiatives portées par des femmes ou ayant comme cible l'accès à la culture des femmes de ces quartiers ou rendant visibles des œuvres proposées par des femmes et ce dans le droit fil des 10 engagements pris par la Région par délibération du CR de juillet 2014.
- à soutenir et accompagner les projets visant à construire une mémoire commune autour de la construction, de la vie de ces quartiers en y associant les bailleurs sociaux, les habitants de toutes les générations et tous les partenaires œuvrant sur les quartiers, avec la participation de l'équipe de chercheurs de l'inventaire du patrimoine régional, compétence obligatoire de la Région.

- **Domaine du sport**

Afin de favoriser les pratiques sportives au plus proche des citoyens et des territoires et afin d'offrir à tous un égal accès à une pratique sportive de qualité, la Région accompagne la création ou la rénovation d'infrastructures situées sur les secteurs politiques de la ville (6 M€ investis en 2014) et accompagne les clubs de haut niveau situés ou dont les publics sont issus des quartiers politique de la ville (8,2 M€ investis en 2014).

- **Domaine de la jeunesse et de la lutte contre les discriminations**

La Région soutient les associations en lien avec les CFA, les Lycées ou les écoles de la 2ème chance, œuvrant dans les quartiers au titre de l'égalité Femme/Homme, de la lutte contre les discriminations, en faveur d'actions en direction des personnes handicapées ainsi que les instances régionales intervenant localement en matière d'actions en lien avec l'éducation populaire (565 000 € à l'échelle régionale).

Il est actuellement envisagé d'élargir la composition du Conseil Régional des Jeunes aux associations de quartiers issus des territoires en politique de la ville et présentant une dimension régionale. Les réflexions du CRJ sur le thème de la laïcité et la citoyenneté pourront en outre enrichir d'ici le second semestre les différents contrats de ville.

- **Domaine de l'action territoriale et du logement**

La Région accompagne la réalisation d'aménagements urbains structurants contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'organisation urbaine du territoire.

En outre, au titre de son action volontariste en matière de développement de l'offre d'habitat, la Région participe activement à la réalisation d'une offre nouvelle de logement social, contribuant aux parcours résidentiels et à une diversification du parc de logements. Une enveloppe de 12 M€ est consacrée en 2015 à cette action emblématique.

La Région est également présente sur les problématiques de logement des jeunes en accompagnement du logement étudiant et des structures d'hébergement de type Habitat Jeunes.

- **Domaine de l'environnement**

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Région aide également l'éco-construction et l'éco-rénovation performantes de bâtiments publics tertiaires et de logements sociaux en complément des fonds européens mobilisables sur cette thématique ; l'installation d'équipements collectifs de chauffage au bois énergie, l'installation collective de production d'eau chaude solaire ainsi que des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

La Région mobilisera ainsi tant les fonds européens dont elle a la gestion que ses propres dispositifs de droit commun qui sont nombreux à entrer dans le champ de la Politique de la Ville.

B – Une articulation avec les dispositifs contractuels pré-existants

L'Accompagnement par la Région de la politique de la Ville s'inscrit en effet dans une politique territoriale globale qui veille à garantir, équilibre et solidarité des territoires et à assurer une meilleure coordination des politiques publiques conduites par les collectivités locales de proximité.

- Le contrat de Plan Etat-Région

Le contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 intègre dans son volet territorial un chapitre dévolu à la Politique de la Ville qui déterminera sur la durée du CPER, les engagements de l'Etat, de la Région voire d'autres collectivités locales sur ces territoires.

- Les protocoles de coopération 2015-2017

Une dynamique de coopération territoriale enclenchée en 2014 en direction des Communautés d'agglomération et de certains EPCI, sera poursuivie et intégrera notamment un volet politique de la ville dans chacun des protocoles de coopération concerné qui réaffirmera les engagements de la Région en lien avec les contrats de ville.

- Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Pour le Languedoc-Roussillon, 9 quartiers identifiés comme quartiers d'intérêt national ont été identifiés ainsi que 14 quartiers d'intérêt régional.

Ces différents projets seront intégrés à la maquette financière du CPER lorsque les moyens affectés aux projets de renouvellement urbain seront connus précisément, à l'issue de la phase de préfiguration des projets et au fur et à mesure de leur intégration dans les contrats de ville.

La Région accompagnera le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre des fonds européens et de son droit commun : Habitat, avec la construction de logements sociaux neufs et réhabilitations lourdes, des aménagements urbains structurants et des opérations de réhabilitation thermique (logements sociaux et équipements).

Cadre d'intervention du Département de l'Hérault

Le Département, chef de file de l'action sociale

Les lois de décentralisation de 1982-1983 ont confié aux départements la maîtrise d'œuvre de l'action sociale. Les compétences ont été élargies en 2004 et confirmées en 2014 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Le Département, assembleur des solidarités

Le Département de l'Hérault a mis en place une présence territoriale pour aider chaque personne au quotidien, de la protection maternelle et infantile aux maisons de retraite.

A côté des 3 principaux dispositifs à charge de la collectivité : le RSA, l'APA et la PCH, le Département a développé des formes d'accueil pour les plus fragiles à travers la protection de l'enfance, la Maison départementale des personnes handicapées, l'espace Logement Hérault, les nombreuses actions de prévention, d'insertion et la participation à la politique de la ville.

Pour cela le Département a bâti de nombreux partenariats avec les collectivités et structures locales, il a rapproché les centres de décision des habitants en créant des unités territoriales correspondant aux bassins de vie et mis en place des formes de contractualisation liées à ses différentes politiques publiques.

En 2014, le Département a repensé sa politique sociale. L'Assemblée départementale a voté **le projet social départemental**, le 15 décembre 2014, ce projet guide aujourd'hui l'action de la collectivité dans ce champ de compétences.

Le projet social définit 3 axes et 13 orientations :

1- Co-construire les politiques et les pratiques sociales en s'appuyant sur l'humain et sur les territoires

Faire évoluer les méthodes et travailler plus étroitement avec les partenaires locaux pour trouver des solutions aux problèmes sociaux en mobilisant l'ensemble des potentiels (sociaux, économiques, culturels...) des territoires. Cette démarche de développement s'appuie sur la co-construction de projets avec les partenaires, sur une observation partagée des pratiques et sur une présence lisible de la collectivité sur les territoires.

2- Développer la confiance et le pouvoir d'agir des personnes

Le bénéficiaire d'hier devient un acteur de demain à travers des instances de participation sociale liées aux domaines et dispositifs mais aussi par une évolution de l'accueil et des réponses apportées. L'objectif est de redonner du pouvoir d'agir, de favoriser l'autonomie des personnes en matière d'accès à leurs droits et de définition d'un projet de vie.

3 - Renforcer les pratiques solidaires et le potentiel d'initiatives

Dans un contexte général de délitement des solidarités, la collectivité soutient les projets individuels et collectifs qui vont dans le sens de la cohésion sociale, de l'expression de la solidarité et de la fraternité notamment en matière d'inter-génération. Cela concerne des projets associatifs mais aussi l'accompagnement d'initiatives individuelles et le développement de l'économie sociale et solidaire sur les territoires.

Le projet social départemental croise les enjeux du Contrat de ville, en s'appuyant sur les forces des femmes, des hommes et des territoires.

Le Conseil départemental s'engage à mobiliser ses forces et ses financements dans le cadre de ces contrats, en restant dans le champ de ses compétences et de ses orientations.

Les agences départementales de la Solidarité sont parties prenantes des orientations en lien avec leurs missions d'accompagnement et de développement social.

Les compétences du Département en matière de solidarité, d'insertion, d'éducation et de jeunesse rentrent en interaction avec les orientations du contrat de ville.

Les financements du Département s'inscrivent dans le domaine de ses compétences tout en ayant une attention particulière pour les actions menées sur les quartiers prioritaires.

Cadre d'intervention de Pôle Emploi

Préambule

La réforme de la politique de la ville réaffirme la nécessité de territorialiser le droit commun et fait de l'emploi des résidents des quartiers populaires une priorité.

L'objectif vise à réduire les écarts de chômage entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, en adaptant notamment le service public de l'emploi aux besoins des quartiers prioritaires.

Cet objectif converge avec les orientations définies par Pôle emploi dans les plans stratégiques Pôle emploi 2015 et Pôle emploi 2020. Pour « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » nous avons personnalisé notre offre de service et différencié les modes de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi :

- Pour les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi ayant besoin d'être fortement et individuellement soutenus dans leurs démarches un accompagnement intensif assuré par le conseiller référent, avec 3 dispositifs : l'Accompagnement Intensif Jeunes (AIJ), l'accompagnement Renforcé, l'Accompagnement Global (pour permettre aux demandeurs d'emploi rencontrant des freins périphériques à l'emploi de bénéficier d'un accompagnement socio-professionnel la mise en place de l'accompagnement global est proposée à tous les conseils départementaux et actuellement effectif dans 2 départements pour notre région).

Le partenariat se poursuit également avec les Missions locales et Cap Emploi dans le cadre de nouvelles conventions pluriannuelles basées sur la complémentarité des offres de services respectives, qui prévoient entre autre de confier au partenaire l'accompagnement de certains demandeurs d'emploi de moins de 26 ans ou reconnus travailleur handicapé quand. A titre d'exemple la subvention financière versée par Pôle emploi à la Mission locale du bassin de Thau dans le cadre de cette convention de coopération s'élèvera en 2015 à 98 273 euros.

- pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche d'emploi et leur mobilité professionnelle : l'Accompagnement Guidé, l'intensité et le contenu de l'accompagnement sont définis par le conseiller référent en fonction du diagnostic réalisé.

- Pour les demandeurs d'emploi proches du marché du travail et autonomes dans leurs démarches le rôle du conseiller référent est centré sur les réponses à leurs sollicitations. Ils pourront en outre prochainement bénéficier d'une nouvelle prestation « Activ emploi » visant à activer la recherche d'emploi et à multiplier les contacts avec les recruteurs ainsi que d'une nouvelle offre de service digitale.

Proposition de contributions de Pôle emploi dans le cadre du Contrat de Ville

1 - La personnalisation de notre offre de service de droit commun pour « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » est en soi un premier niveau de réponse au risque d'exclusion d'une partie de la population des quartiers prioritaires :

- **Les demandeurs d'emploi ayant besoin d'être fortement soutenus dans leur recherche d'emploi ou l'élaboration de leur projet professionnel seront accompagnés par un conseiller référent dans le cadre d'un dispositif d'accompagnement intensif** (Accompagnement Intensif Jeune, Accompagnement Renforcé, Accompagnement Global à venir).
- **Les offres de services des partenaires Mission locale et Cap emploi seront également mobilisées**

2 - Afin de compléter les effets de l'accompagnement intensif individualisé nous proposons d'enrichir notre contribution avec :

- **Le renforcement de la collaboration avec les acteurs associatifs, culturels, sportifs intervenant sur les quartiers prioritaires** (rencontre avec les acteurs et désignation d'un correspondant identifié Pôle emploi)
- **La mise en œuvre d'actions spécifiques pour les quartiers prioritaires afin de travailler sur les savoirs être et lutter contre les discriminations** (préparation en

amont de job meeting, rencontre avec des recruteurs, sélection avec la Méthode de Recrutement par Simulation, promotion de candidatures auprès des recruteurs)

- **Le développement d'un partenariat renforcé avec la commune de Frontignan** afin de répondre aux besoins exprimés à l'installation du comité de pilotage, à l'occasion duquel la commune a fait part des difficultés sociales rencontrées par la population

3 - Offre de service proposée à la commune de Frontignan :

- Réception délocalisée en entretien d'accompagnement de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés spécifiques et suivis dans le cadre d'un accompagnement intensif (AIJ, accompagnement modalité Renforcé, accompagnement global à venir).
- Mise en œuvre régulière d'actions délocalisées, maintien et si besoin renforcement des ateliers de recherche d'emploi et des actions thématiques trimestrielles.
- Désignation au sein de notre équipe de direction d'un interlocuteur privilégié ayant pour mission de faciliter (avec des échanges réguliers) la collaboration entre les deux structures : information généraliste sur l'évolution des services, prestations, mesures pour l'accès à l'emploi et à la formation, transmission de supports de communication à destination des chercheurs d'emploi qui fréquentent les services de la commune (affiches, flyers...), communication sur les évènementiels emploi/formation de l'année : forum, job meeting, recrutements en nombre etc. réponse aux différentes sollicitations des interlocuteurs de la commune relevant d'un premier niveau d'information. Les demandes concernant le traitement individuel de la situation d'un demandeur d'emploi relèvent du conseiller référent, néanmoins le correspondant identifié au sein de Pôle emploi jouera un rôle de facilitateur autant que de besoin sur des cas complexes ou situations particulières.
- Contribution renforcée à une meilleure connaissance de l'offre de service de Pôle emploi par les collaborateurs de la commune avec l'accueil en « immersion » à Pôle emploi des agents identifiés par la commune.
- Pilotage quantitatif et qualitatif trimestriel du partenariat, formalisé par une rencontre entre les responsables de Pôle emploi et de la commune, afin d'évaluer et d'adapter les actions mises en place au regard des besoins.

Cadre d'intervention de la MLIJ du Bassin de Thau

La MLIJ du Bassin de Thau (MLIJBT) assure une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes, confiée par l'État et les collectivités territoriales, chacun dans son champ de compétence.

Pour permettre l'autonomie des jeunes et les rendre acteurs et responsables de leur insertion, la MLIJBT favorise l'égalité d'accès aux droits et services existants sur son territoire et **notamment sur les communes concernées par la réforme de la politique de la ville.**

La MLIJBT accompagne les jeunes dans l'élaboration de leur projet en traitant chaque situation individuelle dans sa globalité. Elle offre ainsi aux jeunes, les conseils et les soutiens nécessaires à leur orientation et **développe des actions en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi.**

La MLIJBT assure le droit à l'accompagnement de tous les jeunes tout au long de leur parcours jusqu'à l'emploi durable et leur autonomie sociale. Elle mobilise à travers les différents dispositifs (CIVIS, PPAAE, IEJ, Garantie Jeunes, ...) au profit des jeunes et en lien avec les entreprises, leurs compétences et ses outils comme ceux des autres partenaires locaux (Pôle Emploi, Cap Emploi, services sociaux, organisme de formation, services jeunesse, ...).

Cet accompagnement est renforcé pour les publics ayant le moins d'opportunités. La MLIJBT construit, avec ses partenaires, les étapes de parcours d'insertion nécessaires à la réussite des projets des jeunes.

Afin de réaliser cette ingénierie des parcours, la MLIJBT propose une offre de service en direction des employeurs locaux et des acteurs du monde économique de son bassin d'emploi. Elle travaille avec les employeurs et leurs groupements en concertation avec les autres membres du service public de l'emploi et les autres organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.

Afin de confronter sa connaissance des besoins des jeunes à la réalité socioéconomique du territoire et à l'offre d'insertion existante, la MLIJBT s'appuie sur des moyens de veille et d'information pertinents : notamment, ceux du service public de l'emploi, des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, et des services économiques locaux. Elle propose des réponses adaptées pour développer l'offre d'insertion et nourrir la réflexion du service public de l'emploi sur les évolutions souhaitables et l'adaptation des dispositifs.

La MLIJBT a aussi pour vocation d'expérimenter et d'innover dans le champ de la jeunesse pour construire des réponses adaptées.

La MLIJBT crée, développe et anime des réseaux de partenaires, y compris spécialisés. Elle travaille à la cohérence des interventions des acteurs de l'insertion dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture.

L'action de la MLIJBT dans le cadre de la politique de la ville :

La MLIJBT est en proximité avec les jeunes des Quartiers de la Politique de la ville dans le cadre de permanences hebdomadaires au sein de ces mêmes quartiers.

Il s'agit pour la MLIJ du Bassin de Thau de renforcer l'accompagnement des jeunes des quartiers prioritaire par une augmentation du temps de conseillers référents et par la mise en place d'actions consolidant notre offre de service. L'accompagnement des jeunes résulte d'une première étape de repérage et d'analyse de leurs problématiques afin de proposer à ces jeunes une solution par des actions adaptées. Cette étape du parcours est réalisée en interne par l'équipe référente. Des commissions en interne sont mises en place mensuellement afin de suivre les différents parcours et leurs avancés.

L'accompagnement des jeunes en s'inscrit dans une logique de parcours à la carte. Tous les jeunes ne font donc pas nécessairement toutes les actions proposés. Ces actions s'inscrivent cependant dans une logique de progression et de prise d'autonomie graduée permettant aux jeunes les plus en difficultés de pouvoir accéder à l'ensemble des actions avec pour guide son conseiller.

Il s'agit d'une interaction permanente entre le jeune en accompagnement et son conseiller référent.

A chaque fin d'action, sera établi un bilan qui devra définir la progression du jeune par rapport à son objectif du début.

L'entrée en accompagnement est conditionnée par :

- la capacité du jeune à se mobiliser durablement et intensément sur son parcours d'insertion professionnelle

- aux besoins de soutiens pour mener à bien un projet réaliste à une perspective raisonnable de mise à l'emploi dans un délai d'une année.

L'accompagnement proposé, visant l'autonomie sociale et professionnelle, est adapté à chacun et s'inscrit dans une approche globale.

Actions et soutiens proposés dans le cadre de cet accompagnement pour accéder à l'emploi et la formation :

Atelier de valorisation de l'image de soi Préparation à l'entretien professionnel Atelier de technique de recherche d'emploi Mobilité vers l'emploi Chantiers jeunes d'implication locale Atelier Gestion de stress Atelier Valorisation de l'image professionnel Atelier de communication	Appui technique à la préparation des concours du secteur santé, sanitaire et social Club de jeunes chercheurs d'emploi Période de mise en situation en milieu professionnel Réalisation de CV-Vidéo Aides financières ...
---	--

Cadre d'intervention de l'O.P.H. de Sète

I - PREAMBULE

Sur le quartier prioritaire de l'ILE DE THAU, l'O.P.H. de Sète est propriétaire de 752 logements répartis ainsi :

ILE DE THAU : 752 dont :
LE LAMPARO105
LE CHALUT136
L'ARCELIERE 48
LE GANGUI 64
LE BOULIECHOU104
LE GLOBE295

L'O.P.H. a réhabilité totalement ses logements en 2 tranches.

- 1) 2006 – 2007 – 2008 ANRU 1
547 logements (LAMPARO, CHALUT, GLOBE)
Dont 11 démolitions (avec reconstruction en centre-ville)
Et 536 logements réhabilités

Cette réhabilitation concernait :

- Les éléments de confort des logements
- La réhabilitation et la sécurisation des parties communes
- Le réaménagement et la résidentialisation des espaces extérieurs

Coût de l'ordre de 8 millions d'EUROS T.T.C. financés notamment par l'ANRU, le FEDER, et le Conseil Régional pour 40 %

- 2) 2012 – 2013 ANRU 1
216 logements (L'ARCELLIERE, LE GANGUI, LE BOULIECHOU)

Cette réhabilitation concernait :

- Les éléments de confort des logements
- La réhabilitation et la sécurisation des parties communes
- Le réaménagement et la résidentialisation des espaces extérieurs

Coût de l'ordre de 2 200 000 € T.T.C. financés par l'ANRU et l'O.P.H. de SETE

Dès 2008 – 2009 l'O.P.H. a mis en place conformément aux exigences de l'ANRU, une Gestion Urbaine de Proximité dont les principes majeurs étaient :

- Création sur le Bât LE GLOBE d'une antenne de l'O.P.H.
- Mise en place du personnel nécessaire avec un Chef d'Agence, un Coordonnateur G.U.P., 6 gardiens et 5 Agents de proximité (ménage)
- Cette structure a été améliorée régulièrement au fil des années et a permis d'obtenir de bons résultats au niveau de la conservation du patrimoine et de la tranquillité publique.
- Politique d'entretien et de gros entretien très régulière.

II – PROJET ACTIONS 2015 – 2020

Du fait des structures mises en place, notre point fort reste la présence et le contact sur le quartier, mais pour notre patrimoine seulement.

Notre antenne comprend toujours 13 agents dont un Coordonnateur G.U.P., dont les missions prévues sont :

A) FONCTIONNEMENT

ENTRETIEN GENERAL DES PARTIES COMMUNES ET DES ABORDS

- (réparation en continu des fermetures, des équipements électriques, travaux de peinture (taggs) et de serrurerie)
- Intensification des prestations de ménage des cages d'escaliers, ascenseurs, cours, jardins.
(toutes les cages sont nettoyées tous les jours et lavées 2 fois par semaine)
 - En coordination avec THAU AGGLO, réception journalière de tous les encombrants déposés par les locataires sur les trottoirs, parkings, cours ou couloirs et stockage de ces encombrants dans les locaux adaptés avant récupération par le service collecte de THAU AGGLO.
Cette action est primordiale pour l'image du quartier
 - Action « coup de poings » et nettoyage général 2 fois par an dans les cages d'escaliers

AMELIORATION DU SERVICE RENDU AUX LOCATAIRES

- Accueil permanent – écoute – intervention rapide – au niveau des petites réparations dans les logements et parties communes

LUTTE INTENSE CONTRE LES INSECTES

- Action quasi permanente avec de bons résultats

Les résultats de ces actions de proximité peuvent s'apprécier au regard des réponses des locataires sur l'enquête triennale de satisfaction réglementaire effectuée en 2013

89 % des locataires des bâtiments hors ZUS étaient satisfaits de leur bailleur en général

Ce pourcentage a atteint 93 % pour notre patrimoine de l'ÎLE DE THAU.

Dans le cadre du contrat ville volet urbain 2015-2020, l'O.P.H. de SETE va maintenir cette politique de GUP au niveau des objectifs d'hygiène, de propreté, d'entretien et de gros entretien avec la nécessité de maintenir le niveau du personnel en place.

Nous allons plus fortement agir sur le thème du lien social et de la tranquillité publique.

Ainsi, dès Février 2015, nous avons affecté un Médiateur tranquillité publique après avoir répondu à un appel à projet de l'ETAT. Cet agent, dont la quasi-totalité du coût administratif est pris en compte par l'ETAT pour 3 ans, a essentiellement pour mission d'être présent sur site à des heures où il n'y a plus de service et d'intervenir par le dialogue pour sortir les jeunes des halls et cages d'escaliers, pour les orienter vers les structures en place.

Il est aussi en charge de régler dans la journée tous les problèmes de voisinage qui contribuent à dégrader les relations dans le quartier.

Au bout de 5 mois, les résultats sont satisfaisants et son action, bien épaulée par notre antenne, nous permet d'avoir des retours satisfaisants des locataires qui ont tout de suite compris quel était l'objectif.

L'O.P.H. va aussi orienter le rôle de ce Médiateur tranquillité publique avec notre Coordonnateur GUP vers un service spécial à l'attention de nos locataires très âgés et isolés (recensés plus de 70 ans : 40 locataires.

2 thèmes sont prioritaires :

- Assistance maîtrise d'œuvre et participation financière de l'OP.H. pour les travaux d'accessibilité intérieure (salle de bains, WC)**
- Visites régulières (mensuelles) auprès de ces locataires pour enregistrer tous les problèmes de vie rencontrés dans leurs logements afin de les solutionner au mieux tant au niveau des petits travaux nécessaires qu'au niveau des interventions éventuelles auprès d'autres services (Sociaux, CAF, ...) et même envisager une assistance à la vie domestique (courses)**

Si les résultats sont bons, l'O.P.H. étendra ses offres de service vers un public élargi.

Pour toutes ces prestations supplémentaires de fonctionnement au titre de la GUP, par rapport à une activité classique, le surcoût annuel à la charge de l'O.P.H. est de l'ordre de 220 000 €

B) INVESTISSEMENTS

- Au-delà des investissements pour la rénovation énergétique qui ont fait l'objet d'une fiche spéciale dans le cadre du programme A.T.I., l'O.P.H. va investir pour améliorer l'image du quartier avec notamment dès 2016 : la rénovation totale des façades du GLOBE (295 logements) pour un coût de l'ordre de 600 000 € H.T.

Les ACTIONS PROGRAMMEES POUR 2015 – 2020

Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)

**Renforcement du gardiennage et surveillance
Agents de médiation sociale
Coordonnateur HLM de la gestion de proximité**

Formation/soutien des personnels de proximité

**Formation spécifique (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social)
Sessions de coordination inter-acteurs**

Sur entretien

**Renforcement nettoyage
Enlèvement des taggs et graffitis
Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention
Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)**

Gestion des déchets et encombrants /épaves

**Gestion des encombrants
Renforcement ramassage papiers et détritiques
Enlèvement des épaves
Amélioration de la collecte des déchets**

Tranquillité résidentielle

Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires

Animation, lien social, vivre ensemble

**Soutien aux actions de « vivre ensemble »
Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)
Mise à disposition de locaux associatifs ou de services**

Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)

**Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords)
résidentialisation, signalétique)
Surcoûts de remise en état des logements
Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik)**

Cadre d'intervention d'Hérault Habitat

Hérault Habitat, Bailleur Social, participe actuellement à l'élaboration de 6 Contrats de Ville dans le Département de l'Hérault.

Notre organisme interviendra donc tout naturellement dans celui de Thau Agglo, territoire où il compte des logements sociaux dont 964 dans les Quartiers Prioritaires de la Ville à Sète et à Frontignan.

Dans le cadre de ce Contrat de Ville, Hérault Habitat interviendra comme suit :

- **Développer et diversifier l'offre de logement à l'échelle intercommunale**

Hérault Habitat construit actuellement 55 logements à Frontignan et étudie une opération à Balaruc Les Bains de 94 logements,

Hérault Habitat est à disposition de Thau Agglo pour construire de nouveaux logements locatifs sociaux, en accession sociale ou en PSLA

Nous avons actuellement des baux glissants sur Sète et Frontignan et nous souhaitons continuer cette politique et l'accroître.

- **Proposer une stratégie de peuplement concernée**

Hérault Habitat participera activement à la création et sa mise en œuvre de la convention d'équilibre territorial et de mixité sociale,

Hérault Habitat est prêt à s'engager dans une commission intercommunale d'attribution des logements qui utiliseront un mode de scoring des demandes et des logements.

- **Favoriser l'accompagnement social et dans le logements**

Dans le cadre de ces restructurations, Hérault Habitat mettra en œuvre l'accompagnement de ses locataires à s'approprier le fonctionnement de leurs logements rénovés.

- **Réhabiliter les parcs locatifs publics et privés**

Hérault Habitat va réhabiliter entre 2016 et 2020, 796 logements dans les QPV de Frontignan et de Sète pour un montant total de 26 000 000 €.

Ces réhabilitations concerneront l'amélioration énergétique des bâtiments mais aussi les équipements des logements et des parties communes ;

- **Améliorer la tranquillité, la sécurité et la gestion du quartier**

Hérault Habitat participera aux GUP de Sète et de Frontignan et développera les démarches de médiation sociale.

- **Promouvoir la santé, faciliter l'accès aux droits et lutter contre l'exclusion**

Hérault Habitat favorisera le lien social dans ses résidences.

Hérault Habitat favorisera la mise à disposition de logements adaptés aux personnes en situation de handicap ou de vieillissement.

- **Faciliter l'implantation d'entreprises**

Hérault Habitat en fonction de ses possibilités, favorisera l'implantation d'entreprises en pied d'immeubles de ses résidences.

- **Soutenir la création d'activité**

Hérault Habitat aidera les entreprises à répondre à ses consultations réglementaires dans le cadre des marchés publics.

- **Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers**

Les modalités d'intervention d'Hérault Habitat seront précisées dans les divers documents à établir en annexe du Contrat de Ville et, notamment, les modalités à mettre en œuvre afin d'obtenir l'exonération des 30 % de TFPB sur ces questions.

La nouvelle Convention d'Utilité Sociale (2017-2022) signée entre Thau Agglo et Hérault Habitat viendra conforter les actions du Contrat de Ville et rajouter une remise en ordre des loyers sur le territoire.

Hérault Habitat appliquera systématiquement les clauses d'insertion dans ses marchés publics.

Cadre d'intervention de la CAPEB

La communauté d'agglomération du bassin de Thau met en place des politiques publiques destinées à promouvoir et à consolider le tissu des entreprises installées sur son territoire, quelle que soit leur activité ou leur taille.

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), syndicat patronal de l'artisanat du bâtiment, représente toutes les entreprises artisanales du bâtiment. Son rôle consiste à favoriser le développement économique des entreprises et à renforcer la place des artisans au sein de leur environnement économique.

Dans le cadre du contrat de ville du bassin de Thau, la CAPEB a participé à plusieurs réunions de préparation et propose :

Réunions préparatoires : 21 janvier 2015, 2 février 2015, 26 février 2015, 10 mars 2015, 20 mars 2015,

1- Faciliter la réhabilitation des logements notamment en matière d'économie d'énergie

Le contrat de ville sur le territoire de la communauté d'agglomération du bassin de Thau préconise d'orienter les propriétaires occupants et bailleurs vers une démarche de rénovation thermique à travers différents outils (OPAH.....)

La démarche de rénovation des logements notamment en matière thermique, constitue un véritable laboratoire urbain et nous invite ainsi à revisiter l'ensemble des champs de la gestion urbaine, et ce dans une posture ouverte à l'innovation. Elle s'inscrit pleinement dans cette dynamique économique et constitue un important levier de développement de l'économie locale.

Il s'agira aussi de sensibiliser le corps les artisans aux enjeux de l'éco rénovation et sur les opportunités de débouchés pour les entreprises artisanales.

En effet, le thème de l'éco rénovation concerne les artisans, les entrepreneurs, les industriels, les PME, les bureaux d'études et les architectes intéressés par la recherche et le développement de matériaux innovants pour le bâtiment et l'impact des matériaux de construction sur la qualité de l'air.

L'étude pilotée par le conseil régional LR sur la thématique « éco construction & innovation en Languedoc-Roussillon » dresse l'inventaire de l'ensemble des ressources naturelles, des acteurs, actions, et projets dans le domaine de l'éco construction et de d'innovation dans le bâtiment ; elle contribue à préciser les axes stratégiques de développement de la filière éco construction sur le territoire. Dans cet objectif, la CAPEB entend relancer les circuits courts et l'utilisation de matériaux tels que le bois et la pierre.

Plus généralement, la CAPEB apportera une expertise dans les projets impulsés par la Communauté d'Agglomération du bassin de Thau : le Plan Climat Energie Territorial, les Eco quartiers.....

Ces actions doivent être priorisées sur les quartiers « prioritaires » de la politique de la ville. La CAPEB mobilisera les artisans de ces quartiers.

La CAPEB mobilisera ses réseaux d'entreprises qualifiées RGE (Eco Artisan, qualif'enr, Qualibat....) et incitera les entreprises non encore qualifiées à se former (formations FEE BAT....). Actuellement plus de 130 Eco Artisans sont déjà actifs du l'Hérault....

2- L'emploi

La Communauté d'Agglomération du bassin de Thau dans le cadre de sa compétence « insertion par l'économie » favorise l'accompagnement, le soutien, le développement et le renforcement des actions d'insertion permettant la rencontre locale entre l'offre et la demande d'emplois ainsi que l'analyse et la prévision des marchés de l'emploi.

Dans ce cadre, la CAPEB collabore et participe aux forums pour l'emploi organisés par la Communauté d'Agglomération du bassin de Thau.

La CAPEB propose de mettre en place une action de GPEC sur le territoire de la communauté d'agglomération du bassin de Thau pour « anticiper, former, placer dans les métiers du bâtiment, en s'appuyant sur :

- un référentiel des compétences par métier et activité afin de sortir de la logique réductrice emploi/métier au profit d'un mode de gestion et d'évaluation des personnes,
- un système de recrutement en partenariat avec la Mission Locale, **notamment auprès des jeunes des quartiers prioritaires,**
- la construction de parcours d'insertion professionnelle.

3- L'accessibilité des logements et la mise aux normes des ERP

La CAPEB organisera des réunions de sensibilisation sur les thèmes de L'accessibilité et la mise aux normes du bâti (logement, ERP). Les entreprises artisanales devront en effet être en adéquation avec la réglementation sur l'accessibilité aux personnes handicapées en 2015.

En effet, la marque HANDIBAT® développé par la CAPEB a pour objectif d'apporter une information fiable et objective sur les compétences des professionnels intervenant dans le domaine de l'accessibilité du bâti (logements, ERP, tertiaire, patrimoine...) et concerne tous les types de handicaps (moteur, visuel, auditif, mental), de situations handicapantes ou de mobilité réduite. HANDIBAT® valorise et reconnaît les compétences des entreprises en matière de travaux et d'aménagements liés à l'accessibilité.

Il s'agit d'une démarche volontaire des professionnels du bâti souhaitant assurer de façon pérenne un accueil et une prestation de qualité permettant l'accès à tout pour tous, et particulièrement à la clientèle âgée ou en situation de handicap.

4- L'accès aux marchés publics et de l'allotissement

La CAPEB a créé une cellule « marché » pour faciliter l'accès des artisans aux marchés privés et publics et développer des groupements d'entreprises.

La communauté d'agglomération du bassin de Thau s'engage à lancer ses projets en lots séparés. La CAPEB s'engage à informer, former et accompagner les artisans dans la réponse aux appels d'offres.

5 – Favoriser l'implantation d'entreprises artisanales (création / transmission)

La CAPEB Hérault accompagnera les créateurs / repreneurs d'entreprises artisanales du bâtiment sur le bassin de Thau, en lien avec la chambre de métiers, les associations de suivi (boutique de gestion...) – implantation dans les quartiers prioritaires – aménagement de rez de chaussée d'immeubles....

Travail en lien avec la PFIL.

Cadre d'intervention de la Caf de l'Hérault

Le contexte institutionnel :

La convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre la Cnaf et l'Etat pour la période 2013 – 2017 renforce la territorialisation des politiques familiales et sociales portées par la branche Famille de la Sécurité Sociale.

Ce principe s'appuie notamment sur la généralisation d'un cadre de contractualisation avec les collectivités territoriales à travers la « Convention Territoriale Globale » (CTG) qui élargit le champ des Contrats Enfance et Jeunesse au soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et le cadre de vie, l'insertion, le handicap, l'accès aux droits et aux services.

La COG réaffirme également la vocation de la Caf à accompagner toutes les familles avec enfants, dans toute leur diversité, par le développement d'offres d'équipements et de services de qualité, adaptés à leurs besoins. Elle met l'accent sur la priorité d'accompagnement des familles les plus vulnérables et en particulier les familles monoparentales.

La conjugaison de ces orientations avec la réalité sociale et économique des territoires inscrits en politique de la ville conforte le rôle majeur que peut tenir la Caf dans la mise en œuvre de cette démarche.

Dans un contexte de cadrage des nouveaux contrats où l'Etat insiste sur la nécessité de privilégier les financements de droit commun, la Caf dispose d'une panoplie de leviers d'intervention liés à ses champs de compétence. Elle peut les mobiliser sur les quartiers prioritaires auprès des autres acteurs institutionnels et pour soutenir des actions de proximité portées par les acteurs associatifs.

Le positionnement dans le Contrat de Ville :

Défini comme un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique qui en constituent les trois piliers, il s'appuie sur un diagnostic local partagé des quartiers prioritaires au sein de la ville et de l'agglomération.

Le pilier cohésion sociale est l'axe central de l'engagement de la Caf dans le contrat, à partir des priorités définies par l'Etat autour de la petite enfance, de la réussite éducative et du lien nécessaire avec la réforme des rythmes scolaires et plus globalement de l'offre d'accueil et d'activités extrascolaires.

Le soutien à la parentalité, priorité institutionnelle dans le cadre de la COG, doit être également mis en avant à travers les différents dispositifs existants et la dynamique à renforcer autour des réseaux locaux.

La démarche d'accès aux droits, déjà engagée par la Caf de l'Hérault sur l'ensemble du département prend appui sur de nombreux acteurs déjà identifiés sur les quartiers prioritaires, elle ne peut donc qu'être logiquement renforcée et poursuivie.

Enfin, la politique locale de la Caf en matière de vacances enfants et familles constitue un levier mobilisable en matière de lien familial et social.

Sur les deux autres piliers, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi, la compétence Caf est, à priori, plus limitée mais s'inscrit dans leur complémentarité nécessaire avec le pilier cohésion sociale : elle peut se traduire par la création et le soutien d'équipements de proximité qui conforteront le cadre de vie quotidien des familles et leur capacité d'insertion sociale et économique.

Dans la limite de disponibilité des enveloppes budgétaires, l'engagement de la Caf sur les domaines exposés ci-après, sera lié à la dynamique portée ou non par les acteurs et partenaires institutionnels et en particulier la collectivité qu'elle a pour mission d'accompagner.

Les possibilités d'engagements concrets de la Caf dans le cadre du Contrat de Ville de Thau aggro

•Les centres sociaux

Enjeux

Les centres sociaux constituent le pivot de l'intervention possible de la Caf dans la politique de la ville de par leur vocation d'animation globale, leur dimension sociale et pluri générationnelle développées autour d'un projet de quartier. Ces structures sont particulièrement adaptées à favoriser la participation des habitants, à recréer et maintenir le lien social et à soutenir l'émergence de projets collectifs au service du cadre de vie. Le centre social, par sa fonction généraliste peut être aussi le site où se coordonnent l'ensemble des domaines d'intervention développés plus loin.

•L'accueil du jeune enfant

Enjeux

L'accueil du jeune enfant a pour vocation première de permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Plus que le mode de garde, c'est le mode d'accueil qui doit être privilégié dans les quartiers sous contrat. Cette priorité n'est pas nécessairement perçue d'emblée par les familles alors qu'elle contribue à un éveil et une socialisation de l'enfant qui ne peuvent que faciliter son parcours scolaire ultérieur.

La facilitation de l'accueil des jeunes enfants contribue également à lever un des premiers freins à l'emploi ou à la formation professionnelle, notamment des femmes qui peuvent ainsi disposer de temps libérés pour se consacrer pleinement aux nécessités de leur activité d'insertion.

La petite enfance reste le premier axe d'intervention dans la politique d'action sociale des Caf. Reliée à la politique de la ville et en partenariat étroit avec les collectivités locales, elle doit permettre le développement de structures de proximité, potentiellement liées aux centres sociaux. Il s'agira de conjuguer l'offre d'accueil plus ou moins permanent pour les parents qui travaillent ou suivent une formation de longue durée avec un accueil plus souple de type halte garderie et micro crèche. Cet accueil plus occasionnel est à même de répondre aux enjeux de socialisation, à la banalisation de laisser son enfant à d'autres et de faire confiance à des professionnels.

La Caf soutient la création d'équipements petite enfance en matière d'investissements dans le cadre du plan crèche national.

Elle soutient de façon pérenne le fonctionnement des structures par une prestation de service d'environ 5 € de l'heure avant déduction de la participation des familles (généralement symbolique dans les quartiers sous contrats puisque basée sur les revenus et la composition familiale).

L'équilibre financier peut faire l'objet d'une prise en compte dans le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ).

Dans le contexte spécifique des quartiers, la Caf dispose aussi de fonds nationaux ciblés sur les publics les plus fragiles et les territoires les plus en difficulté pour faciliter la création de modes d'accueil innovants (souplesse, amplitude horaire, structures mobiles ...)

•Les loisirs extrascolaires des enfants et des adolescents

Enjeux

L'approche en matière d'accueil péri et extrascolaire croise plusieurs notions qui vont de la continuité éducative nécessairement liée à la réforme des rythmes scolaires à une offre plus ciblée de loisirs adaptés à l'enfance et à l'adolescence qui prend en compte à la fois les temps libres hebdomadaires et les temps de vacances.

L'absence d'offre adaptée, soit par manque de proximité, d'accessibilité tarifaire, ou de repérage par les familles peut conduire dès l'âge primaire au désœuvrement, aux récupérations de tous ordres dans des circuits plus nébuleux et plus simplement à la déscolarisation et à la désocialisation.

La réalité des territoires rend nécessaire la construction d'une offre de loisirs conjuguant sur place la continuité d'accueil régulier pour les plus jeunes, la facilité d'accès aux équipements collectifs sportifs, culturels et artistiques pour tous, mais aussi permettant l'ouverture sur l'extérieur et aux autres par la proposition de sorties régulières et de séjours.

Modalités d'intervention Caf

Dans le prolongement de la politique mise en œuvre sur la petite enfance, la Caf dispose d'une large possibilité d'intervention pour soutenir l'offre de service et les initiatives en direction de l'enfance et de la jeunesse. Elles se déclinent en droits individuels d'aide aux loisirs (aides ALSH, aides aux vacances ...) dont les familles les plus défavorisées ne font pas forcément usage et sous forme de soutien aux organisateurs – collectivités et associations – pour développer les équipements et équilibrer les coûts d'activité.

Les aides à l'investissement, sur fonds locaux et nationaux, soutiennent la réalisation de lieux d'accueil et d'activités périscolaires qui, même s'ils sont mitoyens des écoles, permettent aux enfants de se retrouver dans un cadre moins contraint, plus ludique, sans pour autant rompre avec la continuité éducative. Ce type d'équipement est particulièrement adapté à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et aux activités de courte durée, le soir, le mercredi et les week-ends.

Les différents temps d'activité, dans le cadre de la réforme ou lors des divers temps péri ou extrascolaires et les périodes de vacances font l'objet d'un soutien en prestations de service à l'heure (0,52 €) ou à la journée (4,16 €) selon le type d'action menée.

Au-delà d'aides individuelles dont peut bénéficier la famille en fonction de son quotient familial, des aides au gestionnaires sur fonds nationaux permettent, comme en matière de petite enfance, de compléter le soutien de la Caf. Les créations de nouveaux services peuvent également faire l'objet d'une inscription dans le CEJ ou la CTG.

•La parentalité

Enjeux

La COG 2013 – 2017 a clairement positionné le champ de la parentalité comme un axe d'intervention prioritaire des Caf doté sur la période de moyens financiers doublés. Cet axe est d'autant plus en phase avec les enjeux de la politique de la ville qu'il s'adresse en premier lieu aux familles fragilisées, monoparentales, confrontées à des freins socioculturels ou socioéconomiques même si la difficulté parentale touche potentiellement toutes les familles.

L'accompagnement à la parentalité se distingue par son caractère transversal et implique donc un partenariat très large avec des acteurs multiples, des modes d'intervention diversifiés et complémentaires.

Au côté des parents d'abord, doivent être associés les acteurs institutionnels de la politique de la ville mais aussi les services de l'Éducation Nationale, de la Justice et les associations compétentes.

Ce nécessaire partenariat élargi s'explique aussi par la grande diversité des situations à accompagner et des modes de réponse à exploiter dont le lien avec la politique de la ville n'est pas toujours clairement établi ni repéré.

Nombre d'acteurs, implantés sur les quartiers ou disposant de relais adaptés, sont amenés à déposer des projets au titre du contrat de ville qui croisent de fait les appels à projets de dispositifs spécifiques tels que les Réseaux d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP), les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ou la Médiation Familiale par exemple. Ceci nécessite une coordination précise de ces appels à projets et justifie une implication de la ville dans leur pilotage et leur suivi. Elle peut se traduire par une participation plus formelle au sein du Comité Départemental de Soutien à la Parentalité (CDSP), animé par la Caf en association avec les autres institutions présentes dans la politique de la ville, dans l'attente de la création du Comité Départemental des Services aux Familles.

Modalités d'intervention Caf

La Caf est aujourd'hui le principal financeur des dispositifs entrant dans le champ de la parentalité. Elle exerce cette prérogative sur plusieurs domaines tels que les REAAP, les CLAS, la Médiation Familiale, les Lieux d'accueil Enfants Parents à partir de diverses lignes budgétaires croisant prestations de service, subventions sur fonds nationaux et compléments sur fonds locaux. La diversité déjà évoquée des situations et des réponses possibles ne permet pas un développement précis sur ce point d'autant que l'appui à la parentalité peut aussi s'exercer au quotidien et de manière parfois informelle au sein des structures d'accueil et d'animation déjà citées.

En revanche, elle pointe l'impératif d'une coordination des acteurs locaux, particulièrement présents sur les quartiers politiques de la ville. Dans ce sens une mission d'animation a été confiée à l'École des Parents et des Educateurs de l'Hérault par le CDSP, sous l'appellation « Parentalité 34 ».

Au delà des actions d'information (site internet dédié, plaquettes, ...) d'animation et de formation des acteurs, Parentalité 34 a pour mission l'aide à la création de réseaux locaux et la mise en lien départementale de ces réseaux pour renforcer la mutualisation d'expériences, l'aide à la définition des projets et l'évaluation des actions. Le public ciblé par la politique de la ville justifie qu'une attention particulière soit portée à la création de nouveaux réseaux sur l'ensemble des quartiers regroupant parents, enseignants, animateurs professionnels et bénévoles d'associations,

institutionnels autour de ces questions pour permettre la mise en œuvre d'actions adaptées et faciliter la coordination des intervenants.

•L'accès aux droits et l'offre de service aux familles

Enjeux

Les familles en précarité socioéconomique et confrontées à des difficultés de compréhension de la langue sont de fait les plus démunies vis à vis des démarches administratives multiples et dans l'accès effectif à leur droit. Comme les autres institutions, la Caf n'échappe pas au phénomène de « multi contactant » dont la répétition de visites est due avant tout à la difficulté de compréhension des documents reçus ou à fournir et la nécessité de se rassurer sur la conformité de leur dossier. Un conventionnement a été mis en place à titre expérimental en 2014 avec des services et associations intervenant déjà sur le champ de l'accompagnement administratif pour permettre un accueil spécifique de ces publics, les aider dans la compréhension des démarches et faciliter le juste paiement au final plus rapide de leur droit, éviter les indus ou les trop perçus.

Modalités d'intervention Caf

Si la démarche expérimentale mise en place par la Caf a vocation à se pérenniser, il semble important de veiller à ce que tous les publics concernés résidants sur les quartiers politique de la ville puisse en bénéficier. Pour autant, il ne s'agit pas d'externaliser la gestion des droits des allocataires qui incombe toujours à la Caf mais d'organiser un accompagnement administratif de proximité pour un public ciblé et non « tout public ». Son identification peut passer par le relais d'acteurs déjà positionnés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville, la Caf se chargeant de la formation des intervenants et de la logistique nécessaire à la démarche. En matière d'action sociale, cela faciliterait aussi la meilleure connaissance par les familles de leurs droits en matière d'aides individuelles notamment pour l'accueil des enfants et des jeunes dans les structures de loisirs en vue d'une plus large fréquentation, droit auquel le recours est peu exploité.

•Le règlement intérieur d'action sociale de la Caf en soutien aux acteurs associatifs et aux familles

Enjeux

Dans un contexte de cadrage des contrats de ville où la priorisation des crédits de droit commun est mise en avant, il importe de préserver une souplesse d'intervention et de soutien spécifique. C'est la condition indispensable pour répondre rapidement à des situations particulières constatées sur chaque territoire dont le soutien financier ne passe pas toujours par le biais d'un dispositif normé.

Il peut s'agir aussi d'actions ponctuelles permettant une mobilisation plus durable d'habitants, d'aides au démarrage d'une expérimentation, d'événementiels contribuant à enrichir la cohérence du projet de quartier...

Modalités d'intervention Caf

Le règlement intérieur d'action sociale de la Caf de l'Hérault, actualisé chaque année et voté pour l'exercice par le Conseil d'Administration de la Caf, prévoit ces modalités d'intervention diverses dans son volet « Aides aux partenaires ». Elles peuvent contribuer au cofinancement direct des actions retenues dans l'appel à projet du contrat de ville comme soutenir les investissements en travaux et achats nécessaires à la mise en œuvre de l'activité. Ces formes d'aides ne constituent pas un droit mais sont des outils complémentaires à notre disposition pour des interventions spécifiques. Leur attribution et leur montant restent soumis à l'approbation des administrateurs.

Au delà des aides aux partenaires, le règlement d'action sociale définit des aides individuelles accordées aux familles les plus modestes, en référence à leur quotient familial, pour faciliter leur vie quotidienne et celle de leurs enfants, aides potentiellement mobilisables pour l'accès aux actions et services retenus dans le cadre de la politique de la ville.

Cadre d'interventions de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Enjeu 1

Au sein des quartiers difficiles assurer des permanences d'un binôme spécialisé création/formation pour donner des éléments sur la création.

L'objectif est permettre l'émergence de porteurs de projet qui ne se seraient jamais tournés vers les différentes institutions de la création.

Identifiés des idées viables et qui permettraient à des publics de créer leur propre emploi.

Enjeu 2

Sur la base du public reçu entre autre à travers l'action 1, et en collaboration avec les autres intervenants sur la réhabilitation du commerce des zones ciblées, permettre l'ouverture de boutiques multi activités. La cible de cette action est de favoriser la mutualisation de moyens de porteurs de projets qui ne pourraient pas décoller tout seul (partage du loyer et des charges, etc...)

Enjeu 3

Réaliser une enquête terrain auprès des entreprises existantes sur ces secteurs pour favoriser le développement économique, soit celui de l'emploi et amener un soutien aux emplois existants.

Animer ces quartiers ciblés en créant des clubs d'entreprises classiques à travers lesquels la CCI et ses partenaires proposeraient de développer les échanges de toutes natures : partage d'expériences, regroupement de moyens humains et matériels , partage de couts de formation, de cout de transport etc....

L'objectif est de favoriser les mutualisations pour réduire les couts ou permettre des développements qui ne seraient pas possibles. La question des transferts d'expériences ou de savoir-faire peut être aussi abordée.

Cadre d'intervention de l'Europe (ATI)

Dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 dont l'autorité de gestion est la Région Languedoc-Roussillon, 10 % de l'enveloppe FEDER est consacré à la mise en œuvre du volet urbain centré prioritairement sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, soit de 24M €. Il est décliné autour notamment de 3 champs prioritaires d'intervention :

- la rénovation et l'efficacité énergétique des logements et des équipements
- les transports collectifs ou durables
- l'amélioration du cadre de vie.

Ce volet urbain s'inscrit dans le cadre d'une stratégie régionale pour le développement urbain durable des quartiers prioritaires de la Région. Il contribue pleinement à la mise en œuvre de la stratégie du programme opérationnel à travers des Approches Territoriales Intégrées (ATI). Les agglomérations (autorités urbaines) éligibles à un ATI doivent obligatoirement posséder des quartiers identifiés comme prioritaires dans le cadre de la politique de la ville.

Les Approches Territoriales Intégrées permettent à chaque agglomération labellisée de soutenir une stratégie de développement intégrée au bénéfice de ses quartiers prioritaires sur la durée de la programmation, en cohérence avec la stratégie portée par le contrat de ville.

Les EPCI porteurs des ATI sont des organismes intermédiaires au sens réglementaire. A ce titre, ils se verront confier :

- La sélection des opérations constitutives du projet de territoire porté par l'ATI,
- L'animation de l'ATI et de la gouvernance locale,

- La cohérence entre l'ATI et les autres dispositifs portés par l'agglomération (Contrat de ville, notamment).

C'est donc dans ce cadre que Thau Agglo s'est portée candidate au titre des ATI en présentant plusieurs projets phares centrés sur les quartiers prioritaires des villes de Sète et de Frontignan.

B) les conventions d'application du Contrat de Ville

1. La charte d'engagements réciproques de l'Etat, Thau agglo, des communes et des bailleurs sociaux

Cette charte sera annexée au Contrat de Ville.

A travers ce document, les signataires s'engagent dans la mise en œuvre concrète et quotidienne d'actions, qu'il s'agisse de la qualité des relations locatives, de la tranquillité, de la salubrité, de l'insonorisation des bâtiments, du dépannage des ascenseurs...

Il est question de renforcer la qualité de service et d'assurer une qualité de vie urbaine dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville grâce à l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux.

Le périmètre d'application de la Charte est celui des quartiers réglementaires retenus par l'Etat sur l'agglomération de Thau Agglo.

Les deux bailleurs sociaux concernés par l'abattement de 30% de la TFPB sont Hérault Habitat et l'OPH.

2. La convention intercommunale de mixité sociale

Cette convention sera annexée au Contrat de Ville ultérieurement.

Elle vise à articuler la politique en matière d'attributions de logements sociaux avec les objectifs du Contrat de Ville.

3. Le protocole de préfiguration

Ce protocole sera annexé au Contrat de Ville ultérieurement.

Le protocole de préfiguration est la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain. Destiné à financer un programme d'études et des moyens d'ingénierie, il permet la conception de projets urbains de qualité et la définition des conditions de leur faisabilité et de leur réalisation. Cette phase de réflexion sur les objectifs du projet interrogera tout particulièrement l'articulation avec la stratégie inscrite dans le contrat de ville. A l'issue de la mise en œuvre du protocole de préfiguration, l'EPCI devra être en mesure de signer sa convention de rénovation urbaine avec l'ANRU.

Le protocole précise :

- Les orientations stratégiques poursuivies au titre du volet urbain du contrat de ville (vocation du quartier à 10 - 15 ans) et les premiers objectifs opérationnels
- Le programme d'études détaillé à mettre en œuvre pour préciser le projet urbain, ses modalités et son calendrier de réalisation.
- Les moyens consacrés à l'analyse de la soutenabilité financière des projets dans une approche en coût global.
- Les modalités d'association des habitants pendant la phase protocole et plus particulièrement l'installation de la maison de projet.

4. Les conventions d'application des partenaires

Ces conventions seront annexées au Contrat de Ville ultérieurement.

Les modalités précises d'engagement de chacun des signataires du Contrat et des principaux opérateurs seront déclinées dans le cadre de conventions d'application spécifiques. Elles fixeront notamment les moyens et les ressources mises en œuvre par chacun pour répondre aux objectifs du Contrat.

C) L'observation, le suivi et l'évaluation

Une observation continue des quartiers

Tout au long de la période de mise en œuvre du Contrat de Ville, la situation sociale et économique des quartiers va être amenée à évoluer. Les priorités d'intervention peuvent ainsi être révisées. Il apparaît donc nécessaire de connaître les évolutions de la situation socio-économique des quartiers :

- pour s'assurer que les priorités définies correspondent bien aux besoins des quartiers ;
- pour réinterroger les moyens alloués sur chaque quartier au regard des dynamiques observées.

Un état des lieux actualisé des quartiers prioritaires et des quartiers de veille active permet de suivre les évolutions de la situation des territoires et d'alimenter les débats des instances de pilotage du contrat.

Une mise en commun des ressources statistiques existantes auprès de chaque partenaire permet la constitution d'une vision générale des quartiers sur l'ensemble des thématiques d'intervention.

Il s'agit de valoriser l'information existante en sélectionnant des indicateurs pertinents et disponibles qui sont les plus à mêmes de fournir une analyse globale de la situation socio-économique des quartiers. Ces indicateurs locaux viendront compléter les indicateurs nationaux proposés par l'Etat via l'Observatoire National de la Politique de la Ville.

L'échelon quartier doit être privilégié ainsi que les données sexuées.

Une synthèse diffusable pourra être adressée aux acteurs locaux, comme support de l'animation territoriale du contrat. Cela permet de créer un débat pour aboutir à un diagnostic partagé et amorcé des dynamiques de projets collectifs.

L'observation est donc un outil de connaissance du territoire, d'aide à la décision et d'animation du réseau partenarial.

Le suivi de la mise en œuvre des actions du contrat

Le suivi a pour objectif de mesurer l'avancement, la mise en œuvre des actions du contrat. Il permet de donner aux instances de pilotage une vue d'ensemble simple et lisible pour apprécier le niveau de réalisation des projets.

Les indicateurs de suivi devront renseigner plusieurs entrées : l'avancée des actions, l'impact des actions (territoires d'intervention, nombre de personnes touchées, distinction par sexe et âge,...), l'analyse financière (% de cofinancements publics, distinction entre crédits spécifiques et moyens de droits commun)

La liste d'indicateurs de suivi est débattue et définie par les instances de pilotage. Les données seront collectées annuellement par le biais des appels à projets et des documents de bilan.

L'analyse devra être globale, afin de :

- Rendre visible le volume d'intervention et son impact sur un territoire, une thématique, un objectif, une période, une catégorie de publics...
- Analyser la répartition des financements liés à la Politique de la ville

- Comparer les niveaux d'intervention et de financement entre thématiques/objectifs/territoires, pour repérer d'éventuelles inégalités en termes d'intervention ou de financement.

L'évaluation du Contrat

L'évaluation sert à apprécier collectivement la conduite et les résultats des actions et politiques publiques afin de les améliorer. Il s'agit d'une démarche régulière, d'un temps de mise en perspective et de questionnement, et les objets qu'elle peut aborder sont larges. Tout ne peut généralement pas être évalué.

L'évaluation portera autant sur les méthodes que sur les résultats. Elle pourra notamment interroger :

- la pertinence des objectifs
- la cohérence des actions au regard des objectifs posés
- l'effectivité des engagements pris dans le contrat
- l'efficacité d'une action, l'impact sur les habitants
- l'efficience d'une action (rapport entre son coût et les résultats produits)
- la conduite de projet (la gouvernance, les dynamiques partenariales,)

Les instances de pilotage du contrat sont à la fois commanditaires et acteurs de l'évaluation, dans le sens où elles décideront de l'objet de l'évaluation et seront acteurs de l'évaluation en mettant en débat les résultats produits.

L'évaluation est une composante essentielle de la gouvernance du contrat. Outre une fonction stratégique qui contribue à structurer la politique de la ville, elle est également un levier de changement qui facilite l'adaptation des politiques publiques aux problématiques des quartiers, et vise à améliorer l'utilité sociale des projets menés et des fonds investis.

Annexes

A constituer

- Les fiches actions à prioriser
- des conventions d'application avec les partenaires pour définir les actions à entreprendre et les engagements financiers notamment sur le droit commun
- les maquettes financières
- Des conventions (pluriannuelles) avec de grands opérateurs sous réserve de financements

- La charte d'engagement réciproque entre l'Etat les communes Thau agglo et les bailleurs concernés par les quartiers prioritaires (abattement)
- La convention intercommunale d'équilibre territorial et de mixité sociale (tous les bailleurs concernés par le territoire)
- Le protocole de préfiguration de l'Anru
- Le pacte fiscal de solidarité dont les textes vont paraître prochainement
- Le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations (PTLCD)

Maquettes financières

Maquette financière « Pilier Cohésion Sociale »

Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action	Périmètre		Co-financeurs	Prévisionnel 2015 en C	Réalisé 2015 en C	Prévisionnel 2015 en ETP	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2016 en C	Réalisé 2016 en C	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalisé 2016 en ETP	Prévisionnel 2017 en C	Réalisé 2017 en C	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalisé 2017 en ETP	Valorisation	Montant prévisionnel 2015	Réalisé en 2015		
			QP	Ville																		

Maquette financière « Pilier Développement économique et accès à l'emploi »

Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action	Périmètre		Co-financeurs	Prévisionnel 2015 en C	Réalisé 2015 en C	Prévisionnel 2015 en ETP	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2016 en C	Réalisé 2016 en C	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalisé 2016 en ETP	Prévisionnel 2017 en C	Réalisé 2017 en C	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalisé 2017 en ETP	Valorisation	Montant prévisionnel 2015	Réalisé en 2015		
			QP	Ville																		

Maquette financière « Cadre de vie et renouvellement urbain »

Orientation stratégique	Objectif opérationnel	Action	Périmètre		Co-financeurs	Prévisionnel 2015 en C	Réalisé 2015 en C	Prévisionnel 2015 en ETP	Réalisé 2015 en ETP	Prévisionnel 2016 en C	Réalisé 2016 en C	Prévisionnel 2016 en ETP	Réalisé 2016 en ETP	Prévisionnel 2017 en C	Réalisé 2017 en C	Prévisionnel 2017 en ETP	Réalisé 2017 en ETP	Valorisation	Montant prévisionnel 2015	Réalisé en 2015		
			QP	Ville																		

Fiches actions

***(Les fiches actions jointes sont présentées à titre d'illustration
L'ensemble des fiches actions seront intégrées
Dans la deuxième phase du contrat
« Avenant opérationnel et financier »)***

FICHE ACTION - CONTRAT DE VILLE 2015 2020 – AGGLOMERATION DU BASSIN DE THAU

Intitulé précis de l'action

REFERENCES AU CONTRAT DE VILLE

PILIER (rayer la mention inutile) : COHESION SOCIALE - CADRE DE VIE/RENOUVELLEMENT URBAIN - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EMPLOI

Axe (numéro – intitulé) :

Orientation stratégique (numéro –intitulé):

Objectif opérationnel (intitulé) :

Pilotage de l'action :

Maître d'ouvrage

Maître d'œuvre

Partenaires

Principaux éléments de diagnostics *(enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Objectifs de l'action

Localisation de l'action :

Rayonnement : à préciser *le cas échéant* si l'action a un rayonnement particulier au-delà des quartiers prioritaires de la Politique de la ville

Descriptif de l'action :

Public cible particulier concerné par l'action

Enfant

Jeune

Mixité

Hommes/femmes

Personnes âgées

Résultats généraux attendus : (par rapport aux orientations et objectifs du contrat de ville).

Résultats attendus par rapport aux approches transversales ci-dessous (le cas échéant)

« La lutte contre les discriminations »

« La jeunesse »

« L'Égalité femmes / homme»

« La lutte contre les replis communautaires »

« La mobilité »

« La notion de parcours »

« L'attractivité des quartiers »

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité)

Indicateurs de résultat (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Calendrier

Année (s) de référence (rayer la mention inutile) : 2016 – 2017 – 2018 – 2019 - 2020

Date de début et de fin de l'action

Phasage de l'action :

- **Etude (éventuellement)**
- **Mise en œuvre**
- **Tranches**

Financement :

Mobilisation préalable des financements de droit commun (qui et à quelle hauteur)

Mobilisation des crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques Politique de la Ville (qui et à quelle hauteur)

Echéances pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

Fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,)

FICHE ACTION - CONTRAT DE VILLE 2015 2020 - TERRITOIRE DU BASSIN DE THAU

Intitulé précis de l'action : - REHABILITATION DU CENTRE COMMERCIAL ILE DE THAU

Référence au contrat de ville

**PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

Axe 1 : développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants du quartier

1.1 – encourager le maintien la reprise et le développement des commerces et de l'artisanat

Axe 3 : Diversifier la fonction des quartiers prioritaires, favoriser leur ouverture et leur intégration

3.1 – désenclaver le quartier

3.2 – favoriser l'accès des habitants aux services et équipements publics de proximité

3.3 – favoriser la mobilité des personnes habitant ou pratiquant les quartiers

3.4 – améliorer l'image du quartier

Responsable de l'action :

EPARECA Thau aggro – commune de Sète

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Le quartier de l'Ile de Thau est retenu dans le cadre de la géographie prioritaire définie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale. Dans ce quartier, en bordure du canal et des berges de l'étang de Thau, se trouve un centre commercial de taille modeste, géré en copropriété, dans lequel la ville de Sète détient plusieurs locaux.

Cet équipement n'offre plus une réponse satisfaisante aux besoins de proximité de la population alentour :

- configuration obsolète (accès par une allée couverte obscure, commerces tournés sur un patio intérieur sans façades sur rue), qui ne lui permet pas de tirer parti de l'attractivité des équipements publics proches, ni du marché forain hebdomadaire qui compte une centaine d'étals,
- bâti en mauvais état,
- départ de commerces et services de santé nécessaires à la vie du quartier.

Seule une métamorphose de cet équipement, difficilement praticable à l'initiative de la copropriété, permettra de construire une vision commerciale cohérente et pérenne dans le temps.

Objectifs opérationnels visés :

Restructurer l'offre commerciale

La restructuration du centre commercial pourrait, contribuer à l'objectif de mixité du contrat de ville et s'inscrire dans un projet d'aménagement plus global intégrant la valorisation des bords du canal et des berges de l'étang de Thau.

Descriptif de l'action :

Thau aggro – la ville de Sète – l'Epareca – la caisse des dépôts et de consignation ont lancé des études préalables au projet de restructuration du centre commercial : étude commerciale – étude foncière et juridique sont la base du projet.

Ces études font parties du projet global de rénovation urbaine du quartier de l'Ile de Thau dont la candidature est présentée au titre des projets Anru d'intérêt régional.

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Maintien de services et de commerces de proximité nécessaire à la vie du quartier de l'Île de Thau
Rendre le quartier attractif et changer l'image du quartier
Développement économique du quartier

Public cible particulier concerné par l'action

Tout public

Commerçants

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Développer l'offre de services et d'équipement économique dans le quartier au regard de l'offre existant sur le territoire et dans la ville

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« jeunesse ».

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« égalité femmes / homme ».

« lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité)
et de résultat (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Calendrier

- date de début et de fin/ étapes,
- restitution des études juin 2015
- réalisation des projets 2016/2017/2018
- phases
- ou tranches

Financement :

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Caisse des dépôts

Epareca

Région

B - crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C - échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D - fonds européens mobilisés: (ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,...)

ATI Feder

FICHE ACTION CONTRAT DE VILLE 2015 2020 - TERRITOIRE DU BASSIN DE THAU

Intitulé précis de l'action : Sensibilisation /Détection et amorçage de projets sur les quartiers prioritaires du Bassin de Thau : source de création d'emplois par la création d'activités
Opération Cité LAB

Référence au contrat de ville

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI

Axe 1 : développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants du quartier

1.2- soutenir la création d'activité et l'accompagnement des porteurs de projets issus des quartiers

Responsable de l'action :

Maîtrise d'ouvrage : INITIATIVE THAU / BGE du Grand Biterrois

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

La création d'entreprise constitue aujourd'hui un axe majeur du développement économique pérenne des quartiers. Pour renforcer l'intervention des collectivités locales dans les territoires relevant de la géographie prioritaire, la Caisse des Dépôts propose un dispositif innovant de détection et d'émergence de projets Citéslab.

Un citéslab c'est un service de proximité mis en œuvre par un chef de projet à plein temps en liaison permanente avec les opérateurs de la création d'entreprises. Il propose un accueil gratuit pour les porteurs de projet.

Objectifs opérationnels visés :

Objectif opérationnel – intervenir en amont du processus à la création d'entreprise au stade de la détection et de l'amorçage

Descriptif de l'action :

Promouvoir la création d'entreprise auprès de tous les publics des quartiers prioritaires

Repérer les publics et les projets potentiels

Aider à l'expression d'une envie, une recherche d'idées et la formulation d'un projet vers la création d'emploi par la création d'entreprise. Un chef de projets du réseau

Cités Lab a pour mission de favoriser la création d'entreprise par les habitants dans les quartiers prioritaires en agissant sur des leviers de sensibilisation jusqu'à la création d'entreprise. Cet accompagnement se traduit par un appui apporté aux habitants désireux de créer leur entreprise : aide à la formulation d'une idée de création d'entreprise et sécurisation de leur parcours de création.

Les modalités de fonctionnement d'un dispositif CitésLab, c'est : Un chef de projet à temps plein, physiquement présent sur le quartier la majeure partie de son temps. La mise en place d'actions pour promouvoir la création d'activités : ateliers, rencontres, jeux sur la création d'entreprise, témoignages : success stories, mise en œuvre locale dispositif Concours talents,

La mise en réseau des acteurs des quartiers autour du champ de la création d'entreprise en relation étroite avec les réseaux de la création d'entreprises
Une structure qui porte le dispositif et le chef de projet
Un comité de pilotage local composé notamment des financeurs de l'opération et des opérateurs locaux de l'accompagnement à la création d'entreprise
Un comité technique chargé de mettre en place les actions locales
Le Citélab pourrait s'appuyer sur le réseau des 3 médiathèques du territoire situées dans les quartiers prioritaires de la ville en ayant un bureau et un espace dédié à la création d'entreprise (postes informatiques en libre-service, ressources documentaires, ...). Principalement sur le terrain, une grande part de son activité sera d'aller à la rencontre des habitants pour susciter l'initiative économique : maison de quartiers, centre social, collèges, lycées, ... Le dispositif CitéLab est encadré par la Caisse des Dépôts via un réseau qui permet aux chefs de projets de bénéficier d'un processus de professionnalisation et d'échanges de pratiques : séminaires de formation, ateliers d'échanges de pratiques, ... et de disposer d'outils communs : outils de communication, kit d'animation à destination des publics (habitants et acteurs locaux) et un extranet dédié permettant les échanges d'informations et l'édition de résultats détaillés sur la réception des publics. L'animation-formation du réseau CitéLab est assurée par Eveilleco.

Localisation de l'action :

Rayonnement : à préciser le cas échéant si l'action a un rayonnement particulier au-delà des quartiers prioritaires de la Politique de la ville

Quartiers prioritaires

Public cible particulier concerné par l'action

Jeunes

Hommes/femmes

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

La création d'entreprise est un des outils pour répondre la problématique de non emploi local, à la fois pour le porteur de projet mais aussi et surtout pour les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet d'entreprise.

40 rencontres de partenaires dans les quartiers pour la mise en place d'actions de sensibilisation

Accueillir 100 porteurs de projets en rendez-vous individuels par an

Orienter 60 porteurs de projets par an vers les structures d'accompagnement

Favoriser la création de 20 entreprises par an par un public originaire des quartiers

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« Lutte contre les discriminations ». « jeunesse ». « égalité femmes / homme ». « lutte contre les replis communautaires ».

Le Citélab s'engage à recevoir tous les porteurs de projets sans aucune condition d'âges, de sexe, de niveau de formation, de revenu, ni de statut.

Pour répondre aux priorités communautaires, le Citélab prête une attention particulière à respecter l'égalité homme et femme dans le suivi des projets.

Calendrier

Une convention Citélab porte sur 3 ans, avec la possibilité de renouvellement une fois. 2016

Financement :

Postes de dépenses	Montants € HT					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Masse salariale	32 400	32 400	32 400	32 400	32 400	32 400
Communication	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Frais de missions	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
Formation / Actions collectives	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Mat. inform / téléphonie	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700
Divers	500	500	500	500	500	500
Locaux	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400	2 400
TOTAL	46 500					

Financeurs	Montants € HT					
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Caisse des Dépôts	23 250	18 600	13 950	23 250	18 600	13 950
Thau agglo	3 000	5 400	8 050	3 000	5 400	8 050
ACSE	2 250	4 500	6 500	2 250	4 500	6 500
Fonds européens	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
TOTAL	46 500					

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

Cf budget ci-dessus

B - crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

Cf budget ci-dessus

C - échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D - fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,...)

Action présentée dans le cadre des ATI

FICHE ACTION - CONTRAT DE VILLE 2015 2020 – AGGLOMERATION DU BASSIN DE THAU

Intitulé précis de l'action : - Rénovation urbaine et désenclavement du quartier de l'Ile de Thau

Référence au contrat de ville

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Axe 3 : Diversifier la fonction des quartiers prioritaires, favoriser leur ouverture et leur intégration

Orientations stratégiques :

3.1 – désenclaver le quartier

3.2 – favoriser l'accès des habitants aux services et équipements publics de proximité

3.3 – favoriser la mobilité des personnes habitant ou pratiquant les quartiers

3.4 – améliorer l'image du quartier

Pilote de l'action :

Thau agglomération – Ville de Sète

Partenaires

Anru DDTM – CDC – Conseil Régional – Conseil départemental

Principaux éléments de diagnostics ; enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action :

Ville centre de la Communauté d'agglomération du Bassin de Thau, Sète compte près de 43 000 habitants dont 10 % habitent le quartier prioritaire de l'Ile de Thau. Construit dans les années 60 sur des remblais, il est composé majoritairement d'un habitat social collectif et, à ses franges, d'un tissu pavillonnaire. Sa morphologie ainsi que certains de ses espaces et de ses équipements publics et privés ne sont plus adaptés aux usages actuels. Il a déjà fait l'objet d'une première requalification (avec des financements Anru au titre des opérations isolées) qui a porté principalement sur des interventions sur les logements.

Persiste le problème de désenclavement du quartier vis-à-vis de la ville et de certaines parties du quartier. En effet, un seul axe permet une circulation sud/nord. Ceci génère des difficultés et des conflits entre des habitants ; Ainsi, Le maillage interne au quartier reste insuffisant et pourrait être amélioré dans le cadre des nouvelles orientations portées par le futur contrat de ville. S'ajoute la difficulté de liaisons (cheminements...) avec le reste de la ville du fait de sa situation géographique excentrée.

Des solutions d'appropriation de ces espaces, pour favoriser son partage et le « vivre ensemble » doivent être proposées. La rénovation urbaine de l'Ile de Thau est présentée au titre de l'ANRU régional et fera partie du « volet rénovation urbaine habitat du contrat de ville ».

Objectifs opérationnels visés :

Désenclaver le quartier par des aménagements

Soutenir la réhabilitation des équipements et des espaces publics

Poursuivre la déclinaison du PDU dans le quartier

Améliorer les liaisons douces

Encourager les initiatives des habitants

Descriptif de l'action :

Il s'agira donc de mettre en avant un projet intégré nécessaire à la cohésion sociale de ce territoire et qui aura préalablement été concerté avec la population. L'utilité de ce projet à la fois pour les

habitants même du quartier mais aussi et essentiellement pour améliorer son intégration dans la ville voire l'agglomération, devra être recherché. En partenariat avec la ville de Sète et la DDTM, La restructuration des îlots de centralités du Boulevard Pierre Mendez, généré par la déconstruction du centre commercial, la création d'une centralité culturelle sur le pôle de la médiathèque, la réhabilitation du centre social.

- L'amélioration des cheminements piétons et le désengorgement, en cœur de quartier, de l'avenue Saint Exupéry (incluant la cour du Globe, le parc de stationnement au croisement de l'avenue Guynemer).

- La recomposition des accès permettant de relier l'avenue Guynemer et la rue Mermoz.

- La desserte et le positionnement du quartier par rapport à la ville,

- Le confortement de la fonction commerciale et des équipements public, et la sécurisation de leurs accès

- La reconquête de l'ensemble des berges et l'amélioration de la salubrité de ces espaces.

- L'affirmation du rôle de desserte des équipements de l'avenue Guynemer et de la rue Mermoz.

- La construction d'un pont permettant de déplacer le flux véhicule existant sous le Globe

Une attention particulière devra être portée sur la pérennité des aménagements proposés tant dans leurs qualités techniques du projet que dans leur appropriation par les usagers.

Des solutions d'appropriation de ces espaces, pour favoriser son partage et le « vivre ensemble » doivent être proposées. La réflexion sur ces espaces, permettront d'envisager la construction de logements d'accession sociales à la propriété.

Localisation de l'action :

Rayonnement : à préciser *le cas échéant* si l'action a un rayonnement particulier au-delà des quartiers prioritaires de la Politique de la ville

Public cible particulier concerné par l'action

Tous les publics

Résultats attendus : généraux (dans le cadre du contrat de ville, par rapport au projet de territoire, ses orientations et ses objectifs).

Une meilleure intégration du quartier dans la ville

Une amélioration du cadre de vie des habitants

Une mise en sécurité des habitants

Une image valorisée du quartier

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« lutte contre les discriminations ».

Ouvrir le quartier sur la ville et attirer des habitants du territoire et de la ville dans le quartier de l'Île de Thau

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale

« Jeunesse »

Faciliter la mobilité de jeunes

Résultats attendus : par rapport à l'approche transversale nationale « égalité femmes / homme ».

« Lutte contre les replis communautaires ».

Indicateurs de référence (objectivant le dysfonctionnement social, économique ou urbain traité) **et de résultat** (valeurs visées dans le cadre du présent contrat de ville, voire, si pertinent, valeurs visées à moyen terme) :

Calendrier

Première phase :

Étude- restitution juin

Deuxième phase
Présentation Anru
Rédaction de Protocole de préfiguration

Financement :

Opérations et montant prévisionnel HT 11 312 514 €

Mobilisation des droits communs :

A - justification de la présente opération, par la mobilisation préalable des crédits de droit commun :

B - crédits de droit commun destinés à prendre le relais des crédits spécifiques du BOP 147 :

C - échéance pour la fin de la mobilisation des crédits spécifiques :

D - fonds européens mobilisés:(ATI, IEJ, FEDER et FSE hors ATI,,,))

Intégration dans le contrat de ville
Signature du contrat de ville JUIN
Troisième phase
APS + Projet
Quatrième phase
Réalisation

Rénovation urbaine Ile de Thau

Les enjeux :

Insertion du quartier dans la ville



4 enjeux majeurs

UN RENFORT DU POLE DE CENTRALITE AUTOUR DE LA RESTRUCTURATION DU CENTRE COMMERCIAL
en appui de la dynamique existante médiathèque et marché

UNE AMELIORATION DE L'OFFRE TRANSPORT EN COMMUN AVEC LE PROJET TCSP BD DE VERDUN

UNE COMPLEMENTARITE DES EQUIPEMENTS ENTRE QUARTIER
Une programmation plus interactive entre Ile de Thau et quartiers riverains

UNE VALORISATION ET SECURISATION DES PARCOURS PIETONS
vers les équipements majeurs
boucle de promenade

Amélioration des mobilités et du cadre de vie

AMELIORER LA DESSERTE DU QUARTIER ET PROPOSER UNE ALTERNATIVE AU PASSAGE UNIQUE SOUS LE GLOBE

AMELIORER LA SECURITE DES CHEMINEMENTS PIETON

Une pratique piétonne à améliorer

- Vers le collège et le quartier du Barrou (rive de la Darse Est)
- Sortie groupe scolaire Est
- Sortie groupe scolaire Ouest
- Les accès vers le pôle services / commerces - traversée Mendes France

VALORISER ET CONFORTER LES ESPACES FEDERATEURS

Le pôle de centralité et ses espaces publics un espace important de pratiques sociales , un lieu de mixité sociale à renforcer

Le «socle» du Globe dans la continuité des aménagements réalisés un espace de pratique sociale autour de l'école

Les sites de parcours de promenade, les espaces de jeux

AMELIORER L'IMAGE DU QUARTIER ET VALORISER LES ESPACES ENTRE QUARTIER PAVILLONNAIRE / ETANG ET CITE.

Un scénario d'aménagement ambitieux

LE PLAN GUIDE - scénarios et actions à choisir

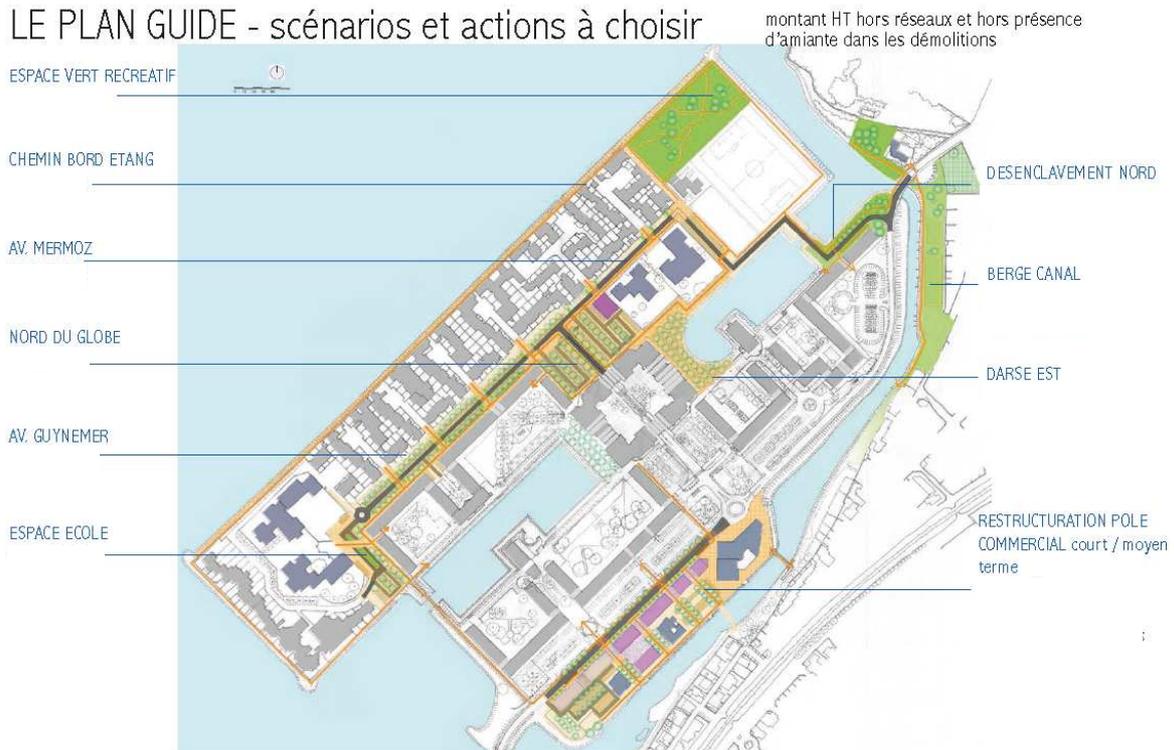


Tableau des coûts prévisionnels HT

Coûts travaux et MOE	Coût HT
VOIE DESSERTE NORD ET ABORDS	
double sens	1 009 470
Passerelle encorbellement	215 000
DARSE EST	
avec comblement	1 646 800
VALORISATION BERGES CANAL	
requalification des berges	166 750
terrains de jeux	350 000
VALORISATION BERGES ETANG DE THAU	
aménagement espace vert	508 875
chemin bord étang emprise actuelle	412 275
AVENUE JEAN MERMOZ	
Requalification	238 338
AVENUE GUYNEMER	
dont traitement devant groupe scolaire	1 505 293
ESPACE NORD DU GLOBE	
Parking Ouest	208 725
Parking Est	273 700
Avenue St Exupéry	86 250
Garage	575 000
RESTRUCTURATION CENTRE COMMERCIAL	
Espace public Est et reprise av Mendes France	785 939
Aménagement espace public Ouest	225 400
Démolition commerces	310 500
Démolition centre médico social	124 200
Construction neuve commerces	1 320 000
Construction équip. Publics	1 350 000
PASSERELLE	250 000
	7 407 414 €
Etudes complémentaires	Coûts HT
Programmation Bâtiments pôle de centralité	50 000
Programmation équipements complémentaires et cheminements dans les espaces vécus (évaluation des coûts travaux à son issue)	30 000
Communication : support et événementiels	150 000
TOTAL	11 312 514 €

Fait à Frontignan le 3 juillet 2015,



Pierre de Bousquet
Préfet de la Région
Languedoc-Roussillon,
Préfet de l'Hérault



François Commeinhes
Sénateur Maire de Sète,
Président de la Communauté d'agglomération
Du Bassin de Thau



Pierre Boulmoire
Maire de Frontignan,
1er Vice-Président du Conseil
Départemental de l'Hérault
Vice-Président de la
Communauté d'agglomération





Monsieur le Maire
Ou son Représentant



Klébert Mesquida
Président du Conseil départemental



Damien Alary
Président



Laurence Charles
Directrice Territoriale



Gaëlle Velay
Directrice Régionale
Du Languedoc-Roussillon



Bernard Maurin
Président



Olivier Oddi
Président



**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**
Hérault

Claude Lopez
Président



Monsieur Anfosso
Directeur de l'OPH



La solidarité se construit

Vincent Gaudy
Président